



Request for Proposals

RFP # Chemonics Togo - 23

For the provision of

For the provision of the transportation and management of
biomedical waste

Contracting Entity:
Chemonics Togo

258 Rue Badjenope, quartier Klikame, Villa N. 1282,
Lomé, Togo

Funded by:

United States Agency for International Development
(USAID)

Funded under:

Global Health Supply Chain- Technical Assistance
(GHSC-TA) Francophone Task Order (GHSC-TA
FTO) Togo

Prime Contract Number: AID-OAA-I-15-00030; TASK
ORDER NO. AID-OAA-TO-17-00006

******* ETHICAL AND BUSINESS CONDUCT
REQUIREMENTS *******

Chemonics is committed to integrity in
procurement, and only selects suppliers based on
objective business criteria such as price and
technical merit. Chemonics expects suppliers to
comply with our Standards of Business Conduct,
available at [https://www.chemonics.com/our-
approach/standards-business-conduct/](https://www.chemonics.com/our-approach/standards-business-conduct/).

Chemonics does not tolerate fraud, collusion
among offerors, falsified proposals/bids, bribery,
or kickbacks. Any firm or individual violating
these standards will be disqualified from this
procurement, barred from future procurement

Demande de propositions

RFP n° Chemonics Togo - 23

Pour la fourniture de

Pour le transport et la gestion des déchets biomédicaux

Entité contractante :
Chemonics Togo

258 Rue Badjenope, quartier Klikame, Villa N. 1282,
Lomé, Togo

Financé par :

Agence américaine pour le développement international
(USAID)

Financé sous :

Global Health Supply Chain- Technical Assistance
(GHSC-TA) Francophone Task Order (GHSC-TA
FTO) Togo

Numéro de contrat principal: AID-OAA-I-15-00030;
TASK ORDER NO. AID-OAA-TO-17-00006

******* EXIGENCES ÉTHIQUES ET
DÉONTOLOGIQUES PROFESSIONNELLES *******

Chemonics s'engage à assurer l'intégrité du
processus d'approvisionnement et ne choisit ses
prestataires qu'en fonction de critères
professionnels objectifs, tels le prix et le mérite
technique. Chemonics attend de ses prestataires
qu'ils respectent ses normes de conduite
professionnelle, disponibles à la page suivante :
[https://www.chemonics.com/our-
approach/standards-business-conduct/](https://www.chemonics.com/our-approach/standards-business-conduct/) (en anglais).

Chemonics ne tolère aucune fraude, collusion entre
soumissionnaires, falsification d'offres/de
soumissions, corruption ou pots-de-vin. Toute

opportunities, and may be reported to both USAID and the Office of the Inspector General.

Employees and agents of Chemonics are strictly prohibited from asking for or accepting any money, fee, commission, credit, gift, gratuity, object of value or compensation from current or potential vendors or suppliers in exchange for or as a reward for business. Employees and agents engaging in this conduct are subject to termination and will be reported to USAID and the Office of the Inspector General. In addition, Chemonics will inform USAID and the Office of the Inspector General of any supplier offers of money, fee, commission, credit, gift, gratuity, object of value or compensation to obtain business.

Offerors responding to this RFP must include the following as part of the proposal submission:

- Disclose any close, familial, or financial relationships with Chemonics or project staff. For example, if an offeror's cousin is employed by the project, the offeror must state this.
- Disclose any family or financial relationship with other offerors submitting proposals. For example, if the offeror's father owns a company that is submitting another proposal, the offeror must state this.
- Certify that the prices in the offer have been arrived at independently, without any consultation, communication, or agreement with any other offeror or competitor for the purpose of restricting competition.
- Certify that all information in the proposal and all supporting documentation are authentic and accurate.
- Certify understanding and agreement to Chemonics' prohibitions against fraud, bribery and kickbacks.

entreprise ou personne enfreignant ces normes sera disqualifiée de cette procédure d'approvisionnement, exclue de toute future opportunité d'approvisionnement et pourra être dénoncée à l'USAID et au Bureau de l'Inspecteur général.

Il est interdit aux employés et agents de Chemonics de demander ou d'accepter des sommes d'argent, cachets, commissions, crédits, cadeaux, gratifications, objets de valeur ou rémunérations, quels qu'ils soient, de la part des prestataires ou fournisseurs actuels ou potentiels en échange ou en récompense d'un quelconque contrat. Les employés et agents agissant ainsi pourraient voir leur contrat résilié et seront dénoncés à l'USAID et au Bureau de l'Inspecteur général. De plus, Chemonics signalera à l'USAID et au Bureau de l'Inspecteur général tout fournisseur qui offrirait des sommes d'argent, cachets, commissions, crédits, cadeaux, gratifications, objets de valeur ou rémunérations, quels qu'ils soient, aux fins de la passation d'un contrat.

Les soumissionnaires qui répondent à cette RFP doivent inclure les éléments suivants dans la soumission de la proposition :

- Divulguer toute relation financière, familiale ou privilégiée entretenue avec Chemonics ou le personnel du projet. Par exemple, si le cousin d'un soumissionnaire est un employé du projet, le soumissionnaire doit l'indiquer.
- Divulguer toute relation financière ou familiale avec d'autres soumissionnaires qui présentent une offre. Par exemple, si le père du soumissionnaire est le propriétaire d'une entreprise qui présente une autre offre, le soumissionnaire doit l'indiquer.
- Certifier que les prix contenus dans l'offre ont été calculés en toute indépendance, sans consultation, communication ou entente préalable avec un quelconque autre soumissionnaire ou concurrent dans l'objectif de restreindre la concurrence.

Please contact Haguiratou Wendlassida Daou Ouedraogo, Senior Technical Advisor/Team Leader, hdaououedraogo@chemonics.com with any questions or concerns regarding the above information or to report any potential violations. Potential violations may also be reported directly to Chemonics at to BusinessConduct@chemonics.com or by phone/Skype at 888.955.6881.

- Certifier que toutes les informations contenues dans l'offre et la documentation complémentaire sont authentiques et exactes.
- Certifier avoir compris et accepter l'interdiction par Chemonics d'avoir recours à la fraude, à la corruption et aux pots-de-vin.

Si vous avez des questions au sujet des informations ci-dessus ou si vous souhaitez signaler une possible infraction aux présentes, veuillez-vous adresser à Haguiratou Wendlassida Daou Ouedraogo, Senior Technical Advisor/Team Leader, hdaououedraogo@chemonics.com. Les infractions potentielles peuvent également être rapportées directement à Chemonics à l'adresse BusinessConduct@chemonics.com ou par téléphone/Skype au 888.955.6881.

RFP Table of Contents

List of Acronyms

Section I Instructions to Offerors

- I.1 Introduction
- I.2 Chronological List of Proposal Events
- I.3 Offer Submission Requirements
- I.4 Eligibility Requirements
- I.5 Source of Funding, Authorized Geographic Code, and Source and Origin
- I.6 Validity Period
- I.7 Instructions for the Preparation of the Proposal
- I.8 Evaluation and Basis for Award
- I.9 Negotiations
- I.10 Terms of Subcontract
- I.11 Insurance and Services
- I.12 Privity

Section II Background, Scope of Work, Deliverables, and Deliverables Schedule

- II.1. Background
- II.2. Scope of Work
- II.3. Deliverables
- II.4. Deliverables Schedule

Section III Firm Fixed Price Subcontract (Terms and Clauses)

- Annex 1 Proposal Cover Letter
- Annex 2 Guide to Creating Financial Proposal and Sample Budget
- Annex 3 UEI and SAM Registration Guidance

List of Acronyms

- AIDAR Agency for International Development (USAID) Acquisition Regulation
- CFR Code of Federal Regulations

Table des matières de la RFP

Liste des acronymes

Section I Instructions pour les soumissionnaires

- I.1 Introduction
- I.2 Liste chronologique des événements de la proposition
- I.3 Critères de soumission de l'offre
- I.4 Exigences d'éligibilité
- I.5 Source de financement, code géographique autorisé, source et origine
- I.6 Période de validité
- I.7 Instructions pour la préparation de la proposition
- I.8 Évaluation et base de l'attribution
- I.9 Négociations
- I.10 Conditions du Contrat de sous-traitance
- I.11 Assurance et services
- I.12 Connexité

Section II Contexte, Étendue des travaux, livrables et calendrier des livrables

- II.1. Contexte
- II.2. Étendue des travaux
- II.3. Livrables
- II.4. Calendrier des livrables

Section III Contrat de sous-traitance à prix fixe (conditions générales)

- Annexe 1 Lettre d'accompagnement de proposition
- Annexe 2 Guide de création d'une proposition financière et d'un échantillon de budget
- Annexe 3 Guide d'enregistrement UEI et SAM

Liste des acronymes

- AIDAR Réglementation des acquisitions de l'Agence américaine pour le développement international (USAID)
- CFR Code des réglementations fédérales

CO	USAID Contracting Officer	CO	Agent de négociation des contrats de l'USAID
COP	Chief of Party	COP	Chef de projet
COR	USAID Contracting Officer's Representative	COR	Représentant de l'agent de négociation des contrats de l'USAID
CV	Curriculum Vitae	CV	Curriculum Vitae
DBA	Defense Base Act	DBA	Defense Base Act
FAR	Federal Acquisition Regulations	FAR	Réglementation fédérale des acquisitions
MEDEVAC	Medical Evacuation	MEDEVAC	Évacuation médicale
POC	Point of Contact	POC	Point de contact
RFP	Request for Proposals	RFP	Demande de proposition
SAM	System for Award Management	SAM	Système de gestion des attributions
SOW	Scope of work	SOW	Étendue des travaux
UEI	Unique Entity Identifier	TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
U.S.	United States	UEI	Identifiant d'entité unique
USAID	U.S. Agency for International Development	U.S.	États-Unis
USAID/Togo	USAID Mission in Togo	USAID	Agence américaine pour le développement international
USG	U.S. Government	USAID/Togo	Mission de l'USAID à/en/au/aux Togo
VAT	Value Added Tax	USG	Gouvernement des États-Unis

Section I. Instructions to Offerors

I.1. Introduction

Chemonics, the Buyer, acting on behalf of the U.S. Agency for International Development (USAID) and the Global Health Supply Chain-Technical Assistance (GHSC-TA) Francophone Task Order (GHSC-TA Francophone TO), under contract number AID-OAA-I-15-00030; TASK ORDER NO. AID-OAA-TO-17-00006 is soliciting offers from companies and organizations to submit proposals to participate with GHSC-TA Francophone TO to carry out the transportation and management of biomedical waste from health facilities.

The Global Health Supply Chain – Technical Assistance Francophone Task Order (GHSC-TA Francophone TO) Project is a USAID program implemented by Chemonics International in Togo. The goal of the GHSC-TA Francophone Task Order is to provide specialized supply chain expertise to improve the efficiency of national supply chains, improve national and regional collaboration with supply chain stakeholders, and improve sustainability of supply chain systems.

As part of project activities to support the Togolese government in the standardization of biosecurity and surety support, the GHSC-TA Francophone TO project requires the services of a third-party logistic (3PL) provider to manage COVID-19 commodity waste from the facility level to final treatment and disposal sites.

Offerors are invited to submit proposals in response to this RFP in accordance with **Section I Instructions to Offerors**, which will not be part of the subcontract. The instructions are intended to assist interested Offerors in the preparation of their offer. Any resulting subcontract will be guided by Sections II and III.

This RFP does not obligate Chemonics to execute a subcontract nor does it commit Chemonics to pay any costs incurred in the preparation and submission of the proposals. Furthermore, Chemonics reserves the right to reject any and all offers, if such action is considered to be in the best interest of Chemonics.

Section I. Instructions pour les soumissionnaires

I.1. Introduction

Chemonics, l'acheteur, agissant au nom de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) et de Global Health Supply Chain-Technical Assistance (GHSC-TA) Francophone Task Order (GHSC-TA Francophone TO), sous le numéro de contrat AID-OAA-I-15-00030; TASK ORDER NO. AID-OAA-TO-17-00006 sollicite des offres de la part d'entreprises et d'organisations pour soumettre des propositions de participation au projet GHSC-TA Francophone TO pour effectuer le transport et la gestion des déchets biomédicaux à partir des centres de santé.

Le projet Global Health Supply Chain - Technical Assistance Francophone Task Order (GHSC-TA Francophone TO) est un programme de l'USAID mis en œuvre par Chemonics International au Togo. L'objectif du GHSC-TA Francophone Task Order est de fournir une expertise spécialisée dans la chaîne d'approvisionnement afin d'améliorer l'efficacité des chaînes d'approvisionnement nationales, d'améliorer la collaboration nationale et régionale avec les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement et d'améliorer la durabilité des systèmes de la chaîne d'approvisionnement.

Dans le cadre des activités du projet visant à soutenir le gouvernement togolais dans la normalisation de la biosécurité et du soutien à la sûreté, le projet GHSC-TA Francophone TO requiert les services d'un fournisseur de logistique tierce partie (3PL) pour gérer les déchets de vaccination COVID-19 et de soins de santé en général, du transport depuis leur lieu de production, jusqu'à leur traitement/élimination finale.

Les soumissionnaires sont invités à envoyer leurs propositions en réponse à la présente RFP conformément à la **Section I Instructions pour les soumissionnaires**, qui ne fera pas partie du contrat de sous-traitance. Les instructions ont pour objet d'aider les soumissionnaires intéressés à préparer leur offre. Tout contrat de sous-traitance résultant sera régi par les sections II et III.

La présente RFP n'oblige pas Chemonics à exécuter un contrat de sous-traitance et n'engage pas Chemonics à payer les coûts engagés pour la préparation et la soumission des propositions. En outre, Chemonics se réserve le droit de rejeter toute offre, si une telle action est considérée comme étant dans le meilleur intérêt de Chemonics.

Unless otherwise stated, the periods named in the RFP shall be consecutive calendar days.

I.2. Chronological List of Proposal Events

The following calendar summarizes important dates in the solicitation process. Offerors must strictly follow these deadlines.

RFP announcement	14/06/23
RFP published	15/06/23
Deadline for written questions	17/06/23
Answers provided to questions/clarifications	20/06/23
Proposal due date	30/06/23
Subcontract award (estimated)	03/07/23

The dates above may be modified at the sole discretion of Chemonics. Any changes will be published in an amendment to this RFP.

Written Questions and Clarifications. All questions or clarifications regarding this RFP must be in writing and submitted to Adjowoa Kpogli, Office Manager, akpogli@ghscta.org no later than 17h 00 local Lome time on June 18, 2023. Questions and requests for clarification, and the responses thereto, will be circulated to all RFP recipients who have indicated an interest in this RFP.

Only written answers from Chemonics will be considered official and carry weight in the RFP process and subsequent evaluation. Any answers received outside the official channel, whether received verbally or in writing, from employees or representatives of Chemonics International, the GHSC-TA Francophone TO project, or any other party, will not be considered official responses regarding this RFP.

Proposal Submission Date. All proposals must be received by the date and time and complying with the instructions as provided in [Section I.3](#).

Sauf indication contraire, les périodes mentionnées dans la RFP doivent être des jours civils consécutifs.

I.2. Liste chronologique des évènements de la proposition

L'agenda suivant énumère les dates importantes du processus de sollicitation. Les soumissionnaires doivent strictement respecter ces délais.

Présentation de la RFP	14/06/23
Publication de la RFP	15/06/23
Date avant laquelle les questions écrites doivent être envoyées	17/06/23
Réponses fournies aux questions/clarifications	20/06/23
Date d'échéance des propositions	30/06/23
Attribution du Contrat de sous-traitance (estimation)	03/07/23

Les dates ci-dessus peuvent être modifiées à la seule discrétion de Chemonics. Toute modification sera publiée dans un amendement à la présente RFP.

Questions écrites et clarifications. Toutes les questions ou clarifications concernant cette demande de proposition doivent être adressées par écrit et envoyées à Adjowoa Kpogli, Office Manager, akpogli@ghscta.org au plus tard à 17h 00, heure locale de Lome le 18 juin, 2023. Les questions et demandes de clarification, ainsi que les réponses apportées à celles-ci, seront communiquées à tous les destinataires de la RFP qui ont fait savoir qu'ils sont intéressés par la présente RFP.

Seules les réponses écrites de Chemonics seront considérées comme officielles et pertinentes pour le processus de RFP et d'évaluation ultérieure. Toute réponse reçue en dehors de la filière officielle, que ce soit verbalement ou par écrit, de la part d'employés ou de représentants de Chemonics International, du projet GHSC-TA Francophone TO ou de toute autre partie, ne sera pas considérée comme réponse officielle à cette RFP.

Date de soumission de la proposition. Toutes les propositions doivent être reçues avant la date et l'heure

Oral Presentations. Chemonics reserves the option to have select offerors participate in oral presentations with the technical evaluation committee. Interviews may consist of oral presentations of offerors' proposed activities and approaches. Offerors should be prepared to give presentations to the technical evaluation committee at the GHSC-TA Francophone TO office within 2 days of receiving notification.

Subcontract Award (estimated). Chemonics will select the proposal that offers the best value based upon the evaluation criteria stated in this RFP.

I.3. Offer Submission Requirements

Offerors shall submit their offers no later than 17h00 local Lomé time on June 30, 2023, electronically at the following address.

Adjowoa Kpogli
Office Manager
akpogli@ghscta.org

Faxed offers will not be considered.

Offerors are responsible for ensuring that their offers are received in accordance with the instructions stated herein. Late offers may be considered at the discretion of Chemonics. Chemonics cannot guarantee that late offers will be considered.

Proposals must be submitted electronically only. Late offers will be considered at the discretion of Chemonics.

Separate technical and cost proposals must be submitted by email no later than the time and date specified in I.2. The proposals must be submitted to the point of contact designated in I.2.

précisées et être conformes aux instructions figurant dans la Section I.3.

Présentations orales. Chemonics se réserve la possibilité de demander à certains soumissionnaires d'effectuer une présentation orale auprès du comité d'évaluation technique. Les entrevues peuvent consister en des présentations orales des activités et des approches proposées par les soumissionnaires. Les soumissionnaires devraient être prêts à faire des présentations au comité d'évaluation technique du bureau de GHSC-TA Francophone TO dans les deux jours suivant la réception de l'avis.

Attribution du Contrat de sous-traitance (estimation). Chemonics choisira la proposition qui offre le meilleur rapport qualité-prix en fonction des critères d'évaluation énoncés dans la présente RFP.

I.3. Critères de soumission de l'offre

Les soumissionnaires enverront leur offre au format reçues au plus tard à 17h00, heure locale de Lomé, le 30 juin, 2023 électroniquement à l'adresse e-mail suivante :

Adjowoa Kpogli
Office Manager
akpogli@ghscta.org

Les offres envoyées par télécopieur ne seront pas prises en compte.

Les soumissionnaires doivent s'assurer de la bonne réception de leurs offres en suivant les instructions indiquées ici. Les offres reçues en retard peuvent être considérées à la discrétion de Chemonics. Chemonics ne peut garantir que les offres reçues en retard seront prises en compte.

Les propositions doivent être soumises au format uniquement électronique. Les offres reçues en retard peuvent être considérées à la discrétion de Chemonics.

Les offres techniques et de coûts séparées doivent être soumises par courriel au plus tard à l'heure et à la date précisées dans la Section I.2. Les propositions doivent être envoyées au contact précisé dans la Section I.2.

The Offeror must submit the proposal electronically with up to 3 attachments (5 MB limit) per email compatible with MX Word, MS Excel, readable format, or Adobe Portable Document (PDF) format in a Microsoft XP environment. Offerors must not submit zipped files. Those pages requiring original manual signatures should be scanned and sent in PDF format as an email attachment or signed by using e-signatures.

Technical proposals must not make reference to pricing data in order that the technical evaluation may be made strictly on the basis of technical merit.

I.4. Eligibility Requirements

To be determined responsive, an offer must include all of documents and sections included in I.4.A and I.4.B.

Chemonics anticipates issuing a subcontract to a local, U.S., international, or combination of these, company, or institution, provided it is legally registered and recognized under the laws of Togo and is in compliance with all applicable civil, fiscal, and other applicable regulations. Such a company or organization could include a private firm, non-profit, civil society organization, or university.

The award will be in the form of a firm fixed price subcontract (hereinafter referred to as “the subcontract”). The successful Offeror shall be required to adhere to the statement of work and terms and conditions of the subcontract, which are incorporated in Section III herein.

Companies and organizations that submit proposals in response to this RFP must meet the following requirements:

- (i) Companies or organizations, whether for-profit or non-profit, must be legally registered under the laws of Togo upon award of the subcontract.
- (ii) Firms operated as commercial companies or other organizations or enterprises (including nonprofit organizations) in which foreign governments or their agents or agencies have a controlling interest are not eligible as suppliers of commodities and services.

Le soumissionnaire doit envoyer l'offre par voie électronique avec un maximum de 3 pièces jointes (limite de 5 Mo) par e-mail compatible avec les formats MS Word, MS Excel, PDF ou tout format lisible dans un environnement Microsoft XP. Les soumissionnaires ne doivent pas envoyer de fichiers compressés. Les pages nécessitant des signatures manuelles originales doivent être numérisées et envoyées par courriel au format PDF en pièce jointe ou être signées en utilisant e-signatures).

Les offres techniques ne doivent pas faire référence aux données de tarification afin que l'évaluation technique puisse être faite strictement sur la base du mérite technique.

I.4. Critères d'admissibilité

Pour être jugée recevable, une offre doit inclure tous les documents et sections compris dans I.4.A et I.4.B.

Chemonics prévoit d'émettre un contrat de sous-traitance à local, américain, international, ou une combinaison de ceux-ci, entreprise ou institution, à condition qu'elle soit légalement enregistrée et reconnue par les lois du Togo et qu'elle se conforme à toutes les réglementations civiles, fiscales et autres applicables. Une telle entreprise ou organisation peut être une entreprise privée, un organisme à but non lucratif, une organisation de la société civile ou une université.

L'attribution se fera sous la forme d'un contrat de sous-traitance à prix fixe et définitif (ci-après dénommé « Contrat de sous-traitance »). Le soumissionnaire retenu devra respecter l'énoncé des travaux et les modalités et conditions du contrat de sous-traitance, lesquels sont incorporés à la Section III des présentes.

Les entreprises et les organisations qui soumettent des offres en réponse à la présente RFP doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- (i) Les sociétés ou organisations, à but lucratif ou non lucratif, doivent être légalement enregistrées selon les lois Togo lors de l'attribution du contrat de sous-traitance.
- (ii) Les entreprises exploitées en tant que sociétés commerciales ou autres organisations ou entreprises (y compris les organisations à but non lucratif) dans lesquelles les gouvernements étrangers ou leurs agents ou agences ont une participation majoritaire ne sont pas

- (iii) Companies or organizations must have a local presence in Togo at the time the subcontract is signed.
- (iv) Companies or organizations, whether for-profit or non-profit, shall be requested to provide a UEI number if selected to receive a subaward valued at USD\$30,000 or more, unless exempted in accordance with information certified in the Evidence of Responsibility form included in the required certifications in Annex 3.

Offerors may present their proposals as a member of a partnership with other companies or organizations. In such cases, the subcontract will be awarded to the lead company in the partnership. The leading company shall be responsible for compliance with all subcontract terms and conditions and making all partnership arrangements, including but not limited to division of labor, invoicing, etc., with the other company(ies). A legally registered partnership is not necessary for these purposes; however, the different organizations must be committed to work together in the fulfillment of the subcontract terms.

I.5. Source of Funding, Authorized Geographic Code,

- a) Any subcontract resulting from this RFP will be financed by USAID funding and will be subject to U.S. Government and USAID regulations. All goods and services offered in response to this RFP or supplied under any resulting award must meet USAID Geographic Code 935 in accordance with the United States Code of Federal Regulations (CFR), 22 CFR §228, available at:
<http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/CFR-2012-title22-vol1/pdf/CFR-2012-title22-vol1-part228.pdf>.

The cooperating country for this RFP is Togo.

- b) Offerors may not offer or supply any products, commodities or related services that are manufactured or assembled in, shipped from, transported through, or otherwise involving any of

éligibles en tant que fournisseurs de produits et services.

- (iii) Les entreprises ou organisations doivent avoir une présence locale à Togo au moment de la signature du contrat de sous-traitance.
- (iv) Les entreprises ou organisations, à but lucratif ou non lucratif, qui sont sélectionnées, doivent fournir un numéro UEI pour recevoir une sous-subsidation d'une valeur de 30 000 USD ou plus, sauf si elles sont exemptées conformément aux informations certifiées dans le formulaire de preuve de responsabilité inclus dans les certifications requises à l'Annexe 3.

Les soumissionnaires peuvent présenter leurs propositions en tant que membres d'un partenariat avec d'autres entreprises ou organisations. Dans de tels cas, le contrat de sous-traitance sera attribué à l'entreprise principale du partenariat. L'entreprise principale sera responsable du respect de toutes les conditions du contrat de sous-traitance et de toutes les modalités de partenariat, y compris, mais sans s'y limiter, de la division du travail, de la facturation, etc., avec l'autre (les autres) entreprise (s). Un partenariat légalement enregistré n'est pas nécessaire dans ce cas ; cependant, les différentes organisations doivent s'engager à travailler ensemble dans l'accomplissement des termes du contrat de sous-traitance.

I.5. Source de financement et code géographique autorisé

- a) Tout contrat de sous-traitance résultant de la présente RFP sera financé par les fonds de l'USAID et sera soumis à la réglementation du gouvernement américain et de l'USAID. Tous les biens et services proposés en réponse à la présente demande de prix ou fournis en vertu d'une attribution doivent répondre au Code géographique de l'USAID 935 conformément au Code des réglementations fédérales des États-Unis (CFR), 22 CFR § 228, accessible à l'adresse suivante :
<http://www.gpo.gov/fdsys/pkg/CFR-2012-title22-vol1/pdf/CFR-2012-title22-vol1-part228.pdf> (en anglais).

Le pays coopérant aux fins de la présente RFP est Togo.

- b) Les soumissionnaires ne peuvent pas offrir ni fournir de produits, biens ou services connexes qui sont fabriqués ou assemblés dans, sont expédiés depuis, transportés via, ou qui impliquent d'une

the following countries: Cuba, Iran, North Korea, Syria. Related services include incidental services pertaining to any/all aspects of this work to be performed under a resulting contract (including transportation, fuel, lodging, meals, and communications expenses).

- c) Any and all items that are made by Huawei Technology Company, ZTE Corporation, Hytera Communications Corporation, Hangzhou Hikvision Digital Technology Company, Dahua Technology Company will not be accepted. If quotes include items from these entities, please note that they will be deemed not technically responsive and excluded from competition.
- d) The USG has implemented a blanket prohibition on providing direct government financing to international solar projects that source from suppliers that are the subject of a [withhold release order](#) (Hoshine Silicon Industry), on the Commerce Entity List, or otherwise sanctioned for their use of forced labor. The PRC energy companies that were added to the Commerce Entity List for their ties to forced labor are found below. NOTE: Offerors may not purchase from any of the Suppliers listed below without advance written approval from Chemonics/USAID.
- Hoshine Silicon Industry (metallurgical grade silicon and silicon products) - also subject to a WRO
 - Xinjiang Daqo New Energy (polysilicon, wafers)
 - Xinjiang East Hope Nonferrous Metals (polysilicon, ingots, wafers)
 - Xinjiang GCL-New Energy Material (polysilicon, ingots, wafers, cells, modules)
 - Xinjiang Production and Construction Corps (state-owned paramilitary organization, electricity supplier)

This does not mean that all PRC-produced solar panels are immediately blocked. Currently, the restriction is just on any panels or products that are

quelconque manière les pays suivants : Corée du Nord, Cuba, Iran, Syrie. Les services connexes comprennent les services accessoires relatifs à tous les aspects du travail exécuté dans le cadre d'un contrat subséquent (y compris les frais de transport, de carburant, d'hébergement, de repas et de communication).

- c) Aucun article fabriqué par Huawei Technology Company, ZTE Corporation, Hytera Communications Corporation, Hangzhou Hikvision Digital Technology Company, Dahua Technology Company ne sera accepté. Les devis comprenant des articles provenant de ces entités seront considérés comme non conformes sur le plan technique et exclus de la mise en concurrence.
- d) Le gouvernement des États-Unis interdit formellement tout financement direct de l'État aux projets solaires mondiaux qui s'approvisionnent auprès de fournisseurs faisant l'objet d'une [ordonnance de suspension commerciale](#) (Hoshine Silicon Industry), figurant sur la Commerce Entity List, ou étant sous le coup d'une sanction pour avoir eu recours au travail forcé. Vous trouverez ci-dessous la liste des entreprises chinoises du secteur de l'énergie ayant été ajoutées à la Commerce Entity List en raison de leur recours au travail forcé. REMARQUE : les soumissionnaires ne peuvent pas s'approvisionner auprès de l'un des fournisseurs cités ci-dessous sans l'approbation écrite préalable de Chemonics/USAID.
- Hoshine Silicon Industry (silicium de qualité métallurgique et produits à base de silicium), également sous le coup d'une ordonnance de suspension commerciale
 - Xinjiang Daqo New Energy (silicium polycristallin, barreaux de silicium polycristallin)
 - Xinjiang East Hope Nonferrous Metals (silicium polycristallin, lingots, barreaux)
 - Xinjiang GCL-New Energy Material (silicium polycristallin, lingots, barreaux, cellules, modules)
 - Xinjiang Production and Construction Corps (organisation gouvernementale paramilitaire et fournisseur d'électricité)

Cela ne signifie pas que l'achat de panneaux solaires produits en RPC est immédiatement interdit. À l'heure actuelle, la restriction s'applique

directly purchased using USG funds from any of those above companies. Should the purchase of any solar panels or components be required, Chemonics/USAID prior review and written approval is required.

I.6. Validity Period

Offerors' proposals must remain valid for 60 calendar days after the proposal deadline.

I.7. Instructions for the Preparation of the Proposal

1. Cover Letter

The offeror shall use the cover letter provided in Annex 1 of this RFP, which confirms organizational information and consent to the validity of this proposal.

2. Technical Proposal

The technical proposal shall comprise the parts below. Please note that the proposal must be responsive to the detailed information set out in Section II of this RFP, which provides the background, states the scope of work, describes the deliverables, and provides a deliverables schedule.

- Part 1: Technical Approach, Methodology and Detailed Work Plan. This part shall not exceed 10 pages.
- Part 2: Management, Key Personnel, and Staffing Plan. This part shall be between 1 and 2 pages long but may not exceed 5 pages. CVs for key personnel may be included in an annex to the technical proposal and will not count against the page limit.

Offerors shall propose staff for the following key personnel positions necessary for the implementation of the scope of work:

- 1 operations manager
- 1 collection/transport manager

uniquement aux panneaux ou produits achetés directement à l'aide des fonds alloués par le gouvernement des États-Unis auprès de l'une des sociétés susmentionnées. Si l'achat de panneaux solaires ou de composants est requis, un examen préalable et une approbation écrite de Chemonics/USAID sont requis.

I.6. Période de validité

Les offres doivent rester valides pendant au moins 60 jours calendaires après la date butoir de l'appel d'offres.

I.7. Instructions pour la préparation de la proposition

1. Lettre de présentation

Le soumissionnaire utilisera la lettre de présentation fournie à l'Annexe 1 de la présente RFP, qui confirme les informations de l'organisation et le consentement eu égard à la validité de la proposition.

2. Proposition technique

La proposition technique comprend les parties précisées ci-après. La proposition doit répondre aux informations détaillées énoncées à la Section II de la présente RFP, qui fournit le contexte, énonce l'étendue des travaux, décrit les livrables et fournit un calendrier des produits livrables.

- 1^{re} partie : Approche technique, méthodologie et plan de travail détaillé. Cette partie ne peut comporter plus de 10 pages.
- 2^e partie : Gestion, personnel clé et plan de dotation. Cette partie comprend entre 1 et 2 pages et ne peut comporter plus de cinq pages. Les CV des membres du personnel clé doivent être inclus dans une annexe à la proposition technique et ne seront pas pris en compte dans la limite du nombre de pages.

Les soumissionnaires doivent préciser les noms des membres du personnel qu'ils souhaitent affecter aux postes clés suivants aux fins de la mise en œuvre de l'étendue des travaux :

- 1 chargé des opérations
- 1 chargé de collecte/transport

- 1 incineration manager
- 1 coordinator/report writer

They must all be trained in GDSS and their respective tasks.

- Part 3: Corporate Capabilities, Experience, and Past Performance. This part shall be between 2 and 4 pages long but may not exceed 7 pages.

Part 3 must include a description of the company and organization, with appropriate reference to any parent company and subsidiaries. Offerors must include details demonstrating their experience and technical ability in implementing the technical approach/methodology and the detailed work plan.

Additionally, offerors must include 3 past performance references of similar work (under contracts or subcontracts) previously implemented as well as contact information for the companies for which such work was completed. Contact information must include at a minimum: name of point of contact who can speak to the offeror's performance, name and address of the company for which the work was performed, and email and phone number of the point of contact. Chemonics reserves the right to check additional references not provided by an offeror.

3. Cost Proposal

The cost proposal is used to determine which proposals represent the best value and serves as a basis of negotiation before award of a subcontract.

The price of the subcontract to be awarded will be an all-inclusive fixed price. Nevertheless, for the purpose of the proposal, offerors must provide a detailed budget showing major line items as well as a budget narrative. Please refer to Annex 2 for detailed instructions and a sample cost structure.

The agreement under which this procurement is financed is not exempt from the payment of taxes, VAT, tariffs, duties, or other levies imposed by any laws in effect in the

- 1 chargé d'incinération
- 1 chargée de l'élaboration de rapport de destruction

Ils doivent tous être formé à la GDSS et à leur tâche respective

- 3^e partie : Capacités d'entreprise, expérience et performance antérieures. Cette partie comprend entre 2 et 4 pages et ne peut comporter plus de sept pages.

La 3^e partie doit inclure une description de l'entreprise et de l'organisation, avec des références appropriées à toute société mère et filiales. Les soumissionnaires doivent fournir des informations détaillées démontrant leur expérience et leur capacité technique à mettre en œuvre l'approche/méthodologie technique et le plan de travail détaillé.

De plus, les soumissionnaires doivent fournir au moins 3 références de performances antérieures de nature similaire (sous-contrats ou contrats de sous-traitance) et préciser les coordonnées des entreprises pour lesquelles ces missions ont été menées à bien. Les coordonnées doivent inclure au minimum : le nom du contact qui peut s'exprimer sur la performance du soumissionnaire, le nom et l'adresse de l'entreprise pour laquelle le travail a été effectué, ainsi que l'e-mail et le numéro de téléphone de la personne à contacter. Chemonics se réserve le droit de vérifier des références supplémentaires non fournies par un soumissionnaire.

3. Proposition de coût

La proposition de coût est utilisée pour déterminer quelles propositions représentent la meilleure valeur et sert de base de négociation avant l'attribution d'un contrat de sous-traitance.

Le coût du contrat de sous-traitance à attribuer doit représenter un coût forfaitaire global. Néanmoins, dans le cadre de la proposition, les soumissionnaires doivent fournir un budget détaillé dans ses grandes lignes et des notes explicatives. Reportez-vous à l'Annexe 2 pour obtenir des instructions détaillées ainsi qu'un échantillon d'une structure de coût.

L'accord en vertu duquel cet achat est financé n'est pas exempté du paiement des taxes, de la TVA, des droits de douane ou des autres frais imposés par toute loi en vigueur

Cooperating Country. Therefore, offerors must include taxes, VAT, charges, tariffs, duties and levies in accordance with the laws of the Cooperating Country.

I.8 Evaluation and Basis for Award

This RFP will use the tradeoff process to determine best value as set forth in FAR 15.101-1. That means that each proposal will be evaluated and scored against the evaluation criteria and evaluation sub-criteria, which are stated in the table below. Chemonics will award a subcontract to the offeror whose proposal represents the best value to Chemonics and the GHSC-TA Francophone Task Order project. Chemonics may award to a higher priced offeror if a determination is made that the higher technical evaluation of that offeror merits the additional cost/price.

Evaluation points will not be awarded for cost, but for overall evaluation purposes of this RFP, technical evaluation factors other than cost, when combined, are considered significantly more important than cost factors. Cost will primarily be evaluated for realism and reasonableness. If technical scores are determined to be nearly equal, cost will become the determining factor.

In evaluating proposals, Chemonics will use the following evaluation criteria and sub-criteria:

dans le Pays coopérant. Par conséquent, les soumissionnaires doivent préciser tous les frais, taxes, droits de douane et frais de TVA applicables conformément aux lois du Pays coopérant.

I.8 Évaluation et base de l'attribution

La présente RFP utilisera le processus de compromis pour déterminer la meilleure valeur comme énoncé dans les clauses FAR 15.101-1. Cela signifie que chaque proposition sera évaluée et notée en fonction des critères et sous-critères d'évaluation, qui sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Chemonics attribuera un contrat de sous-traitance au soumissionnaire dont la proposition représente la meilleure valeur pour Chemonics et le projet GHSC-TA Francophone Task Order. Chemonics peut choisir un soumissionnaire plus onéreux s'il s'avère que ce dernier présente une évaluation technique supérieure, justifiant le supplément de coût/prix.

Les points d'évaluation ne seront pas attribués en fonction du coût, mais en fonction de l'évaluation générale de la demande de proposition. Les facteurs d'évaluation technique autres que le coût, lorsqu'ils sont combinés, sont pris en compte comme étant bien plus importants.. Le coût sera principalement évalué quant à son caractère réaliste et raisonnable. Si les évaluations techniques sont jugées comme étant identiques ou quasiment identiques, le coût deviendra le facteur déterminant.

Lors de l'évaluation des offres, Chemonics utilisera les critères et sous-critères d'évaluation suivants :

Evaluation Criteria	Evaluation Sub-criteria	Maximum Points	Critères d'évaluation	Sous-critères d'évaluation	Maximum de points
Technical Approach, Methodology, and Detailed Work Plan			Approche technique, méthodologie et plan de travail détaillé		
	Technical know-how – Chemonics will assess whether the proposal explains, understands, and responds to the objectives of the project as stated in the Scope of Work	10 points		Savoir-faire technique : Chemonics évaluera si la proposition explique, comprend et tient compte des objectifs du projet tels qu'ils sont énoncés dans l'étendue des travaux.	10 points
	Approach and Methodology – Chemonics will assess whether the proposed program approach and detailed activities and suggested timeline fulfill the requirements of executing the Scope of Work effectively and efficiently?	10 points		Approche et méthodologie : Chemonics évaluera si l'approche proposée du programme, des activités détaillées et du calendrier envisagé satisfait aux exigences d'exécution de l'étendue des travaux de manière efficace.	10 points
	Sector Knowledge – Chemonics will assess whether the proposal demonstrates the offeror's knowledge related to technical sectors required by the SOW?	15 points		Connaissances du secteur : Chemonics évaluera si la proposition démontre les connaissances du soumissionnaire dans la gestion des déchets de soins de santé	15 points
	Reporting - Chemonics will assess the company's ability to provide timely and detailed reports.	15 points		Reporting : Chemonics évaluera la capacité de l'entreprise à fournir des rapports réguliers et détaillés	15 points
Total Points – Technical Approach		50 points	Total des points – Approche technique		50 points
Management, Key Personnel, and Staffing Plan			Gestion, personnel clé et plan de dotation		
	Personnel Qualifications –	15 points		Qualifications du personnel :	15 points

	Chemonics will evaluate the curriculum vitae (CVs) of the proposed team members and evaluate if the offer has the experience and capabilities carry out the Scope of Work?			Chemonics évaluera les CV des membres de l'équipe envisagée et déterminera s'ils ont l'expérience et les capacités requises pour mener à bien le projet selon les critères précisés dans l'étendue des travaux.	
	Staffing: Chemonics will assess whether the number of staff allocated to carry out the tasks meets the needs of the project.	5 points		Effectif : Chemonics évaluera si l'effectif alloué à l'exécution des tâches répond au besoin du projet	5 points
Total Points – Management		20 points	Total de points – Gestion		20 points
Corporate Capabilities, Experience, and Past Performance			Capacités d'entreprise, expérience et performance antérieures		
	Company Background and Experience – Chemonics will evaluate whether the company experience is relevant to the project Scope of Work?	15 points		Contexte de l'entreprise et expérience : Chemonics évaluera si l'expérience de l'entreprise est pertinente pour l'étendue des travaux du projet.	15 points
	Chemonics will assess the past performance of the Offerors by contacting three references who may indicate the Offeror's past performance for projects of similar size and scope	10 points		Chemonics évaluera les performances passées des soumissionnaires en contactant trois références susceptibles de témoigner des performances antérieures d'un soumissionnaire dans le cadre de projets de taille et d'envergure similaires.	10 points

Equipment - Chemonics will assess whether the company's equipment is suitable for carrying out the project according to the criteria specified in the scope of work.	5 points
Total Points – Corporate Capabilities	30 points
Total Points	100 points

I.9 Negotiations

Best offer proposals are requested. It is anticipated that a subcontract will be awarded solely on the basis of the original offers received. However, Chemonics reserves the right to conduct discussions, negotiations and/or request clarifications prior to awarding a subcontract. Furthermore, Chemonics reserves the right to conduct a competitive range and to limit the number of offerors in the competitive range to permit an efficient evaluation environment among the most highly-rated proposals. Highest-rated offerors, as determined by the technical evaluation committee, may be asked to submit their best prices or technical responses during a competitive range. At the sole discretion of Chemonics, offerors may be requested to conduct oral presentations. If deemed an opportunity, Chemonics reserves the right to make separate awards per component or to make no award at all.

I.10 Terms of Subcontract

This is a request for proposals only and in no way obligates Chemonics to award a subcontract. In the event of subcontract negotiations, any resulting subcontract will be subject to and governed by the terms and clauses detailed in Section III. Chemonics will use the template shown in section III to finalize the subcontract. Terms and clauses are not subject to negotiation. By submitting a proposal, offerors certify that they understand and agree to all of the terms and clauses contained in section III.

Matériel : chemonics évaluera si le matériel du soumissionnaire permet de mener à bien le projet selon les critères précisés dans l'étendue des travaux.	5 points
Total de points – Capacités de l'entreprise	30 points
Total de points	100 points

I.9 Négociations

Les meilleures offres de propositions sont attendues. Il est prévu qu'un contrat de sous-traitance sera attribué uniquement sur la base des offres initiales reçues. Cependant, Chemonics se réserve le droit de mener des discussions, des négociations et/ou de demander des clarifications avant d'attribuer un contrat de sous-traitance. En outre, Chemonics se réserve le droit d'effectuer une première sélection avec un nombre limité de soumissionnaires pour se doter d'un environnement d'évaluation efficace parmi les propositions les mieux notées. Les soumissionnaires les mieux notés, selon le comité d'évaluation technique, peuvent être invités à soumettre leurs meilleurs prix ou réponses techniques dans le cadre de cette sélection. À la seule discrétion de Chemonics, les soumissionnaires peuvent être invités à effectuer des présentations orales. Le cas échéant, Chemonics se réserve le droit de procéder à des attributions distinctes par composant ou de ne pas effectuer d'attribution du tout.

I.10 Conditions du Contrat de sous-traitance

Il s'agit uniquement d'une demande de proposition, qui n'oblige en aucun cas Chemonics à attribuer un contrat de sous-traitance. En cas de négociations de sous-traitance, tout contrat de sous-traitance résultant sera soumis et régi par les conditions et clauses détaillées à la Section III. Chemonics utilisera le modèle présenté à la Section III pour finaliser le contrat de sous-traitance. Les conditions et clauses ne sont pas sujettes à négociation. En soumettant une proposition, les soumissionnaires certifient qu'ils comprennent et acceptent toutes les conditions et clauses contenues dans la Section III.

I.11 Insurance and Services

Within two weeks of signature of this subcontract, the Offeror shall procure and maintain in force, on all its operations, insurance in accordance with the charts listed below. The policies of insurance shall be in such form and shall be issued by such company or companies as may be satisfactory to Chemonics. Upon request from Chemonics, the Supplier shall furnish Chemonics with certificates of insurance from the insuring companies which shall specify the effective dates of the policies, the limits of liabilities there under, and contain a provision that the said insurance will not be canceled except upon thirty (30) days' notice in writing to Chemonics. The Supplier shall not cancel any policies of insurance required hereunder either before or after completion of the work without written consent of Chemonics. Note DBA is reimbursable to the Offeror.

DEFENSE BASE ACT (DBA) INSURANCE

a) FAR 52.228-3 WORKER'S COMPENSATION INSURANCE (DEFENSE BASE ACT INSURANCE) (Jul 2014) [Updated by AAPD 22-01- 6-10-22]

The Subcontractor shall (a) provide, before commencing performance under this Subcontract, such workers' compensation or security as the Defense Base Act (DBA) (42 U.S.C. 1651, et seq.) requires and (b) continue to maintain it until performance is completed. The Subcontractor shall insert, in all lower-tier subcontracts authorized by Chemonics under this Subcontract to which the Defense Base Act applies, a clause similar to this clause imposing upon those lower-tier subcontractors this requirement to comply with the Defense Base Act. DBA insurance provides critical protection and limits on liability. The Subcontractor shall provide a proof of DBA insurance coverage to Chemonics upon request. Chemonics will verify coverage for, at least, projects in high-risk environments and where Chemonics may be providing security.

(b) AIDAR 752.228-3 WORKERS' COMPENSATION (DEFENSE BASE ACT) [Updated by AAPD 22-01- 6-10-22] As prescribed in AIDAR 728.308, the following supplemental coverage is to be added to the clause specified in FAR 52.228-3.

I.11 Assurance et services

Dans les deux semaines suivant la signature du présent Contrat de sous-traitance, le soumissionnaire devra souscrire et maintenir en vigueur, pour toutes ses opérations, une assurance conformément aux tableaux énumérés ci-dessous. Le format des polices d'assurance et les compagnies d'assurance les ayant émises doivent satisfaire aux exigences de Chemonics. Sur demande de Chemonics, le Fournisseur doit fournir à Chemonics les certificats d'assurance émis par les compagnies d'assurance, spécifiant les dates d'entrée en vigueur des polices, les limites des responsabilités aux présentes, et devant contenir une disposition stipulant que ladite assurance ne peut être annulée sans l'envoi d'un préavis écrit de trente (30) jours à Chemonics. Le Sous-traitant ne doit annuler aucune police d'assurance requise en vertu des présentes, que ce soit avant ou après la réalisation de la mission, sans l'autorisation écrite de Chemonics. Remarque : le soumissionnaire peut demander le remboursement de l'assurance DBA.

ASSURANCE DBA (LOI DEFENSE BASE ACT DES ÉTATS-UNIS)

a) FAR 52.228-3 WORKER'S COMPENSATION INSURANCE (DEFENSE BASE ACT INSURANCE) (JUL 2014) (Assurance accidents du travail des employés) [Mise à jour par AAPD 22-01- 6-10-22]

Le Sous-traitant doit (a) fournir, avant l'exécution de ce contrat de sous-traitance, une protection ou une assurance d'indemnisation des accidents du travail comme l'exige la loi Defense Base Act (DBA) (42 U.S.C. 1651 et suivants) et (b) la maintenir en vigueur jusqu'à la fin de l'exécution du contrat. Le Sous-traitant doit intégrer dans tous les contrats de sous-traitance de niveau inférieur autorisés par Chemonics en vertu du présent contrat de sous-traitance auquel la loi Defense Base Act s'applique, une clause similaire imposant à ces sous-traitants de niveau inférieur de se conformer à la loi Defense Base Act. L'assurance DBA offre une protection essentielle et limite la responsabilité. Le Sous-traitant doit fournir une preuve de la couverture d'assurance DBA si Chemonics la demande. Chemonics vérifiera la couverture au minimum pour les projets dans des environnements à haut risque et dans lesquels Chemonics est susceptible d'assurer la sécurité.

(b) AIDAR 752.228-3 WORKERS' COMPENSATION (DEFENSE BASE ACT) [Mise à jour par AAPD 22-01- 6-10-22] Conformément à la clause AIDAR 728.308, la couverture supplémentaire suivante doit être ajoutée à la clause spécifiée dans les réglementations FAR 52.228-3.

(1) The Subcontractor agrees to procure DBA insurance pursuant to the terms of the contract between USAID and USAID's DBA insurance carrier unless the Subcontractor has a DBA self-insurance program approved by the U.S. Department of Labor or has an approved retrospective rating agreement for DBA.

(2) If USAID or Subcontractor has secured a waiver of DBA coverage (See AIDAR 728.305-70(a)) for Subcontractor's employees who are not citizens of, residents of, or hired in the United States, the Subcontractor agrees to provide such employees with worker's compensation benefits as required by the laws of the country in which the employees are working, or by the laws of the employee's native country, whichever offers greater benefits.

(3) The Subcontractor further agrees to insert in all lower-tier subcontracts hereunder to which the DBA is applicable a clause similar to this clause, including the sentence, imposing on all lower-tier subcontractors authorized by Chemonics a like requirement to provide overseas workmen's compensation insurance coverage and obtain DBA coverage under the USAID requirements contract.

(4) Contractors must apply for coverage directly to Starr Indemnity & Liability Company through its agent, Marsh McLennan Agency (MMA), using any of the following methods:

1. **Website.** There is a website with the option to print a PDF application form and submit it or complete an online application. The link to the website is:
<https://www.starr.com/Insurance/Casualty/Defense-Base-Act/USAID---Defense-Base-Act>

2. **Email.** An application form can be emailed to:
USAID@marshmma.com

3. **Additional Contacts.** Contacts for Starr Indemnity & Liability Company and its agent, Marsh MMA are available for guidance and question regarding the

(1) Le Sous-traitant accepte de fournir une assurance DBA conformément aux termes du contrat conclu entre l'USAID et la compagnie d'assurance de l'USAID à moins que le Sous-traitant ne possède déjà un programme d'autoassurance approuvé par le Département du travail américain ou un accord de tarification rétroactif approuvé pour une assurance DBA.

(2) Si l'USAID ou le Sous-traitant a obtenu un droit de dispense de couverture DBA (voir la clause AIDAR 728.305-70(a)) pour les employés du Sous-traitant qui ne sont pas citoyens ou résidents américains ou qui n'ont pas été embauchés aux États-Unis, le Sous-traitant accepte de fournir à ces employés une assurance d'indemnisation des accidents du travail conformément aux lois du pays dans lequel les employés travaillent ou, si cela est plus avantageux pour les employés, conformément aux lois en vigueur dans leur pays d'origine.

(3) Le Sous-traitant accepte également d'intégrer dans tous les contrats de sous-traitance de niveau inférieur dépendant du présent contrat auxquels la loi DBA s'applique, une clause similaire à celle-ci, y compris la phrase imposant à tous les sous-traitants de niveau inférieur autorisés par Chemonics de fournir une assurance d'indemnisation des accidents du travail valable à l'étranger et d'obtenir une couverture DBA conformément aux exigences du contrat de l'USAID.

(4) Les soumissionnaires doivent demander une couverture directement à Starr Indemnity & Liability Company par l'intermédiaire de son agent, Marsh McLennan Agency (MMA), en recourant à l'une des méthodes suivantes :

1. **Site Web.** Un site Web permet d'imprimer un formulaire de demande au format PDF et de l'envoyer, ou de remplir une demande en ligne. Voici le lien vers ce site :
<https://www.starr.com/Insurance/Casualty/Defense-Base-Act/USAID---Defense-Base-Act>

2. **E-mail.** Vous pouvez envoyer un formulaire de demande par e-mail à l'adresse :
USAID@marshmma.com

3. **Autres contacts.** Les contacts de Starr Indemnity & Liability Company et de son agent, Marsh MMA, sont à votre disposition si vous avez besoin de

required application form and submission requirements:

- Tyler Hlawati (Starr)
tyler.hlawati@Starrcompanies.com
Telephone: 646-227-6556
- Bryan Cessna (Starr)
bryan.cessna@starrcompanies.com
Telephone: 302-249-6780
- Mike Dower (Marsh MMA)
mike.dower@marshmma.com
Telephone: 703-813-6513
- Diane Proctor (Marsh MMA)
diane.proctor@marshmma.com
Telephone: 703-813-6506

For instructions on the required application form and submission requirements, please refer to [AAPD 22-01](#). Pursuant to AIDAR 752.228-70, medical evacuation is a separate insurance requirement for overseas performance of USAID funded subcontracts; the Defense Base Act insurance does not provide coverage for medical evacuation. The costs of DBA insurance are allowable and reimbursable as a direct cost to this Subcontract.

Before starting work, the offeror must provide Chemonics with a copy of the DBA coverage policy that covers each of its employees.

(c) AIDAR 752.228-7 INSURANCE ON PRIVATE AUTOMOBILES Pursuant to the clause of this Subcontract entitled "Insurance Liability to Third Persons" (AIDAR 752.228-07), if the Subcontractor or any of its employees, consultants, or their dependents transport or cause to be transported (whether or not at Subcontract expense) privately owned automobiles to the Cooperating Country, or if any of them purchase an automobile within the Cooperating Country, the Subcontractor shall, during the period of this Subcontract, ensure that all such automobiles during such ownership within the Cooperating Country will be covered by a paid-up insurance policy issued by a reliable company providing minimum coverage of US\$10,000/US\$20,000 for injury to persons and US\$5,000 for property damage, or such other minimum coverages as may be set by the cognizant Mission Director, payable in U.S. dollars or its equivalent in the currency of the Cooperating Country. The premium costs of such insurance shall not be a reimbursable cost under this Subcontract.

conseils et de réponses à vos questions concernant le formulaire de demande requis et les conditions requises associées :

- Tyler Hlawati (Starr)
tyler.hlawati@Starrcompanies.com
Tél. : +1 646-227-6556
- Bryan Cessna (Starr)
bryan.cessna@starrcompanies.com
Tél. : +1 302-249-6780
- Mike Dower (Marsh MMA)
mike.dower@marshmma.com
Tél. : +1 703-813-6513
- Diane Proctor (Marsh MMA)
diane.proctor@marshmma.com
Tél. : +1 703-813-6506

Pour toute instruction concernant le formulaire de demande requis et les conditions de soumission, veuillez-vous référer à l'[AAPD 22-01](#). Conformément à la clause AIDAR 752.228-70, l'évacuation médicale est une exigence d'assurance distincte pour l'exécution à l'étranger des contrats de sous-traitance financés par l'USAID ; l'assurance de la Defense Base Act ne prévoit pas de couverture pour l'évacuation médicale. Le coût de l'assurance DBA est admissible et remboursable en tant que coût direct propre au présent Contrat de sous-traitance. Avant de commencer à travailler, le soumissionnaire doit transmettre à Chemonics une copie de la police d'assurance DBA qui couvre chacun de ses employés.

(c) AIDAR 752.228-7 ASSURANCE DES VÉHICULES PERSONNELS Conformément à la clause de ce Sous-contrat intitulée « Insurance Liability to Third Persons » (AIDAR 752.228-07), si le Sous-traitant ou l'un de ses employés, consultants ou l'un de leurs ayants droit, transporte ou fait transporter (au titre de dépense engagée dans le cadre du Sous-contrat ou non) des véhicules privés vers le Pays coopérant, ou si l'un d'entre eux achète un véhicule dans le Pays coopérant, le Sous-traitant doit s'assurer, pendant toute la durée du Sous-contrat, que ce type de véhicule est couvert par une police d'assurance émise par une compagnie fiable, garantissant une couverture minimum de 10 000/20 000 USD pour les dommages corporels et 5 000 USD pour les dommages matériels, ou toute autre couverture minimum susceptible d'être définie par le directeur de mission, payable en dollars américains ou son équivalent dans la devise du Pays coopérant. Les primes de cette assurance ne seront pas

(d) AIDAR 752.228-70 Medical Evacuation Services (MEDEVAC) Services (July 2007) [Updated by AAPD 06-01].

(1) The Subcontractor shall provide MEDEVAC service coverage to all U.S. citizen, U.S. resident alien, and Third Country National employees and their authorized dependents (hereinafter “individual”) while overseas under a USAID-financed direct contract. Chemonics will reimburse reasonable, allowable, and allocable costs for MEDEVAC service coverage incurred under this Subcontract. The USAID Contracting Officer through Chemonics will determine the reasonableness, allowability, and allocability of the costs based on the applicable cost principles and in accordance with cost accounting standards.

(2) Exceptions: (i) The Subcontractor is not required to provide MEDEVAC insurance to eligible employees and their dependents with a health program that includes sufficient MEDEVAC coverage as approved by Chemonics. (ii) The USAID Mission Director through Chemonics, may make a written determination to waive the requirement for such coverage. The determination must be based on findings that the quality of local medical services or other circumstances obviate the need for such coverage for eligible employees and their dependents located at post.

(3) If authorized to issue lower-tier subcontracts, the Subcontractor shall insert a clause similar to this clause in all lower-tier subcontracts that require performance by Subcontractor employees

e) In addition to the foregoing insurance requirements, the Supplier shall, as a minimum, obtain the following insurance in form and substance satisfactory to Chemonics that are covered by the standard fixed rates in Section 3.

f)

TYPE	MINIMUM LIMIT
------	---------------

remboursables en vertu du présent Contrat de sous-traitance.

(d) AIDAR 752.228-70 Services d'évacuation sanitaire (MEDEVAC) (Juillet 2007) [Mise à jour par AAPD 06-01].

(1) Le Sous-traitant doit fournir une couverture MEDEVAC aux citoyens américains, étrangers résidant aux États-Unis et employés ressortissants de pays tiers ainsi qu'à leurs ayants droit (ci-après l'« individu ») séjournant à l'étranger dans le cadre d'un contrat direct financé par l'USAID. Chemonics s'engage à rembourser tous frais de couverture MEDEVAC raisonnables, admissibles et attribuables encourus dans le cadre du présent Contrat de sous-traitance. L'Agent de négociation des contrats de l'USAID déterminera par le biais de Chemonics le caractère raisonnable, admissible et attribuable des frais en fonction des principes des frais applicables et conformément aux normes de comptabilisation des dépenses.

(2) Exceptions : (i) Le Sous-traitant n'est pas tenu de fournir une assurance MEDEVAC aux employés éligibles et à leurs ayants droit bénéficiant d'une assurance maladie offrant une couverture MEDEVAC suffisante, approuvée par Chemonics. (ii) Le Directeur de mission de l'USAID, par le biais de Chemonics, peut renoncer par un accord écrit à la nécessité d'une telle couverture. Cette décision doit être prise en s'appuyant sur des constatations montrant que la qualité des soins médicaux locaux ou que d'autres circonstances éliminent la nécessité d'une telle couverture pour les employés éligibles et leurs ayants droit en mission à l'étranger.

(3) S'il est autorisé à conclure des contrats de sous-traitance de niveau inférieur, le Sous-traitant doit inclure une clause similaire dans tous les contrats de sous-traitance nécessitant l'intervention d'employés du Sous-traitant.

e) Outre les exigences susmentionnées en matière d'assurance, le Fournisseur doit, au minimum, obtenir l'assurance suivante, dont la forme et le fond sont satisfaisants pour Chemonics et couverts par les taux fixes standard de la Section III.

TYPE	LIMITE MINIMUM
------	----------------

(a) Defense Base Act or equivalent for waived nationals per FAR 52.228-3 and 52.228-4. The coverage shall extend to Employers Liability for bodily injury, death, and for occupational disease.	As required by DBA
(b) Comprehensive General Liability Each Occurrence Combined Single Limit for Personal Injury and/or Property Damage.	\$1,000,000 \$2,000,000
(c) Automobile Liability Combined Single Limit each occurrence	As per AIDAR 752.228-7 and \$1,000,000
(d) Other Required Insurance- Umbrella Insurance additive to (b) and (c) above	\$1,000,000/ \$2,000,000

I. 12 Privity

By submitting a response to this request for proposals, offerors understand that USAID is NOT a party to this solicitation and the offeror agrees that any protest hereunder must be presented—in writing with full explanations—to Chemonics International for consideration, as USAID will not consider protests made to it under USAID-financed subcontracts. Chemonics, at its sole discretion, will make a final decision on the protest for this procurement

(a) Defense Base Act ou équivalent pour les ressortissants exemptés par les réglementations FAR 52.228-3 et 52.228-4. La couverture s'étend à la responsabilité de l'employeur pour les dommages corporels, le décès et les maladies liés à l'activité professionnelle.	Selon les exigences de la DBA
(b) Responsabilité civile générale - Limite unique combinée pour chaque événement pour les dommages corporels et/ou matériels.	1 000 000 \$ 2 000 000 \$
(c) Responsabilité civile automobile - Limite unique combinée pour chaque événement.	Selon les exigences 752.228-7 de l'AIDAR et à hauteur de 1 000 000 \$
(d) Autre assurance requise : assurance responsabilité civile qui s'ajoute aux points (b) et (c) ci-dessus.	1 000 000 \$/ 2 000 000 \$

I. 12 Connexité

En soumettant une réponse à la présente demande de propositions, les soumissionnaires comprennent que l'USAID n'est PAS une partie de cette sollicitation, et acceptent que tout désaccord en vertu des présentes doit être formulé par écrit et de manière la plus détaillée possible, puis soumis auprès de Chemonics International pour examen. L'USAID n'examine aucun désaccord dans le cadre des contrats de sous-traitance qu'elle finance. La décision finale concernant toute réclamation portant sur cet achat reviendra uniquement à Chemonics.

Section II Background, Scope of Work, Deliverables, and Deliverables Schedule

II.1. Background

Chemonics Togo is seeking reverse logistics management companies for its Global Health Supply Chain-Technical Assistance (GHSC-TA), Francophone Task Order (TO) project in Togo for the removal and transportation and destruction of Health Care Waste (HCW). Health care services generate waste that can impact humans and the environment when improperly managed. Indeed, the increasing evolution of attendance, the improvement of access to care through the creation of new health facilities, the reinforcement of the technical platform of the reference structures, the organization of fairs and campaigns are all factors that will undoubtedly contribute to the increase in the level of production of HCW and consequently the impacts of potential negative risks, notably the transmission of infections and environmental contamination.

Given the increasing seriousness and magnitude of the health, social, and economic consequences of the mismanagement of HCW, it is essential to control all stages of the HCW management process, including transportation and destruction. To date, Togo has 14 functional conventional incinerators, spread throughout the country, which are essential for the treatment of certain types of HCW. As there is no functional system for the transport of HCW, it is necessary to find transportation companies capable of supporting the Ministry of Health, Public Hygiene and Universal Access to Care in the transport of waste from health care facilities to conventional incinerators.

II.2. Scope of Work

Following this RFP, Chemonics anticipates awarding one Fixed Price Subcontract

Objective

As part of its mandate to support the Government of Togo's Ministry of Health, Public Hygiene and Universal Access to Care, Chemonics' GHSC-TA Francophone TO project seeks cradle to grave waste services from a qualified firm. The firm shall support containerization, transport and disposal in accordance with all Togo environmental and health and safety (e.g. occupational hazards, etc.) regulations.

Section II Contexte, Étendue des travaux, Livrables et Calendrier des livrables

II.1. Contexte

Chemonics Togo recherche des sociétés de gestion de la logistique inverse dans le cadre de son projet Global Health Supply Chain-Technical Assistance (GHSC-TA), Francophone Task Order (TO) au Togo pour l'enlèvement, le transport et la destruction des Déchets de Soins de Santé (DSS). Les prestations de soins de santé génèrent des déchets susceptibles d'impacter l'humain et l'environnement lorsqu'ils sont mal gérés. En effet, l'évolution croissante de la fréquentation, l'amélioration de l'accès aux soins à travers la création de nouvelles formations sanitaires, le renforcement du plateau technique des structures de référence, l'organisation des foraines et campagnes sont autant de facteurs qui vont sans aucun doute contribuer à l'augmentation du niveau de production des DSS et par conséquent les impacts de risques négatifs potentiels, notamment la transmission des infections et la contamination de l'environnement.

Face à la gravité croissante et à l'ampleur des conséquences sanitaires, sociales, et économiques de la mauvaise gestion des DSS, il est primordial de maîtriser toutes les étapes du processus de gestion des DSS, dont le transport et la destruction. A ce jour, le Togo dispose de 14 incinérateurs conventionnels fonctionnels, répartis de part et d'autre sur le territoire national, et indispensables pour le traitement de certains types de DSS. Ne disposant pas d'un système fonctionnel pour le transport des DSS, il est nécessaire de trouver des sociétés de transport capables d'appuyer le Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins dans le transport des déchets des structures de soins vers les incinérateurs conventionnels.

II.2. Étendue des travaux

Suite à cet appel d'offres, Chemonics prévoit d'attribuer un contrat de sous-traitance à prix fixe.

Objectif

Dans le cadre de son mandat d'appui au ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins du Togo, le projet GHSC-TA Francophone TO de Chemonics recherche des services de transport et de gestion des déchets du lieu de production jusqu'à l'élimination finale auprès d'une entreprise qualifiée. La société devra prendre en charge la collecte, le transport et l'élimination conformément à toutes les réglementations du Togo en matière

Scope Details

Waste Containerization

- Offerors should conduct the containerization and/or packaging of waste at health facilities, for the eventual pick-up and vehicular transport to an approved incineration facility. Partners overseeing health facilities will serve as the main point of contact to the Offeror, and it should be assumed that they would fully coordinate and cooperate with the Offeror, who will be responsible for the waste containerization process. The Offeror will be responsible for furnishing of all materials, which meet national standards and/or international best practices, that are required to facilitate the containerization process, prior to off-site transport. Offers must be able to supply adapted material and in sufficient number (Waste garbage cans, black, red and yellow waste bags...) to the health establishments for the sorting of waste, have the materials and equipment required for weighing HCW and the quantification of collected waste.

Pick-up, In-Country Transport and Destruction of Waste

- Offerors should oversee and facilitate the pick-up of waste from health facilities for vehicular transport to an approved incineration facility. This task may include one or multiple of the following sub-tasks: usage of approved transport vehicles, adherence to standard loading and unloading safety procedures, preparation of vehicle routing plans, waste collection in health care facilities via a predefined schedule; destruction of HCW in collaboration with the incineration facility; administrative management related to the transport and destruction of waste (tracking slips, certificate of destruction, traceability, etc. ...), and the periodic preparation of activity reports.
- The service provider must be able to guarantee a complete traceability of the transported and destroyed waste, as well as a rigorous management of the documents and the follow-up slips.

Area of intervention

- For this first phase, eighty-five (85) health facilities from the six (6) health regions of Togo will be targeted. The targeted structures will be district hospitals, university hospitals, regional hospitals and the largest health centers that do not have

d'environnement, de santé et de sécurité (par exemple, les risques professionnels, etc.).

Détails du périmètre

Conditionnement des déchets

- Les soumissionnaires doivent veiller à la mise en conteneur et/ou à l'emballage des déchets dans les établissements de santé, en vue de leur ramassage éventuel et de leur transport par véhicule vers une installation d'incinération agréée. Les partenaires qui supervisent les établissements de santé serviront de point de contact principal pour l'offrant, et on peut supposer qu'ils coordonneront et coopéreront pleinement avec le soumissionnaire, qui sera responsable du processus de conditionnement des déchets. Le soumissionnaire sera responsable de la fourniture de tous les matériaux, conformes aux normes nationales et/ou aux meilleures pratiques internationales, qui sont nécessaires pour faciliter le processus de conditionnement, avant le transport hors site. Les offres doivent être en mesure de fournir du matériel adapté et en nombre suffisant (poubelles, sacs à déchets noirs, rouges et jaunes...) aux établissements de santé pour le tri des déchets, disposer du matériel et de l'équipement nécessaires pour la pesée du personnel soignant et la quantification des déchets collectés.

Ramassage, transport et destruction des déchets dans le pays

- Les soumissionnaires doivent superviser et faciliter le ramassage des déchets dans les établissements de santé en vue de leur transport par véhicule vers une installation d'incinération agréée. Cette tâche peut inclure une ou plusieurs des sous-tâches suivantes : utilisation de véhicules de transport agréés, respect des procédures de sécurité standard pour le chargement et le déchargement, préparation des plans d'acheminement des véhicules, collecte des déchets dans les établissements de santé selon un calendrier prédéfini ; destruction des déchets dangereux en collaboration avec l'installation d'incinération ; gestion administrative liée au transport et à la destruction des déchets (bordereaux de suivi, certificat de destruction, traçabilité, etc...), et préparation périodique de rapports d'activité.
- Le prestataire doit pouvoir garantir une traçabilité complète des déchets transportés et détruits, ainsi qu'une gestion rigoureuse des documents et des bordereaux de suivi.

Zone d'intervention

conventional incinerators in their facilities (see table below). If the site is changed, it will be to a similar site in the same geographical area. The provider should clearly specify the region it can cover.

Pour cette première phase, un effectif de quatre-vingt-cinq (85) formations sanitaires issues des six (6) régions sanitaires du Togo. Les structures ciblées seront les hôpitaux de districts, les CHU, les CHR et les plus gros centres de santé ne disposant pas d'incinérateurs conventionnels en leur sein (Voir tableau ci-après). En cas de changement de site, cela se fera avec un site similaire issu de la même zone géographique. Le prestataire devra préciser clairement la région qu'il peut couvrir.

N°	REGIONS	DISTRICTS	FORMATIONS SANITAIRES	EFFECTIF
1	SAVANES	TONE	POLYCLINIQUE DAPAONG	10
2		CINKASSE	HD CINKASSE	
3		CINKASSE	CMS TIMBOU	
4		TANDJOARE	HD TANDJOARE	
5		TANDJOARE	CMS BOMBOUAKA	
6		KPENDJAL OUEST	HD KPENDJAL OUEST	
7		OTI	CMS BARKOASSI	
8		OTI	USP SADORI	
9		OTI SUD	HD OTI SUD	
10		OTI SUD	USP SAGBIEBOU	
11	KARA	KOZAH	CHR TOMDE	10
12		KOZAH	HD KOZAH	
13		ASSOLI	HD ASSOLI	
14		BINAH	HD BINAH	
15		BINAH	CMS KETAO	
16		DOUFELGOU	HD DOUFELGOU	
17		DOUFELGOU	CMS SIOU	
18		KERAN	HD KERAN	
19		BASSAR	CMS KABOU	
20		DANKPEN	HD DANKPEN	
21	CENTRALE	SOTOUBOUA	HD SOTOUBOUA*	10
22		SOTOUBOUA	CMS ADJENGRE	
23		BLITTA	HD BLITTA	
24		BLITTA	CMS AGBANDI	
25		BLITTA	CMS LANGABOU	
26		TCHAMBA	CMS KABOLI	
27		TCHAMBA	HD TCHAMBA	
28		TCHAOU DJO	HD TCHAOU DJO	
29		TCHAOU DJO	CMS KADAMBARA	

N°	REGIONS	DISTRICTS	FORMATIONS SANITAIRES	EFFECTIF
30		TCHAOUDJO	CMS KOLOWARE*	
31	PLATEAUX	OGOUE	HD OGOUE (POLYCLINIQUE ATAPKAME*)	15
32		OGOUE	CMS AGBONOU	
33		HAHO	CHP NOTSE*	
34		HAHO	CMS WAHALA	
35		HAHO	CMS ASRAMA	
36		MOYEN-MONO	HD MOYEN-MONO	
37		ANIE	HD ANIE*	
38		WAWA	HD WAWA	
39		AKEBOU	HD AKEBOU	
40		EST-MONO	HD EST-MONO	
41		KLOTO	HD KLOTO	
42		KPELE	HD KPELE (ADETA*)	
43		AGOU	HD AGOU	
44		AMOU	HD AMOU	
45		DANYI	HD DANYI	
46	MARITIME	ZIO	HD ZIO	10
47		ZIO	USP DAVIE	
48		AVE	HD AVE (ASSAHOUN*)	
49			HD YOTO	
50		YOTO	CMS SOEURS DE LA PROVIDENCE DE KOUVE*	
51		BAS-MONO	HD BAS-MONO	
52		LACS	HD LACS	
53		LACS	HOPITAL PSYCHIATRIQUE DE ZEBE	
54		VO	CMS AKOUMAPE	
55		VO	HD VO (CHP VOGAN*)	
56	GRAND LOME	AGOE	HD AGOE (CMS AGOENYIVE*)	30
57		AGOE	CMS DEMAKPOE	
58		AGOE	CMS TOGBLEKOPE	
59		AGOE	CMS LEGBASSITO	
60		AGOE	CMS SAINTE JOSEPHINE BAKHITA	
61		AGOE	CMS SANGUERA	
62		AGOE	CMS ADETIKOPE	
63		AGOE	CMS DU JURA	

N°	REGIONS	DISTRICTS	FORMATIONS SANITAIRES	EFFECTIF
64		AGOE	USP AGOE ELAVAGNON	
65		GOLFE	CHU CAMPUS*	
66		GOLFE	CHR LOME COMMUNE	
67		GOLFE	HOPITAL DE BE*	
68		GOLFE	CENTRE DE SANTE DE LOME*	
69		GOLFE	CMS ADAKPAME*	
70		GOLFE	CMS ADIDOGOME*	
71		GOLFE	CMS AMOUTIVE*	
72		GOLFE	CMS KODJOVIAKOPE*	
73		GOLFE	CMS NUKAFU	
74		GOLFE	CMS KAGNI KOPE	
75		GOLFE	CMS ATIKOUME	
76		GOLFE	CMS DZAGBLE	
77		GOLFE	CMS BAGUIDA	
78		GOLFE	CMS DOUMASSESE	
79		GOLFE	CMS NYEKONAKPOE	
80		GOLFE	DIVISION IMMUNINATION (DI)	
81		GOLFE	CMS AVEPOZO	
82		GOLFE	CMS BE-KPOTA	
83		GOLFE	CMS ADAMAVO	
84		GOLFE	CMS ADAWLATO	
85		GOLFE	CMS GBENYEDJI	
TOTAL				85

II.3. Deliverables

The successful offeror shall deliver to Chemonics the following deliverables, in accordance with the schedule set forth in II.4 below.

Deliverable No. 1: Product Waste Containerization Report

- Repacked Product report for in-country transportation. The subcontractor will be expected to repack medical commodities into containers before transportation to the disposal location.

Deliverable No. 2: Operations Plan

II.3. Livrables

Le soumissionnaire choisi livrera à Chemonics les éléments suivants, conformément à l'échéancier précisé dans la Section II.4 ci-dessous.

Livable n°1 : Rapport d'emballage des déchets médicaux

- Rapport sur les produits reconditionnés pour le transport dans le pays. Le sous-traitant devra reconditionner les produits médicaux dans des conteneurs avant de les transporter vers le lieu d'élimination.

Livable n°2 : Plan d'Opération

- Operational Plan for treatment, and disposal of Product Waste Scope of Work with a Gantt Chart that illustrates activity description, timeline, and deliverable.

Deliverable No. 3: Disposal Certificate

- At the end of the disposal exercise, the subcontractor should provide a Disposal Certificate for all the disposed commodities.

II.4. Deliverables Schedule

The successful offeror shall submit the deliverables described above in accordance with the following deliverables schedule:

Deliverable Number	Deliverable Name	Due Date
1	Product Waste Containerization	TBD
2	Operations Plan	TBD
3	Disposal Certificate	TBD

*Deliverable numbers and names refer to those fully described in II.3 above.

- Plan opérationnel pour le traitement et l'élimination des déchets de produits Étendue des travaux avec un diagramme de Gantt illustrant la description des activités, le calendrier et les résultats attendus.

Livrable n° 3 : Certificat d'élimination

- À la fin de l'opération d'élimination, le sous-traitant doit fournir un certificat d'élimination pour tous les produits éliminés.

II.4. Calendrier des livrables

Le soumissionnaire choisi s'engage à transmettre périodiquement les éléments à livrer décrits ci-dessus conformément à l'échéancier ci-après :

Numéro du livrable	Nom du livrable	Date de livraison prévue
1	Emballage des déchets médicaux	A déterminer
2	Plan d'Opération	A déterminer
3	Certificat d'élimination	A déterminer

*Les numéros et noms des livrables sont ceux décrits plus en détail dans la Section II.3 ci-dessus.

Section III Firm Fixed Price Subcontract (Terms and Clauses)

Section D. Subcontract Fixed Price, Invoicing and Payment

D.1. Subcontract Fixed Price

As consideration for the delivery of all of the products and/or services stipulated in Section A., Chemonics will pay the Subcontractor a total of **US\$ XX,XXX (Amount must be denominated in local currency if a local subcontract)**. This figure represents the total price of this subcontract and is fixed for the period of performance outlined in Section C., Period of Performance. **(Include the following language only if Chemonics will make more than one payment)**. Chemonics will pay the total price through a series of installment payments. Chemonics will make each payment subject to Section D.3, below, after Subcontractor's completion of the corresponding deliverable indicated in the following table:

Installment Number and Amount	Corresponding Deliverable Number(s) and Name(s)*
1. \$XX,XXX	1. (Deliverable No. 1 Name) , AND 2. (Deliverable No. 2 Name)
2. \$YY,YYY	3. (Deliverable No. 3 Name)

*Deliverable numbers and names refer to those fully described in Section A.3, above.

D.2. Invoicing

Upon technical acceptance of the contract deliverables described in Section A., Background, Scope of Work, Deliverables and Deliverables Schedule, by the Chemonics representative identified herein, the Subcontractor shall submit an original invoice to **(insert project name)** for payment. The invoice shall be sent to the attention of **(insert name and designation of person who will receive invoices)** and shall include the following information: a) subcontract number, b) deliverables delivered and accepted, c) total amount due in **(choose either US dollars or specify a local currency if this is a local subcontract)**, per Section D.1., above; and d) payment information corresponding to the authorized account listed in D.3, below.

Section III Contrat de sous-traitance à prix fixe (conditions générales)

Section D. Contrat de sous-traitance a prix fixe, facturation et paiement

D.1. Contrat de sous-traitance à prix fixe

En contrepartie de la livraison de tous les produits et/ou services stipulés à la Section A., Chemonics paiera au Sous-traitant un montant total de **XX XXX dollars US (Le montant doit être libellé en devise locale dans le cas d'un contrat de sous-traitance local.)**. Ce chiffre représente le prix total du présent contrat de sous-traitance et est fixé pour la période d'exécution décrite à la Section C. Période d'exécution. **(Inclure la mention suivante uniquement dans le cas où Chemonics effectuera plus d'un paiement)**. Chemonics paiera le prix total en plusieurs versements échelonnés. Chemonics effectuera chaque paiement conformément à la section D.3, ci-dessous, après que le sous-traitant aura achevé le livrable correspondant indiqué dans le tableau suivant :

Numéro et montant du versement	Numéro(s) et nom(s) des livrables correspondants*
1. XX XXX \$	1. (Nom du livrable n° 1) ET 2. (Nom du livrable n° 2)
2. YY YYY \$	3. (Nom du livrable n° 3)

*Les numéros et noms des livrables sont ceux décrits plus en détail à la Section A.3 ci-dessus.

D.2. Facturation

Après acceptation des livrables du contrat décrits dans la Section A. Contexte, étendue des travaux, livrables et calendrier des livrables, par le représentant de Chemonics, identifié dans le présent document, le Sous-traitant doit envoyer une facture originale à **(insérer le nom du projet)** pour être payé. La facture doit être envoyée à l'attention de **(insérer le nom et la désignation de la personne qui recevra les factures)** et doit contenir les informations suivantes : a) numéro du contrat de sous-traitance ; b) livrables livrés et acceptés ; c) montant total dû exprimé en **(sélectionner le dollar américain ou préciser une devise locale s'il s'agit d'un contrat de sous-traitance local)**, conformément à la Section D.1. ci-dessus ; et d) les informations de paiement du compte autorisé mentionné à la Section D.3, ci-dessous.

D.3. Payment Account Information

Chemonics shall remit payment corresponding to approved, complete invoices submitted in accordance with the terms herein payable to the Subcontractor via check sent to the Subcontractor's official address or to the following authorized account:

Account name: (INSERT Account name provided by the Subcontractor)

Bank name: (INSERT Subcontractor's bank name)

Bank address or branch location: (INSERT Subcontractor's bank address or branch location)

Account number: (INSERT Subcontractor's bank account SWIFT and IBAN reference as applicable)

D.4. Payment

Chemonics will pay the Subcontractor's invoice within thirty (30) business days after both a) Chemonics' approval of the Subcontractor's deliverables, and b) Chemonics' receipt of the Subcontractor's invoice. Payment will be made in (choose either US dollars or specify a local currency if this is a local subcontract) , paid to the account specified in Section D.3.

Section E. Branding Policy

The Subcontractor shall comply with the requirements of the USAID "Graphic Standard Manual" available at www.usaid.gov/branding, or any successor branding policy, and the Project specific branding implementation and marking plan, which shall be conveyed to the Subcontractor by Chemonics in writing.

Section F. Authorized Geographic Code; Source and Nationality Requirement [AIDAR 752.225-70 (Feb 2012) as altered]

(a) The authorized geographic code for procurement of goods and services under this subcontract is {insert applicable geographic code}.

D.3. Informations du compte de paiement

Chemonics paiera au Sous-traitant le montant correspondant aux factures complètes, approuvées et envoyées conformément aux conditions des présentes par chèque à l'adresse officielle du Sous-traitant ou sur le compte autorisé suivant :

Titulaire du compte : (INSÉRER le nom du titulaire du compte fourni par le sous-traitant)

Nom de la banque : (INSÉRER le nom de la banque du sous-traitant)

Adresse de la banque ou de l'agence bancaire : (INSÉRER l'adresse de la banque ou de la succursale du sous-traitant)

Numéro de compte : (Le cas échéant, INSÉRER les codes SWIFT et IBAN du compte en banque du sous-traitant)

D.4. Paiement

Chemonics paiera la facture du Sous-traitant dans un délai de trente (30) jours ouvrables après a) l'approbation par Chemonics des livrables du Sous-traitant, et b) la réception par Chemonics de la facture du Sous-traitant. Le règlement sera effectué en (dollars américains ou devise locale s'il s'agit d'un contrat de sous-traitance local) , et sera versé sur le compte spécifié à la Section D.3.

Section E. Stratégie de marque

Le Sous-traitant doit se conformer aux exigences du Manuel des normes graphiques de l'USAID, disponible à l'adresse www.usaid.gov/branding, ou à toute nouvelle stratégie de marque et à la mise en œuvre de la stratégie de marque et du plan de marquage spécifiques au projet, qui seront présentés par écrit au Sous-traitant par Chemonics.

Section F. Code géographique autorisé ; Exigences en matière de source et de nationalité [AIDAR 752.225-70 (Fév. 2012) version modifiée]

(a) Le code géographique autorisé pour l'achat de produits et services dans le cadre du présent contrat de sous-traitance est le {insérer le code géographique applicable}.

(b) Except as may be specifically approved by Chemonics, the Subcontractor must procure all commodities (e.g., equipment, materials, vehicles, supplies) and services (including commodity transportation services) in accordance with the requirements at 22 CFR Part 228 —Rules on Procurement of Commodities and Services Financed by USAID Federal Program Funds. Guidance on eligibility of specific goods or services may be obtained from Chemonics.

(c) Ineligible goods and services. The Subcontractor shall not procure any of the following goods or services under this subcontract:

- (1) Military equipment
- (2) Surveillance equipment
- (3) Commodities and services for support of police and other law enforcement activities
- (4) Abortion equipment and services
- (5) Luxury goods and gambling equipment, or
- (6) Weather modification equipment.

(d) Restricted goods. The Subcontractor shall not procure any of the following goods or services without the prior written approval of USAID obtained through Chemonics:

- (1) Agricultural commodities,
- (2) Motor vehicles,
- (3) Pharmaceuticals and contraceptive items
- (4) Pesticides,
- (5) Fertilizer,
- (6) Used equipment, or
- (7) U.S. government-owned excess property.

If Chemonics determines that the Subcontractor has procured any of these specific restricted this subcontract without the prior written authorization of USAID through Chemonics and has received payment for such purposes, Chemonics may require the Subcontractor to refund the entire amount of the purchase.

(e) The USG has implemented a blanket prohibition on providing direct government financing to international solar projects that source from suppliers that are the subject of a [withhold release order](#) (Hoshine Silicon Industry), on the Commerce Entity List, or otherwise

(b) Sauf autorisation spécifique de Chemonics, le Sous-traitant doit se procurer tous les produits (par exemple, équipement, matériaux, véhicules, fournitures) et services (y compris les services de transport de marchandises) conformément aux termes de l'article 228 du titre 22 du Code de réglementation fédérale—Règles pour l'acquisition de biens et de services financés par les fonds du programme fédéral de l'USAID. Des directives sur l'éligibilité de biens ou services spécifiques peuvent être obtenues auprès de Chemonics.

(c) Produits et services non admissibles. Le Sous-traitant ne doit se procurer aucun des biens ou services suivants dans le cadre du présent contrat de sous-traitance :

- (1) équipements militaires ;
- (2) équipements de surveillance ;
- (3) produits et services destinés aux forces de police et à d'autres activités d'application de la loi ;
- (4) équipements et services permettant de procéder à des avortements ;
- (5) produits de luxe et ceux liés à des jeux d'argent ; ou
- (6) équipements de modification des conditions météorologiques.

(d) Produits réglementés. Le Sous-traitant ne doit se procurer aucun des biens ou services suivants sans l'autorisation écrite préalable de l'USAID obtenue par le biais de Chemonics :

- (1) produits agricoles ;
- (2) véhicules motorisés ;
- (3) produits pharmaceutiques et de contraception ;
- (4) pesticides ;
- (5) engrais ;
- (6) équipements d'occasion ; ou
- (7) surplus du gouvernement américain.

Si Chemonics détermine que le Sous-traitant s'est procuré l'un de ces produits réglementés spécifiques dans le cadre de ce contrat de sous-traitance sans l'autorisation écrite préalable de l'USAID par l'intermédiaire de Chemonics et a reçu un paiement à ces fins, Chemonics peut demander au Sous-traitant de rembourser le montant intégral de l'achat.

(e) Le gouvernement des États-Unis interdit formellement tout financement direct de l'État aux projets solaires mondiaux qui s'approvisionnent auprès de fournisseurs faisant l'objet d'une [ordonnance de suspension commerciale](#) (Hoshine Silicon Industry), figurant sur la

sanctioned for their use of forced labor. The PRC energy companies that were added to the Commerce Entity List for their ties to forced labor are found below. NOTE: the subcontractor may not purchase from any of the Suppliers listed below without advance written approval from Chemonics/USAID.

- Hoshine Silicon Industry (metallurgical grade silicon and silicon products) - also subject to a WRO
- Xinjiang Daqo New Energy (polysilicon, wafers)
- Xinjiang East Hope Nonferrous Metals (polysilicon, ingots, wafers)
- Xinjiang GCL-New Energy Material (polysilicon, ingots, wafers, cells, modules)
- Xinjiang Production and Construction Corps (state-owned paramilitary organization, electricity supplier).

This does not mean that all PRC-produced solar panels are immediately blocked. Currently, the restriction is just on any panels or products that are directly purchased using USG funds from any of the above companies. Should the purchase of any solar panels or components be required, Chemonics/USAID prior review and written approval is required.

Section G. Intellectual Property Rights

(a) Subcontractor warrants that the Work performed or delivered under this Subcontract will not infringe or otherwise violate the intellectual property rights of any third party in the United States or any foreign country. Except to the extent that the U.S. Government assumes liability therefor, Subcontractor shall defend, indemnify, and hold harmless Chemonics and its clients from and against any claims, damages, losses, costs, and expenses, including reasonable attorneys' fees, arising out of any action by a third party that is based upon a claim that the Work performed or delivered under this Subcontract infringes or otherwise violates the intellectual property rights of any person or entity. This indemnity and hold harmless shall not be considered an allowable cost under any provisions of this

Commerce Entity List, ou étant sous le coup d'une sanction pour avoir eu recours au travail forcé. Vous trouverez ci-dessous la liste des entreprises chinoises du secteur de l'énergie ayant été ajoutées à la Commerce Entity List en raison de leur recours au travail forcé.

REMARQUE : le sous-traitant ne peut pas s'approvisionner auprès de l'un des fournisseurs cités ci-dessous sans l'approbation écrite préalable de Chemonics/USAID.

- Hoshine Silicon Industry (silicium de qualité métallurgique et produits à base de silicium), également sous le coup d'une ordonnance de suspension commerciale
- Xinjiang Daqo New Energy (silicium polycristallin, barreaux de silicium polycristallin)
- Xinjiang East Hope Nonferrous Metals (silicium polycristallin, lingots, barreaux)
- Xinjiang GCL-New Energy Material (silicium polycristallin, lingots, barreaux, cellules, modules)
- Xinjiang Production and Construction Corps (organisation gouvernementale paramilitaire et fournisseur d'électricité).

Cela ne signifie pas que l'achat de panneaux solaires produits en RPC est immédiatement interdit. À l'heure actuelle, la restriction s'applique uniquement aux panneaux ou produits achetés directement à l'aide des fonds alloués par le gouvernement des États-Unis auprès de l'une des sociétés susmentionnées. Si l'achat de panneaux solaires ou de composants est requis, un examen préalable et une approbation écrite de Chemonics/USAID sont requis.

Section G. Droits de propriété intellectuelle

(a) Le Sous-traitant garantit que le Travail effectué ou fourni dans le cadre de ce Contrat de sous-traitance n'enfreindra ni ne violera les droits de propriété intellectuelle de toute partie tierce implantée aux États-Unis ou dans tout autre pays. À moins que le gouvernement américain n'en assume la responsabilité, le Sous-traitant s'engage à défendre, dédommager et dégager Chemonics et ses clients de toute responsabilité en cas de recours, de dommages-intérêts, de pertes, de frais et de dépenses, y compris tous frais d'avocat raisonnables, découlant d'un recours de tiers basé sur l'affirmation que le Travail effectué ou livré en vertu de ce Contrat de sous-traitance enfreint ou viole les droits de propriété intellectuelle de toute personne ou entité. Cette indemnisation et ce dégagement de responsabilité ne doivent pas être considérés comme des

Subcontract except with regard to allowable insurance costs.

(b) Subcontractor's obligation to defend, indemnify, and hold harmless Chemonics and its customers under Paragraph (a) above shall not apply to the extent FAR 52.227-1 "Authorization and Consent" applies to Chemonics' Prime Contract for infringement of a U.S. patent and Chemonics and its clients are not subject to any actions for claims, damages, losses, costs, and expenses, including reasonable attorneys' fees by a third party.

(c) In addition to any other allocation of rights in data and inventions set forth in this agreement, Subcontractor agrees that Chemonics, in the performance of its prime or higher tier contract obligations (including obligations of follow-on contracts or contracts for subsequent phases of the same program), shall have under this agreement an unlimited, irrevocable, paid-up, royalty-free right to make, have made, sell, offer for sale, use, execute, reproduce, display, perform, distribute (internally or externally) copies of, and prepare derivative works, and authorize others to do any, some or all of the foregoing, any and all, inventions, discoveries, improvements, mask works and patents as well as any and all data, copyrights, reports, and works of authorship, conceived, developed, generated or delivered in performance of this Contract.

(d) The tangible medium storing all reports, memoranda or other materials in written form including machine readable form, prepared by Subcontractor and furnished to Chemonics pursuant to this Subcontract shall become the sole property of Chemonics.

Section H. Indemnity and Subcontractor Waiver of Benefits

The Subcontractor shall defend, indemnify, and hold harmless Chemonics from any loss, damage, liability, claims, demands, suits, or judgments ("Claims") including any reasonable attorney's fees, and costs, as a result of any damage or injury to Chemonics or its employees, directors, officers, or agents, or properties, or for any injury to third persons (including, but not limited to Claims by Subcontractor's employees, directors, officers or agents) or their property which is directly or indirectly caused by

frais admissibles en vertu de l'une des dispositions de ce Contrat de sous-traitance, excepté dans le cas de frais d'assurance admissibles.

(b) L'obligation du Sous-traitant de défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité Chemonics et ses clients en vertu du Paragraphe (a) ci-dessus n'est pas applicable dans la mesure où la clause FAR 52.227-1 « Authorization and Consent » s'applique au contrat principal de Chemonics pour toute violation d'un brevet américain, et Chemonics et ses clients ne peuvent faire l'objet d'un recours par un tiers en cas de réclamations, dommages-intérêt, pertes, coûts et dépenses, y compris des frais raisonnables d'avocat.

(c) Outre toute autre attribution de droits en matière de données et d'inventions présentée dans ce contrat, le Sous-traitant accepte que Chemonics, pour s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu de son contrat principal ou de niveau supérieur (y compris les obligations des contrats de suivi ou des contrats des phases successives d'un même programme), ait en vertu de ce contrat un droit illimité, irrévocable, acquitté et libre de redevance de faire, faire faire, vendre, offrir à la vente, utiliser, exécuter, reproduire, afficher, effectuer, distribuer (de manière interne ou externe) des copies de, et de préparer des œuvres dérivées et d'autoriser des tiers à effectuer certaines ou l'ensemble des actions précédentes, des inventions, découvertes, améliorations, masques et brevets, ainsi que des données, droits d'auteur, rapports et œuvres originales conçus, développés, générés et livrés dans le cadre de ce Contrat.

(d) Le support matériel sur lequel sont stockés les rapports, les mémorandums et autres documents écrits, notamment les documents informatisés, préparés par le Sous-traitant et transmis à Chemonics dans le cadre de ce Contrat de sous-traitance devient la propriété exclusive de Chemonics.

Section H. Indemnisation et renonciation du Sous-traitant

Le Sous-traitant accepte de défendre, indemniser et dégager de toute responsabilité Chemonics en cas de perte, dommage, mise en responsabilité, réclamation, requête, litige ou jugement (les « Recours »), y compris les honoraires juridiques raisonnables et les frais découlant de tout dommage ou blessure subi par Chemonics ou ses employés, ses directeurs, ses représentants, ses mandataires, ses biens ou des tiers (y compris mais sans s'y limiter les recours exercés par les employés, directeurs,

the negligence, willful misconduct, breach of this Subcontract, or violation of statutory duties of Subcontractor, or its employees, officers, directors, or agents, arising out of or in connection with the performance of this Subcontract unless such Claim is caused by, or resulting from, a material breach of this Subcontract by Chemonics.

Section I. Compliance with Applicable Laws and Regulations

(a) The Subcontractor shall perform all work, and comply in all respects, with applicable laws, ordinances, codes, regulations, and other authoritative rules of the United States and its political subdivisions and with the standards of relevant licensing boards and professional associations. The Subcontractor shall also comply with the applicable USAID regulations governing this subcontract, which are incorporated by reference into this subcontract, and appear in Section Z, Clauses Incorporated by Reference.

(b) This contract shall be governed and construed under the laws of the District of Columbia, except that subcontract provisions and requirements that are based on government contract laws, regulations, or Federal Acquisition Regulation clauses shall be construed in accordance with the federal common law of Government Contracts as represented by decisions of the Federal Courts, and the Armed Services and Civilian Boards of Contract Appeals.

(c) The Subcontractor shall further undertake to perform the services hereunder in accordance with the highest standards of professional and ethical competence and integrity in Subcontractor's industry and to ensure that Subcontractor's employees assigned to perform any services under this subcontract will conduct themselves in a manner consistent therewith.

représentants ou mandataires du Sous-traitant) résultant directement ou indirectement d'actes de négligence, de fautes intentionnelles, d'un manquement au présent Contrat de sous-traitance ou de la violation par le Sous-traitant, ses employés, ses représentants, ses directeurs ou ses mandataires de leurs obligations légales, découlant de ou ayant trait au présent Contrat de sous-traitance sauf si ledit recours découle ou est dû à un manquement important de Chemonics à l'égard du présent Contrat de sous-traitance.

Section I. Conformité aux lois et réglementations applicables

(a) Le Sous-traitant s'engage à accomplir l'intégralité des tâches, et respecter à tous égards l'ensemble des lois, décrets, codes, réglementations et autres règles en vigueur aux États-Unis et dans ses subdivisions politiques, ainsi que les normes des organismes d'attribution des permis et des associations professionnelles correspondantes. Le Sous-traitant doit également se conformer aux réglementations de l'USAID qui régissent ce contrat de sous-traitance et qui sont intégrées par référence aux présentes, et apparaissent à la Section Z, Clauses intégrées par référence.

(b) Le présent contrat est régi et interprété conformément aux lois du District de Columbia, excepté les dispositions et modalités de ce Contrat de sous-traitance basées sur des lois et réglementations gouvernementales ou les clauses des réglementations FAR (Federal Acquisition Regulation), qui doivent être interprétées selon la loi fédérale sur les contrats gouvernementaux, à la lumière des décisions des tribunaux fédéraux et des Conseils militaires et civils pour les appels concernant les contrats.

(c) Le Sous-traitant s'engage à fournir les services décrits dans les présentes selon les normes professionnelles, de déontologie et d'intégrité les plus strictes de l'industrie du Sous-traitant et à s'assurer que les employés du Sous-traitant désignés pour exécuter des services en vertu du présent Contrat de sous-traitance se comporteront conformément à ces normes.

1. The Subcontractor shall exercise due diligence to prevent and detect criminal conduct and otherwise promote an organizational culture that encourages ethical conduct and a commitment to compliance with law.
 2. The Subcontractor shall timely disclose, in writing, to Chemonics and the USAID Office of the Inspector General (OIG), whenever, in connection with this subcontract, or any Order issued hereunder, if applicable, the Subcontractor has credible evidence that a principal, employee, agent, or subcontractor of the Subcontractor has committed a violation of the provisions against fraud, conflict of interest, bribery or gratuity, or false claims found in this subcontract.
 3. The Subcontractor shall refer to FAR 52.203-13 Contractor Code of Business Ethics and Conduct incorporated by reference herein for applicability of additional requirements.
1. Le Sous-traitant devra prendre les mesures nécessaires pour empêcher et identifier tout comportement criminel et promouvoir une culture d'entreprise qui encourage une conduite éthique et le respect des lois.
 2. Le Sous-traitant devra rapidement informer par écrit Chemonics et le Bureau de l'inspecteur général (OIG) de l'USAID, si, dans le cadre de ce contrat de sous-traitance, ou de tout Ordre émis dans les présentes, il possède des preuves crédibles qu'un responsable, employé, mandataire ou sous-traitant du Sous-traitant a violé les dispositions concernant la lutte contre la fraude, les conflits d'intérêts, la corruption, les gratifications ou les fausses déclarations présentées dans ce contrat de sous-traitance.
 3. Le Sous-traitant doit se reporter à la clause FAR 52.203-13 « Contractor Code of Business Ethics and Conduct » intégrée dans les présentes par référence pour savoir si des exigences supplémentaires doivent être ajoutées.

Section J. Privity of Contract and Communications

The Subcontractor shall not communicate with Chemonics' client in connection with this Subcontract, except as expressly permitted, in writing, by Chemonics. All approvals required from USAID shall be obtained through Chemonics.

This provision does not prohibit the Subcontractor from communicating with the client with respect to:

- (a) matters the Subcontractor is required by law to communicate to the U.S. Government;
- (b) an ethics or anti-corruption matter;
- (c) any matter for which this Subcontract, including a FAR or AIDAR clause is included in this Subcontract, provides for direct communication by the Subcontractor to the U.S. Government; or
- (d) if Subcontractor is a U.S. small business concern, any material matter pertaining to payment or utilization.

Section J. Confidentialité du contrat et des communications

Le Sous-traitant ne doit pas évoquer ce Contrat de sous-traitance avec le client de Chemonics sauf autorisation expresse écrite de Chemonics. Toutes les approbations de l'USAID nécessaires devront être obtenues par l'intermédiaire de Chemonics.

Cette disposition n'empêche pas le Sous-traitant de communiquer au client les informations suivantes :

- (a) informations que le Sous-traitant est légalement tenu de communiquer au gouvernement des États-Unis ;
- (b) informations se rapportant à l'éthique ou à la lutte contre la corruption ;
- (c) toute information pour laquelle le présent Contrat de sous-traitance, y compris toute clause FAR ou AIDAR incluse dans le présent Contrat de sous-traitance, prévoit une communication directe entre le Sous-traitant et le gouvernement des États-Unis ;
- (d) si le Sous-traitant est une petite entreprise américaine, toute information de paiement ou d'utilisation.

Section K. Protecting Chemonics' Interests when Subcontractor is Named on Suspected Terrorists or Blocked Individuals Lists, Ineligible to Receive USAID Funding, or Suspended, Debarred or Excluded from Receiving Federal Funds

In addition to any other rights provided under this subcontract, it is further understood and agreed that Chemonics shall be at liberty to terminate this subcontract immediately at any time following any of the following conditions:

- (a) the Subcontractor is named on any list of suspected terrorists or blocked individuals maintained by the U.S. Government, including but not limited to (a) the Annex to Executive Order No. 13224 (2001) (Executive Order Blocking Property and Prohibiting Transactions with Persons Who Commit, Threaten to Commit, or Support Terrorism), or (b) the List of Specially Designated Nationals and Blocked persons maintained by the Office of Foreign Assets Control of the U.S. Department of the Treasury;
- (b) USAID determines that the Subcontractor is ineligible to receive USAID funding pursuant to U.S. laws and regulations; or
- (c) the Subcontractor is identified on the U.S. Government's Excluded Party List System, or successor listing, as being suspended, debarred, or excluded from receiving federal awards or assistance.

Notwithstanding any other provision of the Subcontract, upon such termination the Subcontractor shall have no right to receive any further payments.

(a) *Governing law.* This Subcontract shall be governed and construed under the laws of the District of Columbia, except that subcontract provisions and requirements that are based on government contract laws, regulations, or Federal Acquisition Regulation clauses shall be construed in accordance with the federal common law of Government Contracts as represented by decisions of the

Section K. Protection des intérêts de Chemonics lorsque le Sous-traitant est inscrit sur les listes des personnes soupçonnées de terrorisme ou fichées, inéligibles au financement de l'USAID, ou suspendues, radiées ou exclues de la liste des potentiels bénéficiaires des programmes d'aide ou de fonds fédéraux

Outre tout autre droit octroyé en vertu des présentes, il est également entendu et convenu que Chemonics est libre de résilier le présent contrat de sous-traitance sans délai, à tout moment, selon les modalités suivantes :

- (a) le Sous-traitant est inscrit sur les listes des personnes suspectées de terrorisme ou fichées par le gouvernement américain, notamment : a) l'Annexe au décret n° 13224 (2001) (décret gelant les biens et interdisant les transactions avec les personnes qui commettent, menacent de commettre ou soutiennent des actes de terrorisme) ou b) la Liste des ressortissants expressément désignés et des personnes fichées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers du Trésor américain ;
- (b) l'USAID a déterminé que le Sous-traitant ne pouvait pas bénéficier de financement de l'USAID en vertu des lois et règlements américains ; ou
- (c) le Sous-traitant figure sur la Liste de parties exclues du gouvernement américain, ou sur la liste qui lui succédera, comme étant suspendu, radié ou exclu de la liste des potentiels bénéficiaires des programmes d'aide ou de fonds fédéraux.

Sauf indication contraire aux présentes, en cas de résiliation, le Sous-traitant ne pourra prétendre à aucun autre paiement.

(a) *Loi applicable.* Le présent Contrat de sous-traitance est régi et interprété conformément aux lois du District de Columbia, excepté les dispositions et modalités de ce Contrat de sous-traitance basées sur des lois et réglementations gouvernementales ou les clauses de la FAR (réglementation fédérale des acquisitions), qui doivent être interprétées selon la loi fédérale sur les contrats gouvernementaux, à la lumière des décisions des

Federal Courts, and the Armed Services and Civilian
Boards of Contract Appeals.

(b) *Disputes based on Client Actions.*

(1) Any decision of the Government under the Prime Contract, if binding on Chemonics, shall also bind the Subcontractor to the extent that it relates to this Subcontract, provided that Chemonics shall have promptly notified the Subcontractor of such decision and, if requested by Subcontractor, shall have brought suit or filed claim, as appropriate against the Government, or, in alternative, agreed to sponsor Subcontractor's suit or claim. A final judgment in any such suit or final disposition of such claim shall be conclusive upon the Subcontractor.

(2) For any action brought, or sponsored, by Chemonics on behalf of the Subcontractor pursuant to this clause, the Subcontractor agrees to indemnify and hold Chemonics harmless from all costs and expenses incurred by Chemonics in prosecuting or sponsoring any such appeal.

(c) *Other Disputes.* All disputes not covered under subparagraph (b) above shall be resolved by arbitration administered by the American Arbitration Association in accordance with its Commercial Arbitration Rules. Arbitration shall be conducted in Washington, DC. Arbitrators shall be empowered to award only direct damages consistent with the terms of this Agreement. Each party shall bear its own costs of arbitration, including attorneys' and experts' fees. An arbitration decision shall be final and judgment may be entered upon it in accordance with applicable law in any court having jurisdiction.

(d) *Duty to Continue to Perform.* Notwithstanding any such dispute, the Subcontractor shall proceed diligently with performance under this Subcontract in accordance with the Contractor's directions.

(e) *Limitations.* Chemonics' entire liability for claims arising from or related to this Subcontract will in no event exceed the total subcontract fixed price. Except for indemnification obligations, neither the Subcontractor or Chemonics will have any liability arising from or related to this Subcontract for (i) special, incidental, exemplary, or indirect damages, or for any economic consequential damages, or (ii) lost profits, business, revenue, goodwill or anticipated savings, even if any of the foregoing is

tribunaux fédéraux et des Conseils militaires et civils pour les appels concernant les contrats.

(b) *Litiges fondés sur les actions du client.*

(1) Toute décision du Gouvernement en vertu du Contrat principal, lorsqu'elle a un caractère contraignant pour Chemonics, est également contraignante pour le Sous-traitant dans la mesure où elle concerne le présent Contrat de sous-traitance, sous réserve que Chemonics ait informé le Sous-traitant sans délai de cette décision et, si ce dernier le lui demande, ait engagé des poursuites ou introduit une réclamation, selon le cas, contre le Gouvernement ou, à défaut, ait accepté de soutenir la poursuite ou la réclamation du Sous-traitant. Un jugement final dans le cadre de toute poursuite ou le règlement final d'une telle réclamation sera définitif pour le Sous-traitant.

(2) Pour toute action introduite ou soutenue par Chemonics au nom du Sous-traitant en vertu de la présente clause, le Sous-traitant accepte d'indemniser Chemonics de tous les coûts et dépenses encourus par Chemonics pour poursuivre ou soutenir un tel appel.

(c) *Autres litiges.* Tous les différends qui ne sont pas visés à l'alinéa b) ci-dessus seront réglés par arbitrage administré par l'American Arbitration Association conformément à ses Règles d'arbitrage commercial. L'arbitrage doit avoir lieu à Washington, D.C. Les arbitres sont habilités à octroyer uniquement des dommages-intérêts directs conformément aux dispositions du présent Contrat. Chaque partie supporte ses propres frais d'arbitrage, y compris les honoraires d'avocats et d'experts. La décision arbitrale est définitive et peut faire l'objet d'un jugement conformément à la loi applicable dans tout tribunal compétent.

(d) *Obligation de poursuivre l'exécution du contrat.* Nonobstant un tel différend, le Sous-traitant est tenu de procéder avec diligence à l'exécution en vertu du présent Contrat de sous-traitance conformément aux directives du Contractant.

(e) *Limitations.* La responsabilité de Chemonics à l'égard des recours découlant de ou se rapportant à ce Contrat de sous-traitance ne pourra en aucun cas excéder le prix fixe total du contrat de sous-traitance. Excepté pour les obligations d'indemnisation, ni le Sous-traitant ni Chemonics n'aura d'obligation découlant de ou liée à ce Contrat de sous-traitance à l'égard (i) des dommages particuliers, consécutifs, punitifs ou indirects, ou de tout dommage consécutif économique ou (ii) des pertes de profit, pertes de revenu, pertes de clientèle ou d'épargne

foreseeable or even if a party has been advised of the possibility of such damages.

The Subcontractor acknowledges and agrees that it has no direct action against the U.S. Government or USAID for any claims arising under this Subcontract.

Section M. Set-Off Clause

Chemonics reserves the right of set-off against amounts payable to Subcontractor under this Subcontract or any other agreement the amount of any claim or refunds Chemonics may have against Subcontractor.

Section N. Assignment and Delegation

This Subcontract agreement may not be assigned or delegated, in whole or in part, by the Subcontractor without the written consent of Chemonics. Absent such consent, any assignment is void.

Section O. Organizational Conflicts of Interest

It is understood and agreed that some of the work performed under this subcontract may place the Subcontractor or its personnel in the position of having an organizational conflict of interest. Such an organizational conflict of interest may impair the objectivity of the Subcontractor or its personnel in performing the work. To preclude or mitigate any potential conflicts of interest, Subcontractor agrees not to undertake any activity which may result in an organizational conflict of interest without first notifying Chemonics of such potential conflict of interest and receiving Chemonics written approval to undertake such activities.

Section P. Gratuities and Anti-Kickback

(a) Subcontractor shall not offer or give a kickback or gratuity (in the form of entertainment, gifts, or otherwise) for the purpose of obtaining or rewarding favorable treatment as a Chemonics supplier.

prévue, ceci même si ces dommages sont prévisibles ou si l'une des parties a été informée de la possibilité de tels dommages.

Le Sous-traitant reconnaît et convient qu'il ne peut poursuivre directement le gouvernement des États-Unis ou l'USAID pour toute réclamation découlant du présent Contrat de sous-traitance.

Section M. Clause de compensation

Chemonics se réserve le droit de déduire des sommes dues au Sous-traitant, en vertu du présent Contrat de sous-traitance ou de toute autre entente contractuelle, le montant de toute réclamation ou tout remboursement que Chemonics peut formuler auprès du Sous-traitant.

Section N. Affectation et délégation

Le présent Contrat de sous-traitance ne peut pas être cédé ou délégué, en tout ou partie, par le Sous-traitant sans le consentement écrit de Chemonics. Sans un tel consentement, toute cession est nulle.

Section O. Conflits d'intérêts organisationnels

Il est entendu et convenu que certains travaux exécutés en vertu du présent contrat de sous-traitance peuvent placer le Sous-traitant ou son personnel dans une situation de conflit d'intérêts organisationnel. Un tel conflit d'intérêts peut nuire à l'objectivité du Sous-traitant ou de son personnel dans l'exécution de la mission. Afin d'éviter ou d'atténuer tout conflit d'intérêts éventuel, le Sous-traitant s'engage à ne pas entreprendre d'activités susceptibles d'entraîner un conflit d'intérêts organisationnel sans en aviser Chemonics au préalable et obtenir l'autorisation écrite de Chemonics pour entreprendre ces activités.

Section P. Gratifications et lutte contre les pots-de vin

(a) Le Sous-traitant ne doit pas offrir ou donner de pot-de-vin ou de gratification (sous la forme de divertissements, cadeaux ou autres) dans le but d'obtenir ou de récompenser un traitement favorable en tant que fournisseur de Chemonics.

(b) By accepting this Subcontract, Subcontractor certifies and represents that it has not made or solicited and will not make or solicit kickbacks in violation of FAR 52.203-7 or the Anti-Kickback Act of 1986 (41 USC 51-58), both of which are incorporated herein by this specific reference, except that paragraph (c)(1) of FAR 52.203-7 shall not apply.

Section Q. Terrorist Financing Prohibition/Executive Order 13224

The Subcontractor (including its employees, consultants and agents) by entering into this subcontract certifies that it does not engage, support or finance individuals and/or organizations associated with terrorism. The Subcontractor is reminded that U.S. Executive Orders and U.S. law prohibits transactions with, and the provision of resources and support to, individuals and organizations associated with terrorism. A list of entities and individuals subject to restrictions, prohibitions and sanctions can be found at the web site of the Department of Treasury's Office of Foreign Assets Control (OFAC), at <http://treasury.gov/ofac>. It is the legal responsibility of the Subcontractor to ensure compliance with the Executive Order 13224 and other U.S. laws prohibiting terrorist financing. This provision must be included in all subcontracts or subawards issued under this subcontract.

Section R. Restrictions on Certain Foreign Purchases (FAR 52.225-13)

Except as authorized by the Department of Treasury's Office of Foreign Assets Control (OFAC), the Subcontractor shall not acquire for its use in the performance of this subcontract, any supplies or services if any proclamation, U.S. Executive Order, U.S. statute, or OFAC's implementing regulations (31 CFR Chapter V), would prohibit such a transaction by a U.S. person, as defined by law.

Except as authorized by OFAC, most transactions involving Cuba, Iran, North Korea, and Syria are

(b) En acceptant ce Contrat de sous-traitance, le Sous-traitant certifie et atteste qu'il n'a pas versé ou sollicité et ne versera pas ou ne sollicitera pas de pot-de-vin en infraction de la clause FAR 52.203-7 ou de la loi américaine de 1986 contre les pots-de-vin (41 USC 51-58), ces deux textes étant intégrés dans les présentes par cette référence spécifique, à l'exception du paragraphe (c)(1) des réglementations FAR 52.203-7 qui ne s'applique pas.

Section Q. Interdiction de financement du terrorisme/Décret 13224

Le Sous-traitant (y compris ses employés, consultants et agents), en concluant ce contrat de sous-traitance, certifie qu'il n'engage, ne soutient ni ne finance aucune personne ou organisation liée au terrorisme. Il est rappelé au Sous-traitant que les décrets américains et la loi américaine interdisent les transactions avec des personnes et des organisations liées au terrorisme, ainsi que la fourniture de ressources et le soutien à ces personnes et organisations. Une liste des entités et des personnes assujetties à des restrictions, interdictions et sanctions est disponible sur le site Internet du Bureau du contrôle des avoirs étrangers (OFAC) du département du Trésor des États-Unis, à l'adresse <http://treasury.gov/ofac>. Il incombe juridiquement au Sous-traitant de s'assurer du respect du décret 13224 et des autres lois américaines sur l'interdiction de financement du terrorisme. Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou de sous-bénéficiaires conclus au titre du présent contrat de sous-traitance.

Section R. Restrictions relatives à certains achats à l'étranger (FAR 52.225-13)

Sauf autorisation du Bureau du contrôle des avoirs étrangers (Office of Foreign Assets Control/OFAC) du département du Trésor des États-Unis, le Sous-traitant ne doit pas acquérir, à des fins d'utilisation au titre du présent Contrat de sous-traitance, des fournitures ou services si une proclamation, un décret américain, ou une loi américaine, ou si l'application par l'OFAC des réglementations au chapitre V, titre 31 du Code des réglementations fédérales des États-Unis (Code of Federal Regulations/CFR) interdit une telle transaction par une personne relevant de la juridiction des États-Unis.

Sauf autorisation de l'OFAC, la plupart des transactions impliquant Cuba, l'Iran, la Corée du Nord et la Syrie sont

prohibited, including importing/exporting to/from the United States, engaging in financial transactions, or facilitating any prohibited transactions by third parties. Lists of entities and individuals subject to economic sanctions – which are updated routinely - are included in OFAC’s List of Specially Designated Nationals and Blocked Persons at <https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-sanctions/specially-designated-nationals-and-blocked-persons-list-sdn-human-readable-lists>.

It is the Subcontractor’s responsibility to remain informed as to sanctioned parties and to ensure compliance with all relevant U.S. sanctions and trade restrictions. More information about these restrictions, as well as updates, is available in the OFAC’s regulations at 31 CFR Chapter V and/or on OFAC’s website at <https://home.treasury.gov/policy-issues/office-of-foreign-assets-control-sanctions-programs-and-information>.

The Subcontractor shall insert this clause, including this paragraph, in all subcontracts and subawards issued under this subcontract.

Section S. Compliance with U.S. Export Laws

Subcontractor warrants and agrees to comply with all U.S. export laws and regulations and other applicable U.S. law and regulations, including but not limited to: (i) the Arms Export Control Act (AECA), 22 U.S.C. 2778 and 2779; (ii) Trading with the Enemy Act (TWEA), 50 U.S.C. App. §§ 1-44; (iii) International Traffic in Arms Regulations (ITAR), 22 C.F.R. Parts 120-130.; (iv) Export Administration Act (EAA) of 1979 and the Export Administration Regulations (EAR) 15 C.F.R. Parts 730-774, (including the EAR anti-boycott provision); (v) the International Emergency Economic Powers Act (IEEPA), 50 U.S.C. 1701-1706 and Executive Orders of the President under IEEPA, 50 U.S.C. app. §§ 2401-2420; (vi) Office of Foreign Asset Controls (OFAC) Regulations, 31 C.F.R. Parts 500-598; and (vii) other applicable U.S. laws and regulations.

interdites, y compris l’importation/exportation à destination/en provenance des États-Unis, les transactions financières et la facilitation de toute transaction interdite par des tiers. Les listes des entités et individus soumis à des sanctions économiques, mises à jour régulièrement, sont incluses dans la liste de l’OFAC des personnes bloquées et des ressortissants spécialement désignés (Specially Designated Nationals and Blocked Persons) disponible à l’adresse <https://home.treasury.gov/policy-issues/financial-sanctions/specially-designated-nationals-and-blocked-persons-list-sdn-human-readable-lists>.

Il incombe au Sous-traitant de se tenir informé au sujet des parties sanctionnées et d’assurer le respect de toutes les sanctions et restrictions commerciales américaines pertinentes. Des renseignements supplémentaires sur ces restrictions, ainsi que des mises à jour, sont disponibles dans les réglementations de l’OFAC au chapitre V, titre 31 du CFR et/ou sur le site Internet de l’OFAC, accessible à l’adresse <https://home.treasury.gov/policy-issues/office-of-foreign-assets-control-sanctions-programs-and-information>.

Le Sous-traitant doit inclure la présente clause, y compris le présent paragraphe, dans tous ses contrats de sous-traitance et sous-bénéficiaires conclus au titre du présent contrat de sous-traitance.

Section S. Respect des lois américaines sur les exportations

Le Sous-traitant déclare et accepte de se conformer à l’ensemble des lois et réglementations des États-Unis relatives aux exportations et aux autres lois et réglementations applicables des États-Unis, notamment, mais sans s’y limiter : (i) Arms Export Control Act (AECA), articles 2 778 et 2 779 du titre 22 du Code des États-Unis ; (ii) Trading with the Enemy Act (TWEA), paragraphes 1 à 44 de l’Annexe du titre 50 du Code des États-Unis ; (iii) International Traffic in Arms Regulations (ITAR), articles 120-130 du titre 22 du Code de réglementation fédérale ; (iv) Export Administration Act (EAA) de 1979 et Export Administration Regulations (EAR), articles 730-774, du titre 15 du Code de réglementation fédérale (y compris la disposition antiboycott de l’EAR) ; (v) International Emergency Economic Powers Act (IEEPA), articles 1 701 et 1 706 du titre 50 du Code des États-Unis et décrets présidentiels liés à l’IEEPA, paragraphes 2 401 à 2 420 de l’Annexe du titre 50 du Code des États-Unis ; (vi) Réglementations de

As required, subject to Chemonics' prior approval for all exports or imports under the Subcontract, Subcontractor shall determine any export license, reporting, filing or other requirements, obtain any export license or other official authorization, and carry out any customs formalities for the export of goods or services. Subcontractor agrees to cooperate in providing any reports, authorizations, or other documentation related to export compliance requested by Chemonics. Subcontractor agrees to indemnify, hold harmless and defend Chemonics for any losses, liabilities and claims, including as penalties or fines as a result of any regulatory action taken against Chemonics as a result of Subcontractor's non-compliance with this provision.

Section T. Compliance with U.S. Anti-Corruption Regulations

Subcontractor represents and warrants that it shall comply fully with the anti-bribery provisions of the U.S. Foreign Corrupt Practices Act, as amended ("FCPA"), as well as the a) UN Convention against Corruption (UNCAC), b) OECD Convention on the Bribery of Foreign Public Officials (OECD Convention); and c) any other applicable local anti-corruption laws, rules, and regulations if any part of this subcontract will be performed outside of the United States of America. Specifically, Subcontractor understands and agrees that it shall be unlawful for the Subcontractor and/or any officer, director, employee or agent of the Subcontractor to make any kind of offer, payment, promise to pay, or authorization of the payment of any money, or offer, gift, promise to give, or authorization of the giving of anything of value to:

- (a) *any foreign official* (or foreign political party) for purposes of either influencing any act or decision of such foreign official in his official capacity, or inducing such foreign official to do or omit to do any act in violation of the lawful duty of such official, or securing any improper advantage, or

l'Office of Foreign Asset Controls (OFAC), articles 500-598 du titre 31 du Code de réglementation fédérale ; et (vii) Autres lois et réglementations applicables des États-Unis.

Si nécessaire et sous réserve de l'approbation préalable de Chemonics pour toute exportation et importation intervenant dans le cadre du présent Contrat de sous-traitance, le Sous-traitant déterminera les licences, rapports, déclarations et autres exigences d'exportation à respecter, obtiendra toute licence d'exportation ou autre autorisation officielle nécessaire et réalisera les formalités douanières applicables à l'exportation de biens et services. Le Sous-traitant accepte de fournir les rapports, autorisations et autres documents se rapportant à la conformité aux obligations d'exportation demandés par Chemonics. Le Sous-traitant accepte d'indemniser, de dégager de toute responsabilité et de défendre Chemonics en cas de perte, mise en responsabilité et recours, y compris pour les pénalités et amendes issues d'une procédure réglementaire déclenchée contre Chemonics suite à la non-conformité du Sous-traitant à cette disposition.

Section T. Conformité a la réglementation américaine anti-corruption

Le Sous-traitant déclare et certifie qu'il se conformera pleinement aux dispositions anticorruption du U.S. Foreign Corrupt Practices Act et de ses amendements (« FCPA »), ainsi qu'à : a) la Convention des Nations Unies contre la corruption (UNCAC) ; b) la Convention sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers (Convention de l'OCDE) ; et c) toute loi, règle et réglementation anticorruption locale applicable si une partie du présent Contrat de sous-traitance doit être exécutée en dehors des États-Unis d'Amérique. Plus précisément, le Sous-traitant comprend et accepte qu'il est illégal pour le Sous-traitant et/ou ses responsables, directeurs, employés ou agents de faire ou d'autoriser quelque offre, paiement, promesse de paiement ou autorisation de paiement, et d'offrir, de donner, de promettre de donner ou d'autoriser le don de quelque cadeau présentant une valeur monétaire aux personnes suivantes :

- (a) *tout fonctionnaire étranger* (ou parti politique étranger) afin d'influencer une action ou une décision de ce fonctionnaire à titre officiel, de pousser ce fonctionnaire étranger à accomplir ou à omettre une action et contrevenir ainsi à ses obligations légales, de s'assurer un avantage indu

inducing such foreign official to use his influence with a foreign government, or instrumentality thereof, to affect or influence any act or decision of such government or instrumentality in order to assist such person in obtaining or retaining business for or with, or directing business to any person; or

- (b) *any person*, while knowing that all or a portion of such money or thing of value will be offered, given, or promised, directly or indirectly, to any foreign official (or foreign political party), or to any candidate for foreign political office, for any of the prohibited purposes described above.

For purposes of this Subcontract “foreign official” means any appointed, elected, or honorary official or employee of a) a foreign government (or if this Subcontract is to be performed outside the United States than of the Host Country) or political party, or b) of a public international organization, or any person acting in an official capacity for or on behalf of any such government or department, agency, or instrumentality, or for or on behalf of any such public international organization (e.g., the UN, DFID, or WHO, or the World Bank).

For purposes of this Article, the “government” includes any agency, department, embassy, or other governmental entity, and any company or other entity owned or controlled by the government.

Section U. Subcontractor Performance Standards

(a) Subcontractor agrees to provide the services required hereunder in accordance with the requirements set forth in this Subcontract. Subcontractor undertakes to perform the services hereunder in accordance with the highest standards of professional and ethical competence and integrity in Subcontractor’s industry and to ensure that employees assigned to perform any services under this subcontract will conduct themselves in a manner consistent therewith. The services will be rendered by Subcontractor: (1) in an efficient, safe, courteous, and businesslike manner; (2) in accordance with any specific instructions issued from time to time by Chemonics; and (3) to the extent consistent with items (1) and (2), as economically as sound business judgment warrants. Subcontractor shall provide the services of qualified

ou de pousser ce fonctionnaire étranger à user de son influence auprès d’un gouvernement étranger ou d’une agence gouvernementale pour peser ou influencer sur toute action ou décision de ce gouvernement ou de cette agence dans le but de faciliter la conservation ou la conclusion d’un contrat pour ou avec quelque personne que ce soit ; ou

- (b) *toute personne*, dont ils savent qu’elle proposera, donnera ou promettra tout ou partie de cet argent ou objet de valeur de manière directe ou indirecte à un fonctionnaire (ou parti politique) étranger ou à tout candidat à un poste politique étranger, pour l’un des objectifs interdits susmentionnés.

Dans le cadre du présent contrat de sous-traitance, le terme « fonctionnaire étranger » désigne tout représentant ou officiel nommé, élu ou honoraire a) d’un gouvernement ou d’un parti politique étranger (ou si le présent Contrat de sous-traitance doit être exécuté en dehors des États-Unis, d’un gouvernement autre que celui du Pays hôte) ou b) d’une organisation publique internationale ou toute personne agissant en sa qualité officielle pour ou au nom d’un tel gouvernement, service ou agence ou pour ou au nom de toute organisation publique internationale (Nations Unies, DFID, OMS, Banque mondiale, par exemple).

Dans le cadre du présent Article, le terme « gouvernement » inclut toute agence, tout service, toute ambassade et toute autre entité gouvernementale, ainsi que toute entreprise ou autre entité qui est la propriété ou sous le contrôle du gouvernement.

Section U. Critères d’exécution du Sous-traitant

(a) Le Sous-traitant accepte de fournir les services requis en vertu des présentes conformément aux exigences énoncées dans ce Contrat de sous-traitance. Le Sous-traitant s’engage à fournir les services décrits dans les présentes selon les normes professionnelles, de déontologie et d’intégrité les plus strictes de l’industrie du Sous-traitant et à s’assurer que les employés désignés pour exécuter des services en vertu du présent contrat de sous-traitance se comporteront conformément à ces normes. Les services sont rendus par le Sous-traitant : (1) de manière efficace, sécurisée, courtoise et professionnelle ; (2) conformément aux instructions spécifiées à tout moment par Chemonics ; et (3), dans la mesure où les points (1) et (2) le permettent, de la manière la plus économique possible compte tenu des contraintes

personnel through all stages of this subcontract. Subcontractor represents and warrants that it is in compliance with all the applicable laws of the United States and any other Jurisdiction in which the services shall be performed. Subcontractor shall perform the services as an independent Subcontractor with the general guidance of Chemonics. The Subcontractor's employees shall not act as agents or employees of Chemonics.

(b) Chemonics reserves the right to request the replacement of Subcontractor personnel and may terminate the subcontract due to nonperformance by the Subcontractor.

(c) Chemonics will use a variety of mechanisms to stay abreast of the Subcontractor's performance under the subcontract, and of general progress toward attainment of the subcontract objectives. These may include:

- 1) Business meetings between the subcontract team, Chemonics and/or USAID
- 2) Feedback from key partners
- 3) Site visits by Chemonics personnel
- 4) Meetings to review and assess periodic work plans and progress reports
- 5) Reports

(d) Evaluation of the Subcontractor's overall performance under this subcontract shall be conducted by Chemonics. In addition to review of Subcontractor reports and deliverables, Chemonics shall review the quality of Subcontractor performance under this subcontract on an annual basis. These reviews will be used to help determine the Subcontractor's suitability for future subcontracts. The Subcontractor will be evaluated for:

Quality and timeliness of work. Provides personnel who are technically qualified, who foster a positive working environment, who are effective on the assignment and contribute to a team effort to accomplish tasks. Delegated tasks are completed in a timely manner. Reports are clear, concise, accurate, well-structured, easily comprehended, submitted on-time and contain actionable recommendations.

commerciales. Le Sous-traitant s'engage à fournir des services dispensés par un personnel qualifié à toutes les étapes de ce Contrat de sous-traitance. Le Sous-traitant déclare et garantit qu'il respecte toutes les lois en vigueur aux États-Unis et dans toute autre juridiction dans laquelle les services sont rendus. Le Sous-traitant exécute les services en tant que Sous-traitant indépendant en suivant les directives générales de Chemonics. Les employés du Sous-traitant s'engagent à ne pas agir en tant qu'agents ou employés de Chemonics.

(b) Chemonics se réserve le droit de demander le remplacement du personnel mis à sa disposition par le Sous-traitant et de résilier ce Contrat de sous-traitance en cas d'inexécution de la part du Sous-traitant.

(c) Chemonics aura recours à divers mécanismes pour suivre l'exécution du travail du Sous-traitant dans le cadre du contrat de sous-traitance, ainsi que l'avancement général dans la réalisation des objectifs du contrat de sous-traitance. Ces différents moyens peuvent être :

- 1) Réunions d'affaires entre l'équipe du sous-traitant, Chemonics et/ou l'USAID
- 2) Commentaires des principaux partenaires
- 3) Visites sur site effectuées par le personnel de Chemonics
- 4) Réunions visant à examiner et à évaluer les plans de travail et les rapports d'étape périodiques
- 5) Rapports

(d) L'évaluation de la performance globale du sous-traitant dans le cadre de ce contrat de sous-traitance sera effectuée par Chemonics. En plus de l'examen des rapports et des livrables du Sous-traitant, Chemonics évaluera annuellement la qualité de l'exécution du Sous-traitant dans le cadre du présent contrat de sous-traitance. Ces évaluations serviront à déterminer la pertinence du Sous-traitant pour de futurs contrats de sous-traitance. L'évaluation du Sous-traitant portera sur les aspects suivants :

Qualité et ponctualité du travail. Fournit un personnel techniquement qualifié, qui cultive un environnement de travail positif, qui est efficace dans ses tâches et qui contribue à un effort d'équipe pour accomplir les tâches. Les tâches déléguées sont exécutées en temps opportun. Les rapports sont clairs, concis, précis, bien structurés, faciles à comprendre, présentés en temps voulu et formulent des recommandations réalisables.

Responsiveness to Chemonics' requests. Maintains open, direct, and responsive communications channels with Chemonics. Responses are rapid, helpful, accurate, and without undue delays.

Quality of financial management. Demonstrates cost control in meeting subcontract requirements. Complies with federal acquisition cost principles in terms of allowability, allocability and reasonableness of costs.

Quality of subcontract administration. Conducts contractually required tasks, such as personnel management, submittal of approval requests, and invoice submission, in a timely, compliant, and accurate manner. Recruitment efforts go beyond a simple review of CVs before submission to Chemonics to include first-hand contacts with candidates and performing reference checks.

Section V. Subcontractor Employee Whistleblower Rights

This Subcontract and Subcontractor employees working on this subcontract will be subject to the whistleblower rights and remedies in the pilot program on Contractor employee whistleblower protections established at 41 U.S.C. 4712 by section 828 of the National Defense Authorization Act for Fiscal Year 2013 (Pub. L.112-239) and FAR 3.908.

The Subcontractor shall inform its employees in writing, in the predominant language of the workforce, of employee whistleblower rights and protections under 41 U.S.C. 4712, as described in section 3.908 of the Federal Acquisition Regulation.

If lower tier subcontracting is authorized in this subcontract, the Subcontractor shall insert the substance of this clause in all subcontracts over the simplified acquisition threshold.

Section W. Reporting on Subcontractor Data Pursuant to the Requirements of the Federal Funding Accountability and Transparency Act

a) Public Availability of Information.

Réactivité aux demandes de Chemonics. Maintient des canaux de communication ouverts, directs et réactifs avec Chemonics. Les réponses sont rapides, utiles, précises et sans retard indu.

Qualité de la gestion financière. Fait preuve d'une maîtrise des coûts pour répondre aux exigences du contrat de sous-traitance. Satisfait aux principes fédéraux en matière de coûts d'acquisition en ce qui a trait à l'admissibilité, à la répartition et au caractère raisonnable des coûts.

Qualité de l'administration des contrats de sous-traitance. Exécute les tâches requises par contrat, comme la gestion du personnel, la présentation des demandes d'approbation et la présentation des factures, de façon opportune, conforme et exacte. Les activités de recrutement vont au-delà d'un simple examen des CV avant leur présentation à Chemonics et incluent des contacts directs avec les candidats et la vérification des références.

Section V. Droits du dénonciateur des employés du Sous-traitant

Ce Contrat de sous-traitance et les employés du Sous-traitant travaillant dans le cadre de ce contrat de sous-traitance sont soumis aux recours et droits du dénonciateur dans le cadre du programme pilote sur la protection des dénonciateurs pour les employés du Contractant établi à l'article 41 U.S.C. 4712, à la section 828 du National Defense Authorization Act pour l'année fiscale 2013 (Pub. L.112-239) et clause FAR 3.908.

Le Sous-traitant doit informer par écrit ses employés, dans la langue prédominante du personnel, des droits du dénonciateur et des protections dont ils disposent en vertu de l'article 41 U.S.C. 4712, comme décrit à la section 3.908 de la réglementation fédérale des acquisitions (FAR).

Si les contrats de sous-traitance de niveau inférieur sont autorisés dans ce contrat de sous-traitance, le Sous-traitant doit inclure l'essentiel de cette clause dans tous les contrats de sous-traitance portant sur des montants supérieurs au seuil d'acquisition simplifiée.

Section W. Rapports sur les données du Sous-traitant conformément aux exigences de la loi fédérale sur la transparence et la responsabilité en matière de financement (Federal Funding Accountability and Transparency Act)

a) Diffusion des informations auprès du public.

Pursuant to the requirements of FAR 52.204-10, Chemonics is required to report information regarding its award of subcontracts and sub-task orders under indefinite delivery/indefinite quantity subcontracts to the Federal Funding Accountability and Transparency Act Subaward Reporting System (FSRS). This information will be made publicly available at <http://www.USASpending.gov>.

(b) Subcontractor's Responsibility to Report Identifying Data.

Within 7 days of an award of a subcontract or sub-task order with a value of \$30,000 or greater unless exempted, the Subcontractor shall report its identifying data required by FAR 52.204-10 (including executive compensation, if applicable) in the required questionnaire and certification found in Section I.6. If the Subcontractor maintains a record in the System for Award Management (www.SAM.gov), the Subcontractor shall keep current such registration, including reporting of executive compensation data, as applicable. If reporting of executive compensation is applicable and the Subcontractor does not maintain a record in the System for Award Management, Subcontractor shall complete the "FSRS Reporting Questionnaire and Certification" found in Section I.6 within 7 days of each anniversary of the subcontract award date.

(c) Impracticality of Registration.

If obtaining a UEI number and reporting data is impractical for the Subcontractor, the Subcontractor must notify Chemonics and shall submit to Chemonics within 7 days of subcontract award a memorandum detailing the attempts made by the Subcontractor to obtain registration and a justification of why registration and/or data reporting was impractical. Contractual remedies may apply unless Chemonics concurs with the documented impracticality of registration.

(d) Remedy.

Failure to comply with the reporting requirements in a timely manner as required under this section may constitute a material breach of the Subcontract and cause for withholding payment to the Subcontractor until the required information has been supplied to Chemonics or the Subcontractor demonstrates to Chemonics that its System for Award Management record has been updated. In addition to contractual remedies, Chemonics may make the

Conformément aux exigences de la clause 52.204-10 de la FAR, Chemonics est tenu de transmettre les informations relatives aux contrats de sous-traitance et ordres de sous-tâche attribués dans le cadre de contrats de sous-traitance à livraison indéterminée/durée indéterminée au système FSRS (Federal Funding Accountability and Transparency Act Subaward Reporting System). Ces informations seront publiées sur le site <http://www.USASpending.gov>.

(b) Obligation du Sous-traitant à transmettre ses données d'identification.

Au cours des 7 jours qui suivent l'attribution d'un contrat de sous-traitance ou d'un ordre de sous-tâche d'une valeur de 30 000 \$ ou plus, le Sous-traitant doit transmettre, sauf en cas d'exemption, ses données d'identification requises en vertu des réglementations FAR 52.204-10 (y compris les rémunérations des dirigeants, le cas échéant) par le biais du questionnaire et du formulaire de certification, disponibles à la Section I.6. Si le Sous-traitant a créé un dossier dans le système de gestion des attributions (www.SAM.gov), il doit tenir à jour ce dossier, et notamment indiquer les données concernant la rémunération des dirigeants, le cas échéant. S'il incombe au Sous-traitant d'indiquer la rémunération des dirigeants et qu'il n'a pas créé de dossier dans le système de gestion des attributions, le Sous-traitant doit remplir le document « Certification et questionnaire de déclaration FSRS » disponible à la Section I.6, dans les 7 jours qui suivent la date d'anniversaire de l'obtention du Contrat de sous-traitance.

(c) Impossibilité de s'inscrire.

S'il est difficile pour le Sous-traitant d'obtenir un numéro UEI et de fournir certaines données, le Sous-traitant doit en informer Chemonics et transmettre à Chemonics dans les sept (7) jours qui suivent l'attribution du contrat de sous-traitance, un mémorandum détaillant les différentes tentatives d'inscription du Sous-traitant et expliquant pourquoi il n'a pas pu s'inscrire ou transmettre ses données. Des recours contractuels peuvent s'appliquer à moins que Chemonics accepte les raisons invoquées pour l'absence d'inscription.

(d) Recours.

Le non-respect des obligations de déclaration décrites dans cette section peut constituer une violation du Contrat de sous-traitance et entraîner l'interruption des paiements au Sous-traitant jusqu'à ce que les informations requises soient fournies à Chemonics ou que le Sous-traitant prouve à Chemonics que son enregistrement dans le système de gestion des attributions a été mis à jour. Outre les recours contractuels, Chemonics peut faire figurer la négligence du

Subcontractor's failure to comply with the reporting requirements a part of the Subcontractor's performance information record.

Section X. Miscellaneous

- (a) This Subcontract embodies the entire agreement and understanding among the parties hereto with respect to the subject matter hereof and supersedes all prior oral or written agreements and understandings between or among the parties relating to the subject matter hereof. No statement, representation, warranty, covenant, or agreement of any kind not expressly set forth in this Subcontract shall affect, or be used to interpret, change, or restrict the express terms and provisions of this Subcontract. Each of the parties hereto agrees to cooperate with the other parties hereto in effectuating this Subcontract and to execute and deliver such further documents or instruments and to take such further actions as shall be reasonably requested in connection therewith.
- (b) All statements, representations, warranties, covenants, and agreements in this Subcontract shall be binding on the parties hereto and shall inure to the benefit of the respective successors and permitted assigns of each Party hereto. Nothing in this Subcontract shall be construed to create any rights or obligations except among the parties hereto, and no person or entity shall be regarded as a third-party beneficiary of this Subcontract.
- (c) In the event that any court of competent jurisdiction shall determine that any provision, or any portion thereof, contained in this Subcontract shall be unenforceable or invalid in any respect, then such provision shall be deemed limited to the extent that such court deems it valid or enforceable, and as so limited shall remain in full force and effect. In the event that such court shall deem any such provision partially or wholly unenforceable, the remaining provisions of this Subcontract shall nevertheless remain in full force and effect.
- (d) The headings and captions contained in this Subcontract are for convenience only and shall not

Sous-traitant à se conformer aux obligations de déclaration dans le rapport d'exécution du Sous-traitant.

Section X. Divers

- (a) Le présent Contrat de sous-traitance constitue l'ensemble de l'accord conclu entre les parties eu égard à l'objet des présentes et remplace la totalité des accords antérieurs, oraux ou écrits, conclus entre les parties eu égard à l'objet des présentes. Les déclarations, représentations, garanties, conventions ou accords qui n'ont pas été spécifiquement définis dans ce contrat de sous-traitance ne peuvent affecter ou être utilisés pour interpréter, changer ou restreindre les conditions et dispositions de ce Contrat de sous-traitance. Chacune des parties aux présentes accepte de coopérer avec les autres parties pour l'exécution de ce Contrat de sous-traitance et de rédiger et fournir tout document ou instrument supplémentaire requis et de prendre toute mesure supplémentaire raisonnablement requise en vertu du présent Contrat de sous-traitance.
- (b) Les déclarations, représentations, garanties, conventions et accords contenus dans ce Contrat de sous-traitance lient les parties aux présentes et s'appliquent au profit des successeurs et ayants droit respectifs de chaque partie aux présentes. Aucune disposition du présent Contrat de sous-traitance ne doit être interprétée comme créant des droits ou obligations, excepté entre les parties aux présentes, et aucune personne ou entité ne peut être considérée comme un bénéficiaire tiers de ce Contrat de sous-traitance.
- (c) Si un tribunal compétent déclare qu'une disposition ou qu'une section de ce Contrat de sous-traitance n'est pas applicable ou valide sous quelque aspect que ce soit, une telle disposition sera réputée limitée aux éléments qu'un tel tribunal jugera valides ou applicables, et restera pleinement valide et applicable dans sa version limitée. Si ce tribunal juge une disposition non applicable en totalité ou en partie, les autres dispositions de ce Contrat de sous-traitance resteront néanmoins en vigueur et de plein effet.
- (d) Les titres et légendes contenus dans ce Contrat de sous-traitance sont utilisés uniquement à des fins de

affect the meaning or interpretation of this Subcontract or of any of its terms or provisions.

- (e) Unless otherwise specifically agreed in writing to the contrary: (i) the failure of any party at any time to require performance by the other of any provision of this Subcontract shall not affect such party's right thereafter to enforce the same; (ii) no waiver by any party of any default by any other shall be valid unless in writing and acknowledged by an authorized representative of the non-defaulting party, and no such waiver shall be taken or held to be a waiver by such party of any other preceding or subsequent default; and (iii) no extension of time granted by any party for the performance of any obligation or act by any other party shall be deemed to be an extension of time for the performance of any other obligation or act hereunder.
- (f) Each party has been represented by its own counsel in connection with the negotiation and preparation of this Subcontract and, consequently, each party hereby waives the application of any rule of law that would otherwise be applicable in connection with the interpretation of this Subcontract, including but not limited to any rule of law to the effect that any provision of this Subcontract shall be interpreted or construed against the party whose counsel drafted that provision.
- (g) This Agreement may be executed in any number of counterparts, and by different parties hereto on separate counterparts, each of which shall be deemed an original, but all of which together shall constitute one and the same instrument.

Section Y. Insurance Requirements

Prior to starting work, the Subcontractor at its own expense, shall procure and maintain in force, on all its operations, insurance in accordance with the clause listed below.

The policies of insurance shall be in such form and shall be issued by such company or companies as may be satisfactory to Chemonics. Upon request from Chemonics, the Subcontractor shall furnish Chemonics with

commodité et n'ont aucune incidence sur la signification et l'interprétation de ce Contrat de sous-traitance ou de l'une de ses dispositions.

- (e) Sauf disposition expresse contraire stipulée par écrit entre les parties : (i) le fait que l'une ou l'autre des parties renonce à l'exécution d'une disposition de ce Contrat de sous-traitance par l'autre partie ne saurait affecter le droit de cette partie d'exiger une telle exécution par la suite ; (ii) aucune renonciation par une partie à un défaut de l'autre partie ne sera valide à moins d'être faite par écrit et reconnue par un représentant autorisé de la partie non défaillante, et une telle renonciation ne pourra être considérée comme une renonciation de cette partie à tout autre défaut antérieur ou postérieur ; et (iii) aucun délai supplémentaire accordé par une partie pour l'exécution d'une obligation ou d'une mesure par l'autre partie ne peut être considéré comme un délai supplémentaire accordé pour l'exécution de toute autre obligation ou mesure du présent Contrat de sous-traitance.
- (f) Chaque partie a été représentée par ses propres conseils pour la négociation et la préparation de ce Contrat de sous-traitance, et par conséquent, chaque partie renonce à l'application de toute règle de droit qui serait autrement applicable à l'égard de l'interprétation de ce Contrat de sous-traitance, y compris mais sans s'y limiter, toute règle de droit selon laquelle toute disposition de ce Contrat de sous-traitance doit être interprétée à la défaveur de la partie dont les avocats ont rédigé cette disposition.
- (g) Ce Contrat peut être signé en plusieurs exemplaires, et par différentes parties aux présentes sur des exemplaires distincts, chaque exemplaire étant réputé un original, mais l'ensemble constituant un seul et même document.

Section Y. Exigences en matière d'assurance

Avant le début de sa mission, le Sous-traitant doit souscrire et maintenir en vigueur une assurance, à ses propres frais, pour toutes ses opérations, conformément à la clause mentionnée ci-dessous.

Le format des polices d'assurance et les compagnies d'assurance les ayant émises doivent être conformes aux exigences de Chemonics. Sur demande de Chemonics, le Sous-traitant doit fournir à Chemonics les certificats

certificates of insurance from the insuring companies which shall specify the effective dates of the policies, the limits of liabilities there under, and contain a provision that the said insurance will not be canceled except upon thirty (30) days' notice in writing to Chemonics. The Subcontractor shall not cancel any policies of insurance required hereunder either before or after completion of the work without written consent of Chemonics.

(a) FAR 52.228-3 WORKER'S COMPENSATION INSURANCE (DEFENSE BASE ACT INSURANCE) (JUL 2014)

The Subcontractor shall (a) provide, before commencing performance under this subcontract, such workers' compensation or security as the Defense Base Act (DBA) (42 U.S.C. 1651, et seq.) requires and (b) continue to maintain it until performance is completed. The Subcontractor shall insert, in all lower-tier subcontracts authorized by Chemonics under this subcontract to which the Defense Base Act applies, a clause similar to this clause imposing upon those lower-tier subcontractors this requirement to comply with the Defense Base Act.

(b) AIDAR 752.228-3 WORKERS' COMPENSATION (DEFENSE BASE ACT) [Updated by AAPD 05-05 — 02/12/04]

As prescribed in AIDAR 728.308, the following supplemental coverage is to be added to the clause specified in FAR 52.228-3.

(1) The Subcontractor agrees to procure DBA insurance pursuant to the terms of the contract between USAID and USAID's DBA insurance carrier unless the Subcontractor has a DBA self-insurance program approved by the U.S. Department of Labor or has an approved retrospective rating agreement for DBA.

(2) If USAID or Subcontractor has secured a waiver of DBA coverage (See AIDAR 728.305-70(a)) for Subcontractor's employees who are not citizens of residents of, or hired in the United States, the Subcontractor agrees to provide such employees with worker's compensation benefits as required by the laws of the country in which the employees are working, or by the laws of the employee's native country, whichever offers greater benefits.

d'assurance émis par les compagnies d'assurance, spécifiant les dates d'entrée en vigueur des polices, les limites des responsabilités aux présentes, et devant contenir une disposition stipulant que ladite assurance ne peut être annulée sans l'envoi d'un préavis écrit de trente (30) jours à Chemonics. Le Sous-traitant ne doit annuler aucune police d'assurance requise en vertu des présentes, que ce soit avant ou après la réalisation de la mission, sans l'autorisation écrite de Chemonics.

(a) FAR 52.228-3 WORKER'S COMPENSATION INSURANCE (DEFENSE BASE ACT INSURANCE) (JUL 2014)

Le Sous-traitant doit (a) fournir, avant l'exécution de ce Contrat de sous-traitance, une protection ou une assurance d'indemnisation des accidents du travail comme l'exige la loi Defense Base Act (DBA) (42 U.S.C. 1651 et suivants) et (b) la maintenir en vigueur jusqu'à la fin de l'exécution du contrat. Le Sous-traitant doit intégrer dans tous les contrats de sous-traitance de niveau inférieur autorisés par Chemonics en vertu du présent Contrat de sous-traitance auquel la loi Defense Base Act s'applique, une clause similaire imposant à ces sous-traitants de niveau inférieur de se conformer à la loi Defense Base Act.

(b) AIDAR 752.228-3 WORKERS' COMPENSATION (DEFENSE BASE ACT) [Mise à jour par AAPD 05-05 — 02/12/04]

Conformément à la clause AIDAR 728.308, la couverture supplémentaire suivante doit être ajoutée à la clause spécifiée dans les réglementations FAR 52.228-3.

(1) Le Sous-traitant accepte de fournir une assurance DBA conformément aux termes du contrat conclu entre l'USAID et la compagnie d'assurance de l'USAID à moins que le Sous-traitant ne possède déjà un programme d'auto-assurance approuvé par le Département du travail américain ou un accord de tarification rétroactif approuvé pour une assurance DBA.

(2) Si l'USAID ou le Sous-traitant a obtenu un droit de dispense de couverture DBA (voir la clause AIDAR 728.305-70(a)) pour les employés du Sous-traitant qui ne sont pas citoyens ou résidents américains ou qui n'ont pas été embauchés aux États-Unis, le Sous-traitant accepte de fournir à ces employés une assurance d'indemnisation des accidents du travail conformément aux lois du pays dans lequel les employés travaillent ou, si cela est plus avantageux pour les employés, conformément aux lois en vigueur dans leur pays natal.

(3) The Subcontractor further agrees to insert in all lower-tier subcontracts hereunder to which the DBA is applicable a clause similar to this clause, including the sentence, imposing on all lower-tier subcontractors authorized by Chemonics a like requirement to provide overseas workmen's compensation insurance coverage and obtain DBA coverage under the USAID requirements contract.

(4) USAID's DBA insurance carrier. Pursuant to the clause of this Subcontract entitled "Worker's Compensation Insurance (Defense Base Act)" (AIDAR 752.228 03), the Subcontractor shall obtain DBA coverage from USAID's current insurance carrier for such insurance. This insurance carrier as of the effective date of this Subcontract is: AON Risk Insurance Services West Inc. The Address is: 2033 N. Main St., Suite 760, Suite 760, Walnut Creek, CA 94596-3722. Point of contact is: Fred Robinson, 925-951-1856, Fax: (925) 951-1890 E-mail: fred.robinson@aon.com. For instructions on the required application form and submission requirements, please refer to AAPD 17-01. The costs of DBA insurance are allowable and reimbursable as a direct cost to this Subcontract.

(c) AIDAR 752.228-70 Medical Evacuation Services (MEDEVAC) Services (JULY 2007) [Updated by AAPD 06-01].

(3) Le Sous-traitant accepte également d'intégrer dans tous les contrats de sous-traitance de niveau inférieur dépendant du présent contrat auxquels la loi DBA s'applique, une clause similaire à celle-ci, y compris la phrase imposant à tous les sous-traitants de niveau inférieur autorisés par Chemonics de fournir une assurance d'indemnisation des accidents du travail valable à l'étranger et d'obtenir une couverture DBA conformément aux exigences du contrat de l'USAID.

(4) Compagnie d'assurance DBA de l'USAID. Conformément à la clause de ce Contrat de sous-traitance intitulée « Worker's Compensation Insurance (Defense Base Act) » (AIDAR 752.228 03), le Sous-traitant doit souscrire à une telle assurance auprès de la compagnie d'assurance de l'USAID. Cette compagnie d'assurance, à la date d'entrée en vigueur du présent contrat de sous-traitance, est AON Risk Insurance Services West, Inc. dont l'adresse est la suivante : AON, 2033 N. Main St., Suite 760, Walnut Creek, CA 94596-3722. La personne à contacter est Fred Robinson : (o) 925-951-1856, Fax : 925-951-1890, E-Mail : Fred.Robinson@aon.com Le Sous-traitant doit demander une couverture directement à AON Risk Insurance Services Inc, l'agent de l'AWAC DBA Insurance. Pour les instructions concernant le formulaire de demande requis et les conditions de soumission, veuillez vous référer à l'AAPD 17-01. Conformément à l'AIDAR 752.228-70, l'évacuation médicale est une exigence d'assurance distincte pour l'exécution à l'étranger des contrats de sous-traitance financés par l'USAID ; l'assurance de la Defense Base Act ne prévoit pas de couverture pour l'évacuation médicale. Le coût de l'assurance DBA est admissible et remboursable en tant que coût direct propre à ce Contrat de sous-traitance.

(c) AIDAR 752.228-70 Services d'évacuation sanitaire (MEDEVAC) (JUILLET 2007) [Mise à jour par AAPD 06-01].

(1) The Subcontractor shall provide MEDEVAC service coverage to all U.S. citizen, U.S. resident alien, and Third Country National employees and their authorized dependents (hereinafter “individual”) while overseas under a USAID-financed direct contract. Chemonics will reimburse reasonable, allowable, and allocable costs for MEDEVAC service coverage incurred under this subcontract. The USAID Contracting Officer through Chemonics will determine the reasonableness, allowability, and allocability of the costs based on the applicable cost principles and in accordance with cost accounting standards.

(2) Exceptions:

(i) The Subcontractor is not required to provide MEDEVAC insurance to eligible employees and their dependents with a health program that includes sufficient MEDEVAC coverage as approved by Chemonics.

(ii) The USAID Mission Director through Chemonics, may make a written determination to waive the requirement for such coverage. The determination must be based on findings that the quality of local medical services or other circumstances obviate the need for such coverage for eligible employees and their dependents located at post.

(3) If authorized to issue lower-tier subcontracts, the Subcontractor shall insert a clause similar to this clause in all lower-tier subcontracts that require performance by subcontractor employees overseas.

Section YY. Security

(a) Operating Conditions – Assumption of the Risk

Performance of this Subcontract may involve work under dangerous and austere conditions that include, without limitation, social and political unrest, armed conflict, criminal and terrorist activity, unsanitary conditions and limited availability of health care. The Subcontractor warrants that it has assessed and evaluated the location of

(1) Le Sous-traitant doit fournir une couverture MEDEVAC aux citoyens américains, étrangers résidant aux États-Unis et employés ressortissants de pays tiers ainsi qu’à leurs ayants droit (ci-après l’« individu ») séjournant à l’étranger dans le cadre d’un contrat direct financé par l’USAID. Chemonics s’engage à rembourser tous frais de couverture MEDEVAC raisonnables, admissibles et attribuables encourus dans le cadre de ce contrat de sous-traitance. L’Agent de négociation des contrats de l’USAID déterminera par le biais de Chemonics le caractère raisonnable, admissible et attribuable des frais en fonction des principes des frais applicables et conformément aux normes de comptabilisation des dépenses.

(2) Exceptions :

(i) Le Sous-traitant n’est pas tenu de fournir une assurance MEDEVAC aux employés éligibles et à leurs ayants droit bénéficiant d’une assurance maladie offrant une couverture MEDEVAC suffisante, approuvée par Chemonics.

(ii) Le Directeur de mission de l’USAID, par le biais de Chemonics, peut renoncer par un accord écrit à la nécessité d’une telle couverture. Cette décision doit être prise en s’appuyant sur des constatations montrant que la qualité des soins médicaux locaux ou que d’autres circonstances éliminent la nécessité d’une telle couverture pour les employés éligibles et leurs ayants droit en mission à l’étranger.

(3) S’il est autorisé à conclure des contrats de sous-traitance de niveau inférieur, le Sous-traitant doit inclure une clause similaire dans tous les contrats de sous-traitance nécessitant l’intervention d’employés du Sous-traitant à l’étranger.

Section YY. Sécurité

(a) Conditions de fonctionnement – Présomption de risque

L’exécution du présent Contrat de sous-traitance peut impliquer de travailler dans des conditions difficiles et dangereuses comprenant, sans toutefois s’y limiter, des troubles sociaux et politiques, des activités criminelles et terroristes, de mauvaises conditions d’hygiène et un accès limité aux soins de santé. Le Sous-traitant certifie qu’il a

performance and nature of the work including, without limitation, local laws, regulations, operational and security conditions and assumes all risks of performance including injury to Subcontractor personnel and loss of damage to Subcontractor property, except as expressly provided herein.

(b) Access to Chemonics' Facilities – Security Requirements

Subcontractor's access to property under Chemonics' control is subject to compliance with Chemonics' security requirements. The Subcontractor agrees to provide all necessary information required for employees to be cleared for access to Chemonics' facilities. When present on Chemonics' property, or when Chemonics is providing transportation, the Subcontractor agrees that its employees will comply with Chemonics' security-related procedures and directions. **Failure to adhere to security procedures may lead to an immediate suspension of work, corrective action, or termination of the subcontract.**

(c) Security Coordination, Reports of Security Threats and Incidents

The Subcontractor agrees to reasonably cooperate and coordinate with Chemonics to ensure the safety and security of personnel, property and project assets. Such coordination shall include providing information concerning Subcontractor's security platform for facilities that may be visited by Chemonics personnel, USAID, or other participants in the project.

The Subcontractor shall report, as soon as possible (in any case no later than 4 hours), any information concerning threats of actions that could result in injury persons, damage to property, or disruption to activities relating to the Subcontract ("Security Threats"). Security Threats must be reported to Chemonics Chief of Party or his/her designee.

The Subcontractor shall promptly report as "Security Incidents" any assault, damage, theft, sabotage, breach of secured facilities, and any other hostile or unlawful acts designed to cause harm to personnel, property, or activities relating to the Subcontract. Such reports must include, at a minimum (a) date, time and place of the location, (b) description of the events, (c) injuries to personnel or damage/loss of property, (d) witnesses, (e) current security assessment, and (f) other relevant information. Security Incident Reports must be sent to Chief of Party or his/her designee.

évalué la nature et le lieu d'exécution des travaux, y compris, sans toutefois s'y limiter, les lois, réglementations et conditions opérationnelles et de sécurité en vigueur localement, et il assume l'intégralité des risques d'exécution, y compris en cas de blessure du personnel du Sous-traitant et de dommages ou de perte de biens du Sous-traitant, sauf disposition contraire expresse dans les présentes.

(b) Accès aux locaux de Chemonics – Exigences de sécurité

L'accès par le Sous-traitant aux locaux de Chemonics est soumis au respect des exigences de sécurité de Chemonics. Le Sous-traitant accepte de fournir toutes les informations dont les employés peuvent avoir besoin pour être autorisés à accéder aux locaux de Chemonics. Lorsqu'il est présent dans les locaux de Chemonics, ou lorsque Chemonics assure le transport, le Sous-traitant garantit que ses employés respecteront les procédures et consignes de sécurité de Chemonics. **Le non-respect des consignes de sécurité pourra entraîner l'arrêt immédiat des travaux, des mesures correctives ou la résiliation du contrat de sous-traitance.**

(c) Coordination de la sécurité, rapports sur les menaces et incidents de sécurité

Le Sous-traitant accepte de collaborer de façon raisonnable et coordonnée avec Chemonics pour assurer la sécurité du personnel, des biens et des actifs du projet. Cette coordination doit inclure la communication d'informations concernant la plateforme de sécurité du Sous-traitant pour les locaux où le personnel de Chemonics, l'USAID ainsi que d'autres participants au projet sont susceptibles de se rendre.

Le Sous-traitant signalera dans les meilleurs délais (et au plus tard sous quatre heures) toute information concernant des menaces d'actes susceptibles d'entraîner des blessures, d'endommager les biens ou d'interrompre les activités liées au Contrat de sous-traitance (ci-après les « Menaces à la sécurité »). Les menaces à la sécurité doivent être signalées au chef de projet de Chemonics ou à son représentant.

Le Sous-traitant devra signaler comme « Incident de sécurité », dans les meilleurs délais, toute attaque, dommage, vol, acte de sabotage, infraction visant des locaux sécurisés et tout acte hostile ou illégal visant à nuire au personnel, aux biens et aux activités du projet en lien avec le Contrat de sous-traitance. Ce rapport doit mentionner au minimum : (a) la date, l'heure et le lieu de l'incident ; (b) une description des événements ; (c) les blessures subies par le personnel ou les dommages matériels et les pertes de biens ; (d) les éventuels témoins ; (e) une évaluation de la sécurité actuelle ; et (f) toute autre information pertinente. Les rapports d'incident de sécurité doivent être envoyés au chef de projet ou à son représentant.

Section YYY. Standard Expanded Security

The Subcontractor shall be responsible for initiating, undertaking and supervising all safety and security precautions and programs in connection with the services to be provided pursuant to this Subcontract. The Subcontractor shall undertake affirmative actions to assure that adequate safety and security precautions and programs are implemented in all phases of performing services, production, control and distribution including by way of example but not limited to: (i) electronic data processing and information systems, (ii) physical security of plant, production, records and inventory, (iii) production control and control of inventory, (iv) control of distribution systems and (v) control of labor, including employees and officers of the Subcontractor, agents, contract or temporary employees and subcontractors. The Subcontractor shall comply with all applicable laws, rules, regulations and orders of any public authority having jurisdiction for the safety of persons or property. The direction, advice or input by Chemonics with respect to security precautions and programs in connection with the services to be provided shall not relieve the Subcontractor of the responsibility for establishing and maintaining such security precautions.

The Subcontractor shall implement and maintain adequate information security measures to protect against unauthorized access to or use of Users' Data in accordance with the Gramm-Leach-Bliley Act, as it may be amended, and any regulations promulgated thereunder, including without limitation: (i) access controls on information systems, including controls to authenticate and permit access only to authorized individuals and controls to prevent employees from providing Users' Data to unauthorized individuals who may seek to obtain this information through fraudulent means; (ii) access restrictions at physical locations containing Users' Data, such as buildings, computer facilities, and records storage facilities to permit access only to authorized individuals; (iii) encryption of electronic Users' Data where unauthorized individuals may reasonably foreseeably have access; (iv) procedures designed to ensure that information system modifications are consistent with the information security measures; (v) dual control procedures, segregation of duties, and employee background checks for employees with responsibilities for

Section YYY. Sécurité étendue standard

Il incombe au Sous-traitant d'engager, d'entreprendre et de superviser l'ensemble des programmes et mesures de sûreté et de sécurité associés aux services fournis dans le cadre de ce Contrat de sous-traitance. Le Sous-traitant est tenu d'entreprendre les actions positives visant à s'assurer que les programmes et mesures adéquats de sûreté et de sécurité sont mis en œuvre à tous les niveaux d'exécution des services, de la production, du contrôle et de la distribution, notamment, à titre d'exemple : (i) les systèmes d'information et le traitement des données électroniques, (ii) la sécurité physique de l'usine, de la production, des registres et des stocks, (iii) le contrôle de la production et des stocks, (iv) le contrôle des systèmes de distribution et (v) le contrôle de la main-d'œuvre, y compris des employés et des agents du Sous-traitant, intérimaires ou employés contractuels et sous-traitants. Le Sous-traitant doit se conformer à l'ensemble des lois, règles, réglementations et ordonnances en vigueur émanant d'une autorité publique compétente en matière de sécurité des personnes ou des biens. La gestion, le conseil ou la contribution de Chemonics en ce qui concerne les programmes et précautions de sécurité liés aux services à fournir ne dégage en rien le Sous-traitant de sa responsabilité d'établir et de maintenir ces précautions de sécurité.

Le Sous-traitant est tenu de mettre en œuvre et de maintenir les mesures adéquates de sécurité des informations afin de se protéger contre tout accès ou toute utilisation non autorisé(e) des données des utilisateurs, conformément à la loi Gramm-Leach-Bliley, aux modifications dont elle peut faire l'objet et à tout règlement pris en application de celle-ci, y compris, sans limitation : (i) les contrôles d'accès sur les systèmes d'information, notamment les contrôles visant à authentifier et permettre l'accès uniquement aux personnes autorisées et les contrôles visant à empêcher les employés de fournir les données des utilisateurs à des personnes non autorisées pouvant chercher à obtenir ces informations par des moyens frauduleux ; (ii) les restrictions d'accès dans les emplacements physiques abritant les données des utilisateurs, tels que les bâtiments, installations informatiques et lieux de stockage, limitant l'accès uniquement aux personnes autorisées ; (iii) le chiffrement des données électroniques des utilisateurs lorsque des personnes non autorisées sont, de manière raisonnablement prévisible, susceptibles d'y avoir accès ;

or access to Users' Data; (vi) monitoring systems and procedures to detect actual and attempted attacks on or intrusions into information systems; (vii) response programs that specify actions to be taken when the Subcontractor detects unauthorized access to information systems, including immediate reports to Chemonics; (viii) measures to protect against destruction, loss or damage of Users' Data due to potential environmental hazards, such as fire and water damage or technological failures; (ix) training of staff to implement the information security measures; (x) regular testing of key controls, systems and procedures of the information security measures by independent third parties or staff independent of those that develop or maintain the security measures; and (xi) reporting to Chemonics on the results of its audit evaluations of the Subcontractor's information security systems and procedures.

The Subcontractor will provide documentation of its security measures in form satisfactory to Chemonics as part of audit obligations under this subcontract. If the Subcontractor becomes aware of any unauthorized access to or unauthorized use of Chemonics's data by a person (other than Chemonics, its affiliates, any of their respective employees or any of their other agents (i.e., an agent that is not the Subcontractor or an agent of the Subcontractor) accessing such systems through the service provider or its agents or has reason to believe that such unauthorized access or use will occur, the Subcontractor will promptly at its expense: (i) notify Chemonics in writing; (ii) investigate the circumstances relating to such actual or potential unauthorized access or use; (iii) take commercially reasonable steps to mitigate the effects of such actual or potential unauthorized access or use and to prevent any reoccurrence.

Section Z. Federal Acquisition Regulation (FAR) And Agency for International Development

(iv) les procédures destinées à s'assurer que les modifications apportées aux systèmes d'information sont compatibles avec les mesures de sécurité des informations ; (v) les procédures de double contrôle, la répartition des tâches et la vérification des antécédents des employés responsables des données des utilisateurs ou y ayant accès ; (vi) les procédures et systèmes de surveillance dont le but est de détecter les attaques ou intrusions manquées ou effectives sur les systèmes d'information ; (vii) les programmes d'intervention indiquant les actions à mettre en place lorsque le Sous-traitant détecte un accès non autorisé aux systèmes d'information, y compris le signalement immédiat à Chemonics ; (viii) les mesures de protection contre la destruction, la perte ou l'endommagement des données des utilisateurs résultant de potentiels risques environnementaux, tels que les dégâts provoqués par l'eau et le feu ou les défaillances technologiques ; (ix) la formation du personnel à l'application des mesures de sécurité des informations ; (x) le test régulier des contrôles, systèmes et procédures clés des mesures de sécurité des informations par des tiers indépendants ou un personnel autre que celui qui assure le développement ou le maintien des mesures de sécurité ; (xi) la présentation à Chemonics des résultats des audits concernant les systèmes et procédures de sécurité des informations du Sous-traitant.

Le Sous-traitant fournira les documents se rapportant à ses mesures de sécurité, sous une forme jugée acceptable par Chemonics, dans le cadre de ses obligations d'audit en vertu du présent Contrat de sous-traitance. Si le Sous-traitant a connaissance d'un accès non autorisé ou d'une utilisation non autorisée des données de Chemonics par une personne (autre que Chemonics, ses filiales, l'un de leurs employés respectifs ou l'un de leurs autres agents (c.-à-d., un agent autre que le Sous-traitant ou un agent du Sous-traitant) accédant aux systèmes par le biais du fournisseur de services ou de ses agents, ou a des raisons de croire qu'un tel accès ou qu'une telle utilisation non autorisé(e) se produira, le Sous-traitant mettra en œuvres rapidement et à ses frais les actions suivantes : (i) notification de Chemonics par écrit ; (ii) enquête sur les circonstances liées à cet accès ou à cette utilisation non autorisé(e) potentiel(le) ou effectif(ve) ; (iii) prise des mesures commercialement raisonnables pour réduire les effets de cet accès ou de cette utilisation non autorisé(e) potentiel(le) ou effectif(ve) et empêcher que la situation se reproduise.

Section Z. Clauses de transmission des réglementations FAR (Federal Acquisition Regulation) et

Acquisition Regulation (AIDAR) Flow-
down Provisions For Subcontracts And Task
Orders Under USAID Prime Contracts

AIDAR (Agency For International
Development Acquisition Regulation) pour
les Contrats de sous-traitance et Ordres de
mission dans le cadre des contrats
principaux de l'USAID

**Z.1 INCORPORATION OF FAR AND AIDAR
CLAUSES**

The FAR and AIDAR clauses referenced below are incorporated herein by reference, with the same force and effect as if they were given in full text, and are applicable, including any notes following the clause citation, to this Subcontract. If the date or substance of any of the clauses listed below is different from the date or substance of the clause actually incorporated in the Prime Contract referenced by number herein, the date or substance of the clause incorporated by said Prime Contract shall apply instead. The Contracts Disputes Act shall have no application to this Subcontract. Any reference to a "Disputes" clause shall mean the "Disputes" clause of this Subcontract.

Z.2 GOVERNMENT SUBCONTRACT

- (a) This Subcontract is entered into by the parties in support of a U.S. Government contract.
- (b) As used in the AIDAR clauses referenced below and otherwise in this Subcontract:
 - 1. "Commercial Item" means a commercial item as defined in FAR 2.101.
 - 2. "Contract" means this Subcontract.
 - 3. "Contracting Officer" shall mean the U.S. Government Contracting Officer for Chemonics' government prime contract under which this Subcontract is entered.
 - 4. "Contractor" and "Offeror" means the Subcontractor, which is the party identified on the face of the Subcontract with whom Chemonics is contracting, acting as the immediate subcontractor to Chemonics.

**Z.1 INCORPORATION DE CLAUSES FAR ET
AIDAR**

Les clauses FAR et AIDAR visées ci-après sont intégrées par référence aux présentes, avec la même force et le même effet que si elles étaient citées dans leur intégralité, et sont applicables, ainsi que toute note figurant après la citation de la clause. Si la date ou le contenu de l'une des clauses listées ci-dessous diffère de la date ou du contenu de la clause intégrée au Contrat principal référencé par son numéro dans les présentes, la date ou le contenu de la clause intégrée par ledit Contrat principal s'appliquera. Le Contracts Disputes Act (Loi relative aux litiges contractuels) ne s'applique pas au présent Contrat de sous-traitance. Toute mention d'une clause portant sur les litiges fait référence à la clause Litiges de ce Contrat de sous-traitance.

**Z.2 CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE
GOUVERNEMENTAL**

- (a) Le présent Contrat de sous-traitance est conclu entre les Parties pour compléter un contrat avec le gouvernement américain.
- (b) Dans les clauses AIDAR intégrées ci-après et ailleurs dans le présent Contrat de sous-traitance :
 - 1. « Article commercial » signifie un article commercial tel que défini dans la clause FAR 2.101.
 - 2. « Contrat » signifie le présent Contrat de sous-traitance.
 - 3. « Agent de négociation » fait référence à l'Agent de négociation ayant négocié le contrat gouvernemental principal de Chemonics en vertu duquel le présent Contrat de sous-traitance est conclu.
 - 4. « Contractant » et « Soumissionnaire » font référence au Sous-traitant, qui est la partie identifiée dans le Contrat de sous-traitance, avec laquelle Chemonics passe un accord et qui agit en tant que sous-traitant immédiat de Chemonics.

5. "Prime Contract" means the contract between Chemonics and the U.S. Government.
6. "Subcontract" means any contract placed by subcontractor or lower-tier subcontractors under this Contract.

Z.3 NOTES

The following notes apply to the clauses incorporated by reference below only when specified in the parenthetical phrase following the clause title and date.

1. Substitute "Chemonics" for "Government" or "United States" throughout this clause.
2. Substitute "Chemonics Procurement Representative" for "Contracting Officer", "Administrative Contracting Officer", and "ACO" throughout this clause.
3. Insert "and Chemonics" after "Government" throughout this clause.
4. Insert "or Chemonics" after "Government" throughout this clause.
5. Communication/notification required under this clause from/to Subcontractor to/from the USAID Contracting Officer shall be through Chemonics.
6. Insert "and Chemonics" after "Contracting Officer", throughout the clause.
7. Insert "or Chemonics Procurement Representative" after "Contracting Officer", throughout the clause.
8. If the Subcontractor is a non-U.S. firm or organization, this clause applies to this Subcontract only if Work under the Subcontract will be performed in the United States or Subcontractor is recruiting employees in the United States to Work on the Contract.

5. « Contrat principal » fait référence au contrat conclu entre Chemonics et le gouvernement des États-Unis.
6. « Contrat de sous-traitance » fait référence à tout contrat conclu par un sous-traitant ou par des sous-traitants de niveau inférieur en vertu du présent Contrat.

Z.3 REMARQUES

Les remarques suivantes s'appliquent aux clauses intégrées par référence ci-après uniquement lorsqu'elles sont indiquées entre parenthèses après le titre et la date de la clause.

1. Remplacer « Chemonics » par « Gouvernement » ou « États-Unis » dans cette clause.
2. Remplacer « Représentant du service des achats de Chemonics » par « Agent de négociation », « Agent de négociation administratif » et « ANA » dans cette clause.
3. Insérer « et Chemonics » après « Gouvernement » dans cette clause.
4. Insérer « ou Chemonics » après « Gouvernement » dans cette clause.
5. Toute communication/notification requise en vertu de cette clause entre le Sous-traitant et l'Agent de négociation de l'USAID, se fera par le biais de Chemonics.
6. Insérer « et Chemonics » après « Agent de négociation » dans cette clause.
7. Insérer « ou le Représentant du service des achats de Chemonics » après « Agent de négociation » dans cette clause.
8. Si le Sous-traitant est une entreprise ou un organisme non enregistré aux États-Unis, cette clause s'applique au présent Contrat de sous-traitance uniquement si les Travaux entrepris en vertu du présent Contrat de sous-traitance sont réalisés aux États-Unis ou si le Sous-traitant recrute des employés aux États-Unis pour travailler dans le cadre du Contrat.

Z.4 MODIFICATIONS REQUIRED BY PRIME CONTRACT

The Subcontractor agrees that upon the request of Chemonics it will negotiate in good faith with Chemonics relative to modifications to this Subcontract to incorporate additional provisions herein or to change provisions hereof, as Chemonics may reasonably deem necessary in order to comply with the provisions of the applicable Prime Contract or with the provisions of modifications to such Prime Contract. If any such modifications to this Subcontract causes an increase or decrease in the cost of, or the time required for, performance of any part of the Work under this Contract, an equitable adjustment may be made pursuant to the "Changes" clause of this Subcontract.

Z.5 PROVISIONS INCORPORATED BY REFERENCE

This Subcontract includes the appropriate flow-down clauses as required by the Federal Acquisition Regulation and the USAID Acquisition Regulation.

The following Federal Acquisition Regulation (FAR) clauses apply to this Subcontract as indicated:

*** The version of the clause in effect as of the date of prime contract award, governs.**

Clause Number	Title	Date*	Notes and Applicability
<u>52.202-1</u>	DEFINITIONS	JUNE 2020	All subcontracts regardless of value
<u>52.203-3</u>	GRATUITIES	APR 1984	All subcontracts regardless of value (Note 4 applies)
<u>52.203-5</u>	COVENANT AGAINST CONTINGENT FEES	MAY 2014	All subcontracts regardless of value (Note 1 applies)
<u>52.203-6</u>	RESTRICTIONS ON SUBCONTRACTOR SALES TO THE GOVERNMENT	JUN 2020	Cost reimbursement subcontracts and cost reimbursement

Z.4 AMENDEMENTS REQUIS EN VERTU DU CONTRAT PRINCIPAL

Le Sous-traitant s'engage, sur demande de Chemonics, à négocier de bonne foi avec Chemonics quant aux modifications à apporter au présent Contrat de sous-traitance afin d'y intégrer des dispositions additionnelles ou de modifier les dispositions des présentes, tel que Chemonics pourra le juger nécessaire afin de respecter les dispositions du Contrat principal ou les dispositions des amendements aux Contrat principal. Si lesdites modifications apportées à ce Contrat de sous-traitance ont pour effet d'accroître ou de réduire le coût ou les délais requis pour l'exécution de toute partie des Travaux en vertu de ce Contrat, un ajustement équitable pourra être apporté à la clause « Amendements » de ce Contrat de sous-traitance.

Z.5 DISPOSITIONS INTÉGRÉES PAR RÉFÉRENCE

Le présent Contrat de sous-traitance intègre les clauses de transmission appropriées, comme l'exigent les réglementations Federal Acquisition Regulation et USAID Acquisition Regulation.

Les clauses FAR (Federal Acquisition Regulation) s'appliquent au présent Contrat de sous-traitance, comme indiqué :

*** La version de la clause en vigueur à la date de signature du contrat principal prévaut.**

Numéro de la clause	Titre	Date*	Remarques et applicabilité
<u>52.202-1</u>	DEFINITIONS (Définitions)	JUN 2020	Tous les contrats de sous-traitance, quelle que soit leur valeur
<u>52.203-3</u>	GRATUITIES (Gratifications)	AVR. 1984	Tous les contrats de sous-traitance, quelle que soit leur valeur (la Remarque 4 s'applique)
<u>52.203-5</u>	COVENANT AGAINST CONTINGENT FEES (Accord contre les honoraires de résultat)	MAI 2014	Tous les contrats de sous-traitance, quelle que soit leur valeur (la Remarque 1 s'applique)
<u>52.203-6</u>	RESTRICTIONS ON SUBCONTRACTOR SALES TO THE GOVERNMENT	JUN 2020	Contrats de sous-traitance en régie et aux ordres d'exécution pour

			task orders (Note 4 applies)
<u>52.203-7</u>	ANTI-KICKBACK PROCEDURES	JUN 2020	All subcontracts regardless of value (Note 1 applies)
<u>52.203-8</u>	CANCELLATION, RECISSION, AND RECOVERY OF FUNDS FOR ILLEGAL OR IMPROPER ACTIVITY	MAY 2014	All subcontracts equal to or greater than the simplified acquisition threshold (Note 1 applies)
<u>52.203-10</u>	PRICE OR FEE ADJUSTMENT FOR ILLEGAL OR IMPROPER ACTIVITY	MAY 2014	All subcontracts equal to or greater than the simplified acquisition threshold (Note 1 applies)
<u>52.203-11</u>	CERTIFICATION AND DISCLOSURE REGARDING PAYMENTS TO INFLUENCE CERTAIN FEDERAL TRANSACTIONS	SEP 2007	All subcontracts equal to or greater than \$150,000 (Note 2 applies)
<u>52.203-12</u>	LIMITATIONS ON PAYMENTS TO INFLUENCE CERTAIN FEDERAL TRANSACTIONS	JUN 2020	All subcontracts equal to or greater than \$150,000 (Note 2 applies)
<u>52.203-13</u>	CONTRACTOR CODE OF BUSINESS ETHICS AND CONDUCT	NOV 2011	All subcontracts that have a value in excess of \$5.5 million and a performance period of more than 120 days. Disclosures made under this clause shall be directed to the agency Office of the Inspector General, with a copy to the Contracting

	(Restrictions sur les ventes des sous-traitants au gouvernement)		le remboursement des coûts (la Remarque 4 s'applique)
<u>52.203-7</u>	ANTI-KICKBACK PROCEDURES (Procédures anti-corruption)	JUN 2020	Tous les contrats de sous-traitance, quelle que soit leur valeur (la Remarque 1 s'applique)
<u>52.203-8</u>	CANCELLATION, RECISSION, AND RECOVERY OF FUNDS FOR ILLEGAL OR IMPROPER ACTIVITY (Annulation, résiliation et recouvrement de fonds utilisés à des fins illicites ou illégitimes)	MAI 2014	Tous les contrats de sous-traitance d'une valeur égale ou supérieure au seuil d'acquisition simplifiée (la Remarque 1 s'applique)
<u>52.203-10</u>	PRICE OR FEE ADJUSTMENT FOR ILLEGAL OR IMPROPER ACTIVITY (Ajustement tarifaire en cas d'activités illicites ou illégitimes)	MAI 2014	Tous les contrats de sous-traitance d'une valeur égale ou supérieure au seuil d'acquisition simplifiée (la Remarque 1 s'applique)
<u>52.203-11</u>	CERTIFICATION AND DISCLOSURE REGARDING PAYMENTS TO INFLUENCE CERTAIN FEDERAL TRANSACTIONS (Certification et divulgation concernant les paiements visant à orienter certaines opérations fédérales)	SEPT. 2007	Tous les contrats de sous-traitance d'une valeur égale ou supérieure à 150 000 \$ (la Remarque 2 s'applique)
<u>52.203-12</u>	LIMITATIONS ON PAYMENTS TO INFLUENCE CERTAIN FEDERAL TRANSACTIONS (Limitations des paiements visant à orienter certaines opérations fédérales)	JUN 2020	Tous les contrats de sous-traitance d'une valeur égale ou supérieure à 150 000 \$ (la Remarque 2 s'applique)
<u>52.203-13</u>	CONTRACTOR CODE OF BUSINESS ETHICS AND CONDUCT (Code d'éthique et de conduite des affaires du contractant)	NOV. 2011	Tous les contrats de sous-traitance dont la valeur dépasse 5,5 millions de dollars et dont la période d'exécution excède 120 jours.

			officer.
<u>52.203-14</u>	DISPLAY OF HOTLINE POSTER(S)	NOV 2021	All subcontracts that have a value in excess of \$5.5 million except those performed entirely outside of the U.S. (Note 8 applies)
<u>52.203-17</u>	CONTRACTOR EMPLOYEE WHISTLEBLOWER RIGHTS AND REQUIREMENTS TO INFORM EMPLOYEES OF WHISTLEBLOWER RIGHTS	JUN 2020	All Subcontracts equal to or greater than the simplified acquisition threshold
<u>52.204-06</u>	UNIQUE ENTITY IDENTIFIER	OCT 2016	All Subcontracts equal to or greater than \$30,000
<u>52.204-10</u>	REPORTING EXECUTIVE COMPENSATION AND FIRST TIER SUBCONTRACT AWARDS (Subparagraph (d)(2) does not apply.)	JUN 2020	If the Subcontractor meets the thresholds specified in paragraphs (d)(3) and (g)(2) of the clause, the Subcontractor shall report required executive compensation by posting to the Government's Central Contractor Registration (CCR) database. All information posted will be available to the general public.

			Les divulgations faites en vertu de cette clause devront être communiquées au Bureau de l'inspecteur général, un exemplaire devant être envoyé à l'Agent de négociation.
<u>52.203-14</u>	DISPLAY OF HOTLINE POSTER(S) (Affiches d'assistance téléphonique)	NOV. 2021	Tous les contrats de sous-traitance dont la valeur dépasse 5,5 millions de dollars, sauf ceux exécutés en intégralité hors des États-Unis. (La Remarque 8 s'applique)
<u>52.203-17</u>	CONTRACTOR EMPLOYEE WHISTLEBLOWER RIGHTS AND REQUIREMENTS TO INFORM EMPLOYEES OF WHISTLEBLOWER RIGHTS (Droits du démonteur des employés du contractant et nécessité d'informer les employés de leurs droits de dénonciateur)	JUN 2020	Tous les contrats de sous-traitance d'une valeur égale ou supérieure au seuil d'acquisition simplifiée.
<u>52.204-06</u>	UNIQUE ENTITY IDENTIFIER (Identifiant d'identité unique)	OCT. 2 016	Tous les contrats de sous-traitance d'une valeur égale ou supérieure à 30 000 \$.
<u>52.204-10</u>	REPORTING EXECUTIVE COMPENSATION AND FIRST TIER SUBCONTRACT AWARDS (Déclaration de la rémunération des dirigeants et des attributions de sous- traitance de premier niveau) (Le sous- alinéa (d)(2) ne s'applique pas.)	JUN 2020	Si le Sous-traitant atteint les seuils précisés aux alinéas d)(3) et g)(2) de la clause, ce dernier doit déclarer la rémunération de ses dirigeants en l'inscrivant dans la base de données centrale du Gouvernement sur l'enregistrement des entrepreneurs (CCR). Toute information

<u>52.204-23</u>	PROHIBITION ON CONTRACTING FOR HARDWARE, SOFTWARE AND SERVICES DEVELOPED BY KASPERSKY LAB AND OTHER COVERED ENTITIES	NOV 2021	Applies to all subcontracts, regardless of value or type. "Contractor" and "Contractor Employee" refer to "Subcontractor" and "Subcontractor Employee."
<u>52.204-25</u>	PROHIBITION ON CONTRACTING FOR CERTAIN TELECOMMUNICATIONS AND VIDEO SURVEILLANCE SERVICES OR EQUIPMENT	NOV 2021	All subcontracts regardless of value (Note 1 applies)
52.209-2	PROHIBITION ON CONTRACTING WITH INVERTED DOMESTIC CORPORATIONS - REPRESENTATION	NOV 2015	All subcontracts regardless of value (Note 1 applies)
<u>52.209-6</u>	PROTECTING THE GOVERNMENT'S INTEREST WHEN SUBCONTRACTING WITH CONTRACTORS DEBARRED, SUSPENDED, OR PROPOSED FOR DEBARMENT	NOV 2012	All Subcontracts > \$35,000. (Note 2 applies)

			publiée sera accessible au grand public.
<u>52.204-23</u>	PROHIBITION ON CONTRACTING FOR HARDWARE, SOFTWARE AND SERVICES DEVELOPED BY KASPERSKY LAB AND OTHER COVERED ENTITIES (Interdiction de conclure des contrats concernant du matériel informatique, des logiciels et des services développés par Kaspersky Lab et d'autres entités couvertes)	NOV. 2021	S'applique aux Contrats de sous-traitance de tout type et de toute valeur. « Contractant » et « Employé du contractant » font référence au « Sous-traitant » et à tout « Employé du Sous-traitant ».
<u>52.204-25</u>	PROHIBITION ON CONTRACTING FOR CERTAIN TELECOMMUNICATIONS AND VIDEO SURVEILLANCE SERVICES OR EQUIPMENT (Interdiction de conclure des contrats concernant certains services ou équipements de télécommunications et de vidéosurveillance)	NOV. 2021	Tous les contrats de sous-traitance, quelle que soit leur valeur (la Remarque 1 s'applique)
52.209-2	PROHIBITION ON CONTRACTING WITH INVERTED DOMESTIC CORPORATIONS REPRESENTATION (Interdiction de conclure un contrat avec un représentant d'une entreprise anciennement implantée aux États-Unis)	NOV. 2015	Tous les contrats de sous-traitance, quelle que soit leur valeur (la Remarque 1 s'applique)
<u>52.209-6</u>	PROTECTING THE GOVERNMENT'S INTEREST WHEN SUBCONTRACTING WITH CONTRACTORS DEBARRED, SUSPENDED, OR PROPOSED FOR DEBARMENT (Protection des intérêts du gouvernement lors de la sous-traitance avec des contractants)	NOV. 2012	Tous les contrats de sous-traitance > 35 000 \$. (La Remarque 2 s'applique.)

<u>52.209-10</u>	PROHIBITION ON CONTRACTING WITH INVERTED DOMESTIC CORPORATIONS	NOV 2015	All subcontracts regardless of value (Note 1 applies)
<u>52.215-2</u>	AUDITS AND RECORDS - NEGOTIATION	JUN 2020	All Subcontracts except those below the simplified acquisition threshold. (Note 3 applies. Alternate II applies if the Subcontractor is an educational or non-profit organization.)
<u>52.215-10</u>	PRICE REDUCTION FOR DEFECTIVE CERTIFIED COST OR PRICING DATA Rights and obligations under this clause shall survive completion of the Work and final payment under this Subcontract.	AUG 2011	Applies if submission of certified cost or pricing data was required with Subcontractor's proposal. (Notes 2 and 4 apply except the first time "Contracting Officer" appears in paragraph (c)(1). "Government" means "Chemonics" in paragraph (d)(1).)

	faisant l'objet d'une radiation, d'une suspension ou d'une proposition d'exclusion)		
<u>52.209-10</u>	PROHIBITION ON CONTRACTING WITH INVERTED DOMESTIC CORPORATIONS REPRESENTATION (Interdiction de conclure un contrat avec une entreprise anciennement implantée aux États-Unis)	NOV. 2015	Tous les contrats de sous-traitance, quelle que soit leur valeur (la Remarque 1 s'applique)
<u>52.215-2</u>	AUDITS AND RECORDS - NEGOTIATION (Audits et registres - négociation)	JUIN 2020	Tous les contrats de sous-traitance, sauf ceux dont la valeur est inférieure au seuil d'acquisition simplifiée. (La Remarque 3 s'applique. L'alternative II s'applique si le Sous-traitant est un organisme à but éducatif ou à but non lucratif.)
<u>52.215-10</u>	PRICE REDUCTION FOR DEFECTIVE CERTIFIED COST OR PRICING DATA Les droits et obligations en vertu de cette clause continueront d'exister après la fin des Travaux et le paiement final en vertu du présent Contrat de sous-traitance.	AOÛT 2011	S'applique si le Sous-traitant a dû fournir des données de coût ou de prix certifiées en même temps que sa proposition. (Les Remarques 2 et 4 s'appliquent, sauf à la première mention de l'« Agent de négociation » au paragraphe (c)(1). « Gouvernement » signifie « Chemonics » au paragraphe (d)(1).)
<u>52.215-11</u>	PRICE REDUCTION FOR DEFECTIVE CERTIFIED COST OR PRICING DATA – MODIFICATIONS (Réduction de prix pour des données de coût ou de prix	JUIN 2020	S'applique si des données de coût ou de prix certifiées doivent être soumises à des fins d'amendement. (Les Remarques

<u>52.215-11</u>	PRICE REDUCTION FOR DEFECTIVE CERTIFIED COST OR PRICING DATA - - MODIFICATIONS Rights and obligations under this clause shall survive completion of the Work and final payment under this Subcontract.	JUN 2020	Applies if submission of certified cost or pricing data is required for modifications. (Notes 1, 2 and 4 apply.)
<u>52.215-12</u>	SUBCONTRACTOR CERTIFIED COST OR PRICING DATA	NOV 2021	Applies if Subcontract > \$750,000 and is not otherwise exempt under FAR 15.403.
<u>52.215-13</u>	SUBCONTRACTOR CERTIFIED COST OR PRICING DATA— MODIFICATIONS	JUN 2020	Applies if Subcontract > \$750,000 and is not otherwise exempt under FAR 15.403.
<u>52.215-14</u>	INTEGRITY OF UNIT PRICES	NOV 2021	Applies if Subcontract is above the simplified acquisition threshold. Delete paragraph (b) of the clause.
<u>52.215-15</u>	PENSION ADJUSTMENTS AND ASSET REVERSIONS	OCT 2010	Applies if Subcontract meets the applicability requirements of FAR 15.408(g). (Note 5 applies.)

	certifiées erronées – Amendements) Les droits et obligations en vertu de cette clause continueront d'exister après la fin des Travaux et le paiement final en vertu du présent Contrat de sous-traitance.		1, 2 et 4 s'appliquent.)
<u>52.215-12</u>	SUBCONTRACTOR CERTIFIED COST OR PRICING DATA (Données de coût ou de prix certifiées du sous-traitant)	NOV. 2021	S'applique si la valeur du Contrat de sous-traitance est supérieure à 750 000 \$ et ne fait l'objet d'aucune autre exemption en vertu de la clause FAR 15.403.
<u>52.215-13</u>	SUBCONTRACTOR CERTIFIED COST OR PRICING DATA— MODIFICATIONS (Données de coût ou de prix certifiées du sous-traitant— modifications)	JUN 2020	S'applique si la valeur du Contrat de sous-traitance est supérieure à 750 000 \$ et ne fait l'objet d'aucune autre exemption en vertu de la clause FAR 15.403.
<u>52.215-14</u>	INTEGRITY OF UNIT PRICES (Intégrité des prix unitaires)	NOV. 2021	S'applique si le Contrat de sous-traitance est d'un montant supérieur au seuil d'acquisition simplifiée. Supprimer le paragraphe (b) de la clause.
<u>52.215-15</u>	PENSION ADJUSTMENTS AND ASSET REVERSIONS (Rajustements des pensions et transfert de l'actif)	OCT. 2010	S'applique si le Contrat de sous-traitance satisfait aux exigences d'applicabilité de la clause FAR 15.408(g). (La Remarque 5 s'applique)
<u>52.215-16</u>	FACILITIES CAPITAL COST OF MONEY (Coût des immobilisations)	JUN 2003	S'applique si le Contrat de sous-traitance est soumis aux Principes des coûts de la sous-partie 31.2 de la clause FAR <i>et si</i> le Sous-traitant a inclus le coût des immobilisations dans sa proposition.

<u>52.215-16</u>	FACILITIES CAPITAL COST OF MONEY	JUN 2003	Applies if Subcontract is subject to the Cost Principles at FAR Subpart 31.2 <i>and</i> Subcontractor proposed facilities capital cost of money in its proposal.	<u>52.215-17</u>	WAIVER OF FACILITIES CAPITAL COST OF MONEY (Renonciation au coût des immobilisations)	OCT. 1997	S'applique si le Contrat de sous- traitance est soumis aux Principes des coûts de la sous- partie 31.2 de la clause FAR <i>et si</i> le Sous-traitant n'a pas inclus le coût des immobilisations dans sa proposition.
<u>52.215-17</u>	WAIVER OF FACILITIES CAPITAL COST OF MONEY	OCT 1997	Applies if Subcontract is subject to the Cost Principles at FAR Subpart 31.2 <i>and</i> Subcontractor did not propose facilities capital cost of money in its proposal.	<u>52.215-18</u>	REVERSION OR ADJUSTMENT OF PLANS FOR POST- RETIREMENT BENEFITS (PRB) OTHER THAN PENSIONS (Rajustement ou ajustement des prestations dues après le départ à la retraite autres que les pensions)	JUIL. 2005	S'applique si le Contrat de sous- traitance satisfait aux exigences d'applicabilité de la clause FAR 15.408(j). (La Remarque 5 s'applique)
<u>52.215-18</u>	REVERSION OR ADJUSTMENT OF PLANS FOR POST- RETIREMENT BENEFITS (PRB) OTHER THAN PENSIONS	JUL 2005	Applicable if this Subcontract meets the applicability requirements of FAR 15.408(j). (Note 5 applies.)	<u>52.215-19</u>	NOTIFICATION OF OWNERSHIP CHANGES (Notification de changement de propriétaire)	OCT. 1997	S'applique si le Contrat de sous- traitance satisfait aux exigences d'applicabilité de la clause FAR 15.408(k). (La Remarque 5 s'applique)
<u>52.215-19</u>	NOTIFICATION OF OWNERSHIP CHANGES	OCT 1997	Applies if this Subcontract meets the applicability requirements of FAR 15.408(k). (Note 5 applies.)	<u>52.215-20</u>	REQUIREMENTS FOR CERTIFIED COST OR PRICING DATA OR INFORMATION OTHER THAN CERTIFIED COST OR PRICING DATA (Exigences concernant les données de coût ou de prix certifiées ou les informations autres que les données de coût ou de prix certifiées)	NOV. 2021	(La Remarque 2 s'applique.)
<u>52.215-20</u>	REQUIREMENTS FOR CERTIFIED COST OR PRICING DATA OR INFORMATION OTHER THAN CERTIFIED COST OR PRICING DATA.	NOV 2021	(Note 2 applies.)	<u>52.215-21</u>	REQUIREMENTS FOR CERTIFIED COST OR PRICING DATA OR INFORMATION OTHER THAN CERTIFIED COST OR PRICING DATA – MODIFICATIONS (Exigences concernant les données de coût ou de prix certifiées ou les	NOV. 2021	(La Remarque 2 s'applique.)

<u>52.215-21</u>	REQUIREMENTS FOR CERTIFIED COST OR PRICING DATA OR INFORMATION OTHER THAN CERTIFIED COST OR PRICING DATA - MODIFICATIONS	NOV 2021	(Note 2 applies)
<u>52.215-23</u>	LIMITATION ON PASS-THROUGH CHARGES	JUN 2020	Applies for cost-reimbursement subcontracts which exceed the simplified acquisition threshold. (Notes 1, 2 and 4 apply.)
<u>52.216-7</u>	ALLOWABLE COST AND PAYMENT Alt II applies to educational institutions. Alt IV applies to non-profit organizations.	AUG 2018	Applies to Cost Reimbursement Subcontracts, and to the materials portion of Time & Materials (T&M) Subcontracts, and Sub-task Orders. (Note 1 applies except in paragraphs (a)(3) and (b)(1)(ii)(F) where note 3 applies. Note 2 applies except in paragraph (g) where note 7 applies. The blank in paragraph (a)(3) is completed with "the 30th" unless otherwise specified in this Subcontract. Paragraphs (a)(2), (b)(4), and (d)(4) are deleted. In paragraph (h) "six years" is changed to "5 years." The references to government entities in

	informations autres que les données de coût ou de prix certifiées – Amendements)		
<u>52.215-23</u>	LIMITATION ON PASS-THROUGH CHARGES (Limites concernant les frais intermédiaires)	JUIN 2020	S'applique aux Contrats de sous-traitance en régie dont la valeur est supérieure au seuil d'acquisition simplifiée. (Les Remarques 1, 2 et 4 s'appliquent.)
<u>52.216-7</u>	ALLOWABLE COST AND PAYMENT (Frais admissibles et paiement) Alt II s'applique aux établissements d'enseignement. Alt IV s'applique aux organismes à but non lucratif.	AOÛT 2018	S'applique aux Contrats de sous-traitance en régie et à la partie « Matériaux » des contrats de sous-traitance de type temps et matériaux (T&M), ainsi qu'aux ordres de sous-tâche. (La Remarque 1 s'applique, sauf aux paragraphes (a)(3) et (b)(1)(ii)(F), où la Remarque 3 s'applique. La Remarque 2 s'applique, sauf au paragraphe (g), où la Remarque 7 s'applique. La partie vierge du paragraphe (a)(3) est complétée avec « le 30 ^e », sauf mention contraire dans le présent Contrat de sous-traitance. Les paragraphes (a)(2), (b)(4) et (d)(4) sont supprimés. Dans le paragraphe (h), « six ans » est remplacé par « cinq ans ». Les références aux entités gouvernementales dans le paragraphe (d)

			paragraph (d) are unchanged.)
<u>52.216-8</u>	FIXED FEE	JUN 2011	Applies only if this Subcontract includes a fixed fee. Delete the last two sentences of the clause. Does not apply if this is a T&M Subcontract or Task Order. (Notes 1 and 2 apply.)
<u>52.216-10</u>	INCENTIVE FEE	JUN 2011	Applies only if this Subcontract includes an incentive fee. Does not apply if this is a T&M Subcontract or Task Order. (Notes 1 and 2 apply, except in paragraphs (e)(4)(v) and (e)(4)(vi) where "Government" is unchanged. Subparagraph (e)(4)(iv) and the last two sentences of paragraph (c)(2) are deleted. The amounts in paragraph (e) are set forth in the Subcontract.)

			restent les mêmes.)
<u>52.216-8</u>	FIXED FEE (Frais fixes)	JUN 2011	S'applique uniquement si ce Contrat de sous-traitance comporte des frais fixes. Supprimer les deux dernières phrases de la clause. Non applicable s'il s'agit d'un Contrat de sous-traitance T&M ou d'un Ordre d'exécution. (Les Remarques 1 et 2 s'appliquent.)
<u>52.216-10</u>	INCENTIVE FEE (Honoraires incitatifs)	JUN 2011	S'applique uniquement dans le cas de Contrat de sous-traitance à honoraires incitatifs. Non applicable s'il s'agit d'un Contrat de sous-traitance T&M ou d'un Ordre d'exécution. (Les Remarques 1 et 2 s'appliquent, sauf aux paragraphes (e)(4)(v) et (e)(4)(vi), où « Gouvernement » reste inchangé. Le sous-paragraphe (e)(4)(iv) et les deux dernières phrases du paragraphe (c)(2) sont supprimés. Les sommes au paragraphe (e) sont énoncées dans le Contrat de sous-traitance.)
<u>52.216-11</u>	COST CONTRACT – NO FEE (Contrat en régie – Sans frais)	AVR. 1984	S'applique uniquement aux Contrats de sous-traitance en régie sans frais. Non applicable s'il s'agit d'un Contrat de sous-traitance T&M ou d'un Ordre d'exécution. (Les

<u>52.216-11</u>	COST CONTRACT - NO FEE	APR 1984	Applies only to Cost Reimbursement- No Fee Subcontracts. Does not apply if this is a T&M Subcontract or Task Order. (Notes 1 and 2 apply.)				Remarques 1 et 2 s'appliquent.)
<u>52.216-18</u>	ORDERING	AUG 2020	Applies to Indefinite Quantity Subcontracts (IQS) Or Indefinite Delivery Indefinite Quantity (IDIQ) Subcontracts only.	<u>52.216-18</u>	ORDERING (Commande)	AOÛT 2020	S'applique aux Contrats de sous-traitance à durée indéterminée ou aux contrats de sous-traitance à livraison indéterminée/durée indéterminée (IDIQ) uniquement.
<u>52.216-19</u>	ORDER LIMITATIONS	OCT 1995	Applies to Indefinite Quantity Subcontracts (IQS) Or Indefinite Delivery Indefinite Quantity (IDIQ) Subcontracts only.	<u>52.216-19</u>	ORDER LIMITATIONS (Restrictions de commande)	OCT. 1995	S'applique aux Contrats de sous-traitance à durée indéterminée ou aux contrats de sous-traitance à livraison indéterminée/durée indéterminée (IDIQ) uniquement.
<u>52.216-22</u>	INDEFINITE QUANTITY	OCT 1995	Applies to Indefinite Quantity Subcontracts (IQS) Or Indefinite Delivery Indefinite Quantity (IDIQ) Subcontracts only.	<u>52.216-22</u>	INDEFINITE QUANTITY (Quantité indéterminée)	OCT. 1995	S'applique aux Contrats de sous-traitance à durée indéterminée ou aux contrats de sous-traitance à livraison indéterminée/durée indéterminée (IDIQ) uniquement.
<u>52.217-8</u>	OPTION TO EXTEND SERVICES	NOV 1999	Insert "30 days" as the period of time within which Chemonics may exercise the option. (Notes 1 and 2 apply.)	<u>52.217-8</u>	OPTION TO EXTEND SERVICES (Option de prolongation des services)	NOV. 1999	Indiquer « 30 jours » pour l'intervalle de temps durant lequel Chemonics peut exercer l'option. (Les Remarques 1 et 2 s'appliquent.)
<u>52.217-9</u>	OPTION TO EXTEND THE TERM OF THE CONTRACT	MAR 2000	Insert "30 days" and "60 days" as the periods of time set forth in the clause. Delete paragraph (c) of the clause. (Notes	<u>52.217-9</u>	OPTION TO EXTEND THE TERM OF THE CONTRACT (Option de prolongation de la durée du contrat)	MARS 2000	Indiquer « 30 jours » et « 60 jours » comme périodes de temps prévues dans la clause. Supprimer le paragraphe (c) de la clause. (Les Remarques 1 et 2 s'appliquent.)
<u>52.219-8</u>	UTILIZATION OF SMALL BUSINESS CONCERNS			<u>52.219-8</u>	UTILIZATION OF SMALL BUSINESS CONCERNS (Utilisation des préoccupations des petites entreprises)	OCT. 2018	S'applique à tous les Contrats de sous-traitance dont la valeur devrait être supérieure au seuil

			1 and 2 apply.)				d'acquisition simplifiée, sauf à ceux qui sont entièrement exécutés en dehors des États-Unis. (La Remarque 8 s'applique.)
<u>52.219-8</u>	UTILIZATION OF SMALL BUSINESS CONCERNS	OCT 2018	Applies to all Subcontracts that are expected to exceed the simplified acquisition threshold except when the Subcontract will be performed entirely outside of the U.S. (Note 8 applies.)				S'applique si le montant de ce contrat de sous-traitance est supérieur à 750 000 \$ et s'il offre des possibilités de sous-traitance de niveau inférieur. La clause <i>ne s'applique pas</i> si le Sous-traitant est une petite entreprise américaine, quelle que soit la valeur du contrat. La Remarque 2 s'applique au paragraphe (c) uniquement. (La Remarque 8 s'applique.)
<u>52.219-9</u>	SMALL BUSINESS SUBCONTRACTING PLAN (If a subcontracting plan was required by the RFP, the plan is incorporated herein by reference.)	NOV 2021	Applies if this Subcontract > \$750,000 and if the Subcontract offers lower-tier subcontracting opportunities. The clause <i>does not</i> apply at any value if the Subcontractor is U.S. small business concern. Note 2 is applicable to paragraph (c) only. (Note 8 applies.)	<u>52.219-9</u>	SMALL BUSINESS SUBCONTRACTING PLAN (Plan de sous-traitance pour les petites entreprises) (Si un plan de sous-traitance était requis par la DP, le plan est intégré par référence aux présentes.)	NOV. 2021	S'applique aux Contrats de sous-traitance en régie dont la valeur devrait être supérieure au seuil d'acquisition simplifiée. Fait référence aux primes liées aux heures supplémentaires pour les missions réalisées aux États-Unis, sous réserve des lois et réglementations du Département du travail des États-Unis. Insérer le chiffre « 0 » dans l'espace vierge. (Les Remarques 2 et 3 s'appliquent.)
<u>52.222-2</u>	PAYMENT FOR OVERTIME PREMIUMS	JUL 1990	Applicable to Cost Reimbursement Subcontracts which are expected to exceed the simplified acquisition threshold only. Refers to overtime premiums for work performed in the U.S. subject to U.S. Department of Labor laws and regulations. Insert Zero in the blank. (Notes 2 and 3 apply.)	<u>52.222-2</u>	PAYMENT FOR OVERTIME PREMIUMS (Paiement des primes liées aux heures supplémentaires)	JUIL. 1990	S'applique à tous les Contrats de sous-traitances
<u>52.222-3</u>				<u>52.222-3</u>	CONVICT LABOR (Main-d'œuvre pénale)	JUIN 2003	

<u>52.222-3</u>	CONVICT LABOR	JUN 2003	Applies to all Subcontracts >\$3,000 involving some or all performance in the U.S.
<u>52.222-21</u>	PROHIBITION OF SEGREGATED FACILITIES	APR 2015	(Note 8 applies.) Does not apply to work performed outside the United States by Subcontractor employees who were not recruited within the United States.
<u>52.222-22</u>	PREVIOUS CONTRACTS AND COMPLIANCE REPORT	FEB 1999	Applies if clause 52.222-26 applies.
<u>52.222-26</u>	EQUAL OPPORTUNITY	SEP 2016	Does not apply to work performed outside the United States by Subcontractor employees who were not recruited within the United States.
<u>52.222-29</u>	NOTIFICATION OF VISA DENIAL	APR 2015	Applies to all Subcontracts regardless of type or value.
<u>52.222-35</u>	EQUAL OPPORTUNITY FOR VETERANS	JUN 2020	Applies if this Subcontract is for \$150,000 or more. Does not apply to Subcontracts where the work is performed entirely outside the U.S. by employees recruited outside the United States.
<u>52.222-36</u>	EQUAL OPPORTUNITY FOR	JUN 2020	Applies if this Subcontract exceeds \$15,000.

			d'une valeur supérieure à 3 000 \$ dont une partie ou la totalité de l'exécution se fait aux États-Unis.
<u>52.222-21</u>	PROHIBITION OF SEGREGATED FACILITIES (Interdiction de recourir à des locaux séparés)	AVR. 2015	(La Remarque 8 s'applique.) Ne s'applique pas aux missions réalisées en dehors des États-Unis par les employés du Sous-traitant qui n'ont pas été recrutés aux États-Unis.
<u>52.222-22</u>	PREVIOUS CONTRACTS AND COMPLIANCE REPORT (Anciens contrats et rapport de conformité)	FÉV. 1999	S'applique si la clause 52.222-26 s'applique.
<u>52.222-26</u>	EQUAL OPPORTUNITY (Égalité des chances)	SEPT. 2016	Ne s'applique pas aux missions réalisées en dehors des États-Unis par les employés du Sous-traitant qui n'ont pas été recrutés aux États-Unis.
<u>52.222-29</u>	NOTIFICATION OF VISA DENIAL (Notification de refus de visa)	AVR. 2015	S'applique aux Contrats de sous-traitance de tout type et de toute valeur.
<u>52.222-35</u>	EQUAL OPPORTUNITY FOR VETERANS (Égalité des chances pour les vétérans)	JUN 2020	S'applique si la valeur de ce contrat de sous-traitance est égale ou supérieure à 150 000 \$. Ne s'applique pas aux contrats de sous-traitance pour lesquels le travail est entièrement exécuté en dehors des États-Unis par des employés recrutés hors des États-Unis.
<u>52.222-36</u>	EQUAL OPPORTUNITY FOR WORKERS WITH DISABILITIES (Égalité des chances)	JUN 2020	S'applique si la valeur de ce Contrat de sous-traitance est supérieure à 15 000 \$. Ne

	WORKERS WITH DISABILITIES		Does not apply to Subcontracts where the work is performed entirely outside the U.S, Puerto Rico, the Northern Mariana Islands, American Samoa, Guam, the U.S. Virgin Islands, and Wake Island. (Note 8 applies.)		pour les employés handicapés)		s'applique pas aux contrats de sous-traitance pour lesquels le travail est entièrement exécuté en dehors des pays suivants : États-Unis, Porto Rico, Îles Mariannes du Nord, Samoa américaines, Guam, Îles Vierges des États-Unis et Île Wake. (La remarque 8 s'applique.)
<u>52.222-37</u>	EMPLOYMENT REPORTS ON VETERANS	JUN 2020	Applies if this Subcontract contains the FAR clause of 52.222-35, Equal Opportunity for Veterans.	<u>52.222-37</u>	EMPLOYMENT REPORTS ON VETERANS (Rapports d'embauche de vétérans)	JUN 2020	S'applique si ce Contrat de sous-traitance contient la clause FAR 52.222-35, Equal Opportunity for Veterans (Égalité des chances pour les vétérans).
<u>52.222-40</u>	NOTIFICATION OF EMPLOYEE RIGHTS UNDER THE NATIONAL LABOR RELATIONS ACT	DEC 2010	Applies to Subcontracts is above the simplified acquisition threshold. <i>Does not</i> apply to Subcontracts performed <i>entirely</i> outside the U.S. For indefinite-quantity contracts, include the clause only if the value of orders in any calendar year of the contract is expected to exceed the simplified acquisition threshold;	<u>52.222-40</u>	NOTIFICATION OF EMPLOYEE RIGHTS UNDER THE NATIONAL LABOR RELATIONS ACT (Notification des droits des employés en vertu de la loi nationale sur les relations professionnelles)	DÉC. 2010	S'applique aux Contrats de sous-traitance dont la valeur est supérieure au seuil d'acquisition simplifiée. <i>Ne s'applique pas</i> aux contrats de sous-traitance exécutés <i>entièrement</i> en dehors des États-Unis. Pour les contrats à durée indéterminée, inclure la clause uniquement s'il est prévu que la valeur des commandes pour une même année calendaire dépasse le seuil d'acquisition simplifiée ;
<u>52.222-50</u>	COMBATING TRAFFICKING IN PERSONS (Alternate I applies when work is performed outside the	NOV 2021	Applies to all Subcontracts, regardless of type, value. (Note 2 applies starting in paragraph c. In	<u>52.222-50</u>	COMBATING TRAFFICKING IN PERSONS (Lutte contre la traite des personnes) (L'alternative I s'applique lorsque le travail est effectué en	NOV. 2021	S'applique aux Contrats de sous-traitance de tout type et de toute valeur. (La Remarque 2 s'applique à partir du

	U.S. and it is included in the Prime Contract)		paragraph (h) Note 1 applies.)		dehors des États-Unis et est inclus dans le Contrat principal)		paragraphe c. La Remarque 1 s'applique dans le paragraphe (h).)
<u>52.222-54</u>	EMPLOYMENT ELIGIBILITY VERIFICATION	NOV 2021	Applies to Subcontracts which exceed the simplified acquisition threshold <i>except for a</i> commercial services that are part of the purchase of a Commercial Off-the-Shelf (COTS) item (or an item that would be a COTS item, but for minor modifications), performed by the COTS provider, and are normally provided for that COTS item; b) Subcontracts for work that will be performed outside the United States; or Subcontracts with a period of performance < 120 days.	<u>52.222-54</u>	EMPLOYMENT ELIGIBILITY VERIFICATION (Vérification de l'admissibilité à l'emploi)	NOV. 2021	S'applique aux Contrats de sous-traitance dont la valeur dépasse le seuil d'acquisition simplifiée, <i>sauf pour a)</i> les services commerciaux associés à l'achat d'un produit commercial (ou d'un produit qui, s'il était légèrement modifié, pourrait devenir un produit commercial), fournis par le fournisseur du produit commercial et normalement fournis avec ce produit commercial ; b) les contrats de sous-traitance pour des missions qui seront réalisées en dehors des États-Unis ou les contrats de sous-traitance dont la période d'exécution est inférieure à 120 jours.
<u>52.223-6</u>	DRUG-FREE WORKPLACE	MAY 2001	Applies to all Subcontracts regardless of value or type. (Notes 2 and 4 apply)	<u>52.223-6</u>	DRUG-FREE WORKPLACE (Lieu de travail sans drogue)	MAI 2001	S'applique aux Contrats de sous-traitance de tout type et de toute valeur. (Les Remarques 2 et 4 s'appliquent.)
<u>52.223-18</u>				<u>52.223-18</u>	ENCOURAGING CONTRACTOR POLICIES TO BAN TEXT MESSAGING WHILE DRIVING (Soutien aux politiques du Contractant visant à interdire l'envoi et la lecture de SMS au volant)	JUIN 2020	S'applique aux Contrats de sous-traitance de toute valeur.

<u>52.223-18</u>	ENCOURAGING CONTRACTOR POLICIES TO BAN TEXT MESSAGING WHILE DRIVING	JUN 2020	Applies to all subcontracts regardless of value.
<u>52.225-1</u>	BUY AMERICAN ACT -- SUPPLIES	NOV 2021	Applies if the Statement of Work contains other than domestic components. (Note 2 applies.)
<u>52.225-13</u>	RESTRICTIONS ON CERTAIN FOREIGN PURCHASES	FEB 2021	Applies to all Subcontracts regardless of value or type
<u>52.225-14</u>	INCONSISTENCY BETWEEN ENGLISH VERSION AND TRANSLATION OF CONTRACT	FEB 2000	Applies to all Subcontracts regardless of value or type
<u>52.227-1</u>	AUTHORIZATION AND CONSENT	JUN 2020	Applies if the Subcontract is above the simplified acquisition threshold. (Notes 4 and 7 apply.), not applicable when both the performance and delivery are outside the United States
<u>52.227-2</u>	NOTICE AND ASSISTANCE REGARDING PATENT AND COPYRIGHT INFRINGEMENT	JUN 2020	Applies only if FAR clause 52.221-1 is included in the subcontract

<u>52.225-1</u>	BUY AMERICAN ACT – SUPPLIES (Loi sur l’achat d’articles produits aux États-Unis – Fournitures)	NOV. 2021	S’applique si l’Énoncé des travaux contient des composants non produits aux États-Unis. (La Remarque 2 s’applique.)
<u>52.225-13</u>	RESTRICTIONS ON CERTAIN FOREIGN PURCHASES (Restrictions relatives à certains achats à l’étranger)	FÉV. 2021	S’applique aux Contrats de sous-traitance de tout type et de toute valeur.
<u>52.225-14</u>	INCONSISTENCY BETWEEN ENGLISH VERSION AND TRANSLATION OF CONTRACT (Incohérence entre la version anglaise et la traduction du contrat)	FÉV. 2000	S’applique aux Contrats de sous-traitance de tout type et de toute valeur.
<u>52.227-1</u>	AUTHORIZATION AND CONSENT (Autorisation et consentement)	JUN 2020	S’applique si le contrat de sous-traitance est d’un montant supérieur au seuil d’acquisition simplifiée. (Les remarques 4 et 7 s’appliquent.) Non applicable lorsque la performance et l’exécution se font en dehors des États-Unis.
<u>52.227-2</u>	NOTICE AND ASSISTANCE REGARDING PATENT AND COPYRIGHT INFRINGEMENT (Avis et assistance en matière de violation de brevets et de droits d’auteur)	JUN 2020	S’applique uniquement si la clause FAR 52.221-1 est incluse dans le contrat de sous-traitance
<u>52.227-9</u>	REFUND OF ROYALTIES (Remboursement des royalties)	AVR. 1984	S’applique si la valeur de ce Contrat de sous-traitance inclut des royalties.
<u>52.227-14</u>	RIGHTS IN DATA – GENERAL (Droits en matière de données – Général)	MAI 2014	S’applique aux Contrats de sous-traitance de tout type et de toute valeur. Supprimer le paragraphe (d) et le remplacer par AIDAR 752.227-14.

<u>52.227-9</u>	REFUND OF ROYALTIES	APR 1984	Applies if this Subcontract includes royalties
<u>52.227-14</u>	RIGHTS IN DATA - GENERAL	MAY 2014	Applies to all subcontracts regardless of type or value. Delete paragraph (d) which is replaced by AIDAR 752.227-14.
<u>52.228-3</u>	WORKER'S COMPENSATION INSURANCE (DEFENSE BASE ACT)	JUL 2014	Applies to all Subcontracts, regardless of type or value. See also AIDAR 752.228-3.
<u>52.228-4</u>	WORKER'S COMPENSATION AND WAR-HAZARD INSURANCE OVERSEAS	APR 1984	Applies to all Subcontracts, regardless of type or value, only if the Prime Contracts includes this clause.
<u>52.228-7</u>	INSURANCE— LIABILITY TO THIRD PERSONS	MAR 1996	Applicable to Cost Reimbursement Subcontracts and Task Orders of any value. (Notes 4 and 7 apply)
<u>52.228-9</u>	CARGO INSURANCE	MAY 1999	Applicable to Subcontracts of any value if the Subcontractor is authorized to provide transportation-related services. Chemonics will provide values to complete blanks in this clause upon authorizing transportation services. (see also AIDAR 752.228-9)
<u>52.229-6</u>	TAXES – FOREIGN FIXED PRICE CONTRACTS	FEB 2013	Applies to Fixed Price Subcontracts of any value.

<u>52.228-3</u>	WORKER'S COMPENSATION INSURANCE (DEFENSE BASE ACT) (Assurance d'indemnisation des employés (Defense Base Act))	JUIL. 2014	S'applique aux Contrats de sous-traitance de tout type et de toute valeur. Voir aussi la clause AIDAR 752.228-3.
<u>52.228-4</u>	WORKER'S COMPENSATION AND WAR-HAZARD INSURANCE OVERSEAS (Indemnisation des employés et assurance relative aux risques de guerre à l'étranger)	AVR. 1984	S'applique aux Contrats de sous-traitance de tout type et de toute valeur uniquement si les contrats principaux comprennent cette clause.
<u>52.228-7</u>	INSURANCE— LIABILITY TO THIRD PERSONS (Assurance— Responsabilité civile)	MARS 1996	S'applique aux Contrats de sous-traitance en régie et aux Ordres d'exécution de toute valeur. (Les Remarques 4 et 7 s'appliquent.)
<u>52.228-9</u>	CARGO INSURANCE (Assurance des marchandises)	MAI 1999	S'applique aux Contrats de toute valeur si le Sous-traitant est autorisé à fournir des services de transport. Chemonics fournira des valeurs à indiquer dans les espaces laissés en blanc dans cette clause une fois que les services de transport auront été autorisés. (voir aussi la clause AIDAR 752.228-9)
<u>52.229-6</u>	TAXES – FOREIGN FIXED PRICE CONTRACTS (Taxes – contrats de sous-traitance à prix fixe à l'étranger)	FÉV. 2013	S'applique aux Contrats de sous-traitance à prix fixe de toute valeur.
<u>52.229-8</u>	TAXES—FOREIGN COST-REIMBURSEMENT CONTRACTS (Impôts - Contrats en régie étrangers)	MARS 1990	S'applique aux Contrats de sous-traitance en régie et T&M et aux Ordres d'exécution de toute valeur. Insérer le nom du gouvernement du pays hôte dans le premier espace

							blanc dans la clause. Insérer le nom du gouvernement du pays hôte dans le deuxième espace blanc dans la clause.
<u>52.229-8</u>	TAXES—FOREIGN COST-REIMBURSEMENT CONTRACTS	MAR 1990	Applicable to Cost Reimbursement and T&M Subcontracts and Task Orders, regardless of value. Insert name of host country government in first blank in the clause. Insert name of host country in second blank in the clause.				S'applique uniquement quand ce Contrat de sous-traitance indique qu'une couverture CAS complète est applicable. « États-Unis » signifie « États-Unis ou Chemonics ». Supprimer le paragraphe (b) de la clause.
<u>52.230-2</u>	COST ACCOUNTING STANDARDS	JUN 2020	Applies only when referenced in this Subcontract that full CAS coverage applies. "United States" means "United States or Chemonics." Delete paragraph (b) of the clause.				S'applique uniquement quand ce Contrat de sous-traitance indique qu'une couverture CAS modifiée est applicable. « États-Unis » signifie « États-Unis ou Chemonics ». Supprimer le paragraphe (b) de la clause.
<u>52.230-3</u>	DISCLOSURE AND CONSISTENCY OF COST ACCOUNTING PRACTICES	JUN 2020	Applies only when referenced in this Subcontract that modified CAS coverage applies. "United States" means "United States or Chemonics." Delete paragraph (b) of the clause.				S'applique uniquement quand ce Contrat de sous-traitance indique qu'une couverture CAS modifiée est applicable. La Remarque 3 s'applique aux deuxième et troisième phrases.
<u>52.230-4</u>	DISCLOSURE AND CONSISTENCY OF COST ACCOUNTING PRACTICES FOR CONTRACTS AWARDED TO FOREIGN CONCERNS	JUN 2020	Applies only when referenced in this Subcontract, modified CAS coverage applies. Note 3 applies in the second and third sentences.				« États-Unis » signifie « États-Unis ou Chemonics ». Supprimer le paragraphe (b) de la clause. S'applique uniquement
<u>52.230-2</u>	COST ACCOUNTING STANDARDS (Normes de comptabilité analytique)	JUN 2020					
<u>52.230-3</u>	DISCLOSURE AND CONSISTENCY OF COST ACCOUNTING PRACTICES (Divulgence et cohérence des pratiques en matière de comptabilisation des frais)	JUN 2020					
<u>52.230-4</u>	DISCLOSURE AND CONSISTENCY OF COST ACCOUNTING PRACTICES FOR CONTRACTS AWARDED TO FOREIGN CONCERNS (Divulgence et cohérence des pratiques en matière de comptabilisation des frais pour les contrats conclus avec des entreprises étrangères)	JUN 2020					
<u>52.230-5</u>	COST ACCOUNTING STANDARDS – EDUCATIONAL INSTITUTIONS (Normes de comptabilité analytique –	JUN 2020					

<u>52.230-5</u>	COST ACCOUNTING STANDARDS -- EDUCATIONAL INSTITUTIONS	JUN 2020	"United States" means "United States or Chemonics." Delete paragraph (b) of the Clause. Applies only when referenced in this Subcontract that this CAS clause applies.
<u>52.230-6</u>	ADMINISTRATION OF COST ACCOUNTING STANDARDS	JUN 2010	Applies if FAR 52.230-2, FAR 52.230-3, FAR 52.230-4 or FAR 52.230-5 applies.
<u>52.232-20</u>	LIMITATION OF COST	APR 1984	Applies if this Subcontract is a fully funded Cost Reimbursement or T&M Subcontract or Task Order. (Notes 1 and 2 apply.)
<u>52.232-22</u>	LIMITATION OF FUNDS	APR 1984	Applies if this Subcontract is an incrementally funded Cost Reimbursement or T&M Subcontract or Task Order. (Notes 1 and 2 apply.)
<u>52.232-40</u>	PROVIDING ACCELERATED PAYMENTS TO SMALL BUSINESS SUBCONTRACTORS	NOV 2021	Applies if the Subcontractor is a U.S. small business and Chemonics receives accelerated payments under the prime contract. (Note 1 applies.)

	Établissements d'enseignement)		quand ce Contrat de sous-traitance indique que la clause CAS est applicable.
<u>52.230-6</u>	ADMINISTRATION OF COST ACCOUNTING STANDARDS (Administration des normes de comptabilité analytique)	JUN 2010	S'applique si la ou les clauses FAR 52.230-2, FAR 52.230-3, FAR 52.230-4 ou FAR 52.230-5 s'appliquent.
<u>52.232-20</u>	LIMITATION OF COST (Limitation des coûts)	AVR. 1984	S'applique s'il s'agit d'un Contrat de sous-traitance en régie ou T&M ou d'un Ordre d'exécution. (Les Remarques 1 et 2 s'appliquent.)
<u>52.232-22</u>	LIMITATION OF FUNDS (Limitation des fonds)	AVR. 1984	S'applique si ce Contrat de sous-traitance est un Contrat de sous-traitance en régie ou T&M financé progressivement ou un Ordre d'exécution. (Les Remarques 1 et 2 s'appliquent.)
<u>52.232-40</u>	PROVIDING ACCELERATED PAYMENTS TO SMALL BUSINESS SUBCONTRACTORS (Paiement accéléré des petites entreprises sous-traitantes)	NOV. 2021	S'applique si le Sous-traitant est une petite entreprise américaine et si Chemonics reçoit des paiements accélérés en vertu du contrat principal. (La Remarque 1 s'applique.)
<u>52.233-3</u>	PROTEST AFTER AWARD (Réclamation après attribution) L'alternative I (JUN 1985) s'applique s'il s'agit d'un contrat en régie. Si le client de Chemonics demande à Chemonics de cesser les travaux en vertu du Contrat principal en vertu duquel le présent Contrat de sous-traitance est émis, conformément à la	AOÛT 1996	« 30 jours » signifie « 20 jours » dans le paragraphe (b)(2). La Remarque 1 s'applique, sauf à la première mention de « Gouvernement » au paragraphe (f). Au paragraphe (f), ajouter « et recouvrer les coûts auprès de Chemonics » après « 33.104(h)

<u>52.233-3</u>	<p>PROTEST AFTER AWARD</p> <p>Alternate I (JUN 1985) applies if this is a cost-reimbursement contract). In the event that Chemonics' client has directed Chemonics to stop performance of the Work under the Prime Contract under which this Subcontract is issued pursuant to FAR 33.1, Chemonics may, by written order to the Subcontractor, direct the Subcontractor to stop performance of the Work called for by this Subcontract.</p>	AUG 1996	"30 days" means "20 days" in paragraph (b)(2). Note 1 applies except the first time "Government" appears in paragraph (f). In paragraph (f) add after "33.104(h) (1)" the following: "and recovers those costs from Chemonics".
<u>52.237-8</u>	<p>RESTRICTION ON SEVERANCE PAYMENTS TO FOREIGN NATIONALS</p>	AUG 2003	Applies to Subcontracts--regardless of type and value--that include provision of host country national personnel.
<u>52.237-9</u>	<p>INSTRUCTIONS: INCLUDE THIS ONLY IF IT APPEARS IN THE PRIME CONTRACT.</p> <p>WAIVER OF LIMITATION ON SEVERANCE PAYMENTS TO FOREIGN NATIONALS</p>	MAY 2014	Applies to Subcontracts—regardless of type and value--that include provision of host country national personnel ONLY if the Prime Contracts includes this clause.
<u>52.242-1</u>	<p>NOTICE OF INTENT TO DISALLOW COSTS</p>	APR 1984	Applies to Cost Reimbursement and T&M Subcontracts and Task Orders of any value.

	<p>clause FAR 33.1, Chemonics pourra, sur demande écrite au Sous-traitant, ordonner au Sous-traitant de cesser les travaux précisés au titre du présent Contrat de sous-traitance.</p>		(1) », la conjugaison du verbe recouvrer pouvant devoir être modifiée.
<u>52.237-8</u>	<p>RESTRICTION ON SEVERANCE PAYMENTS TO FOREIGN NATIONALS (Restrictions concernant les indemnités de rupture de contrat des ressortissants étrangers)</p>	AOÛT 2003	S'applique aux Contrats de sous-traitance de tout type et valeur comprenant la mise à disposition de personnel ressortissant du pays hôte.
	<p>INSTRUCTIONS : N'INCLURE CETTE CLAUSE QUE SI ELLE APPARAÎT DANS LE CONTRAT PRINCIPAL.</p>		S'applique aux Contrats de sous-traitance de tout type et valeur comprenant la mise à disposition de personnel ressortissant du pays hôte UNIQUEMENT si les contrats principaux intègrent cette clause.
<u>52.237-9</u>	<p>WAIVER OF LIMITATION ON SEVERANCE PAYMENTS TO FOREIGN NATIONALS (Renonciation des limites d'indemnités de rupture de contrat des ressortissants étrangers)</p>	MAI 2014	
<u>52.242-1</u>	<p>NOTICE OF INTENT TO DISALLOW COSTS (Avis d'intention de ne pas prendre en charge des coûts)</p>	AVR. 1984	S'applique aux Contrats de sous-traitance en régie et T&M et aux ordres d'exécution de toute valeur.
<u>52.242-3</u>	<p>PENALTIES FOR UNALLOWABLE COSTS (Pénalités pour dépenses non admissibles)</p>	SEPT. 2021	S'applique à tous les Contrats de sous-traitance de tout type dont la valeur dépasse 800 000 \$.
<u>52.242-4</u>	<p>CERTIFICATION OF FINAL INDIRECT COSTS (Certification de coûts indirects définitifs)</p>	JANV. 1997	S'applique aux Contrats de sous-traitance en régie et T&M et aux ordres d'exécution de toute valeur pour le remboursement des coûts indirects

<u>52.242-3</u>	PENALTIES FOR UNALLOWABLE COSTS	SEP 2021	Applies to all subcontracts > \$800,000, regardless of subcontract type.
<u>52.242-4</u>	CERTIFICATION OF FINAL INDIRECT COSTS	JAN 1997	Applies to Cost Reimbursement and T&M Subcontracts and Task Orders that provide for reimbursement of Subcontractor indirect cost rates, regardless of subcontract value.
<u>52.242-13</u>	BANKRUPTCY	JUL 1995	Notes 1 and 2 apply.
<u>52.242-15</u>	STOP-WORK ORDER Alternate I (APR 1984) applies if this is a cost-reimbursement Subcontract.	AUG 1989	Notes 1 and 2 apply.
<u>52.243-1</u>	CHANGES-FIXED PRICE (Alt III)	AUG 1987	Applies to Fixed Price Subcontracts of any value.
<u>52.243-2</u>	CHANGES - COST REIMBURSEMENT	AUG 1987	Notes 1 and 2 apply. Applies if this is a Cost Reimbursement Subcontract or Task Order.
<u>52.243-3</u>	CHANGES - TIME-AND-MATERIALS OR LABOR-HOUR	SEP 2000	Notes 1 and 2 apply. Applies if this is a T&M Subcontract or Task Order.
<u>52.244-6</u>	SUBCONTRACTS FOR COMMERCIAL ITEMS	JAN 2022	Applies to Subcontracts for commercial items only.

			supportés par le sous-traitant.
<u>52.242-13</u>	BANKRUPTCY (Faillite)	JUIL. 1995	Les Remarques 1 et 2 s'appliquent.
<u>52.242-15</u>	STOP-WORK ORDER (Ordre d'arrêt des travaux) L'alternative I (AVRIL 1984) s'applique s'il s'agit d'un Contrat de sous-traitance en régie.	AOÛT 1989	Les Remarques 1 et 2 s'appliquent.
<u>52.243-1</u>	CHANGES-FIXED PRICE (Modifications-prix fixes) (Alt III)	AOÛT 1987	S'applique aux Contrats de sous-traitance à prix fixe de toute valeur.
<u>52.243-2</u>	CHANGES – COST REIMBURSEMENT (Amendements – Remboursement des coûts)	AOÛT 1987	Les Remarques 1 et 2 s'appliquent. S'applique s'il s'agit d'un contrat de sous-traitance en régie ou d'un ordre d'exécution.
<u>52.243-3</u>	CHANGES – TIME-AND-MATERIALS OR LABOR-HOUR (Amendements – Temps et matériaux ou Horaires)	SEPT. 2000	Les Remarques 1 et 2 s'appliquent. S'applique s'il s'agit d'un contrat de sous-traitance T&M ou d'un ordre d'exécution.
<u>52.244-6</u>	SUBCONTRACTS FOR COMMERCIAL ITEMS (Contrats de sous-traitance concernant des articles commerciaux)	JANV. 2022	S'applique aux Contrats de sous-traitance portant sur des articles commerciaux uniquement.

<u>52.245-1</u>	GOVERNMENT PROPERTY (APR 2012) (ALT I)	SEP 2021	"Contracting Officer" means "Chemonics" except in the definition of Property Administrator and in paragraphs (h)(1)(iii) where it is unchanged, and in paragraphs (c) and (h)(4) where it includes Chemonics. "Government" is unchanged in the phrases "Government property" and "Government furnished property" and where elsewhere used except in paragraph (d)(1) where it means "Chemonics" and except in paragraphs (d)(2) and (g) where the term includes Chemonics.	<u>52.245-1</u>	GOVERNMENT PROPERTY (APR 2012) (ALT I) (Propriété du Gouvernement (Avr. 2012) (Alt. I))	SEPT. 2021	« Agent de négociation » fait référence à « Chemonics », sauf dans la définition d'Administrateur de biens, et au paragraphe (h)(1)(iii), où le terme reste inchangé, et aux paragraphes (c) et (h)(4). « Gouvernement » ne change pas dans les expressions « Bien du Gouvernement » et « Bien meublé du Gouvernement » et à chaque mention du terme, sauf au paragraphe (d)(1) où il signifie « Chemonics » et aux paragraphes (d)(2) et (g), où le terme inclut Chemonics.
<u>52.246-3</u>	INSPECTION OF SUPPLIES - COST REIMBURSEMENT Applies to Cost Reimbursement Subcontracts and Task Orders.	MAY 2001	Note 1 applies, except in paragraphs (b), (c), and (d) where Note 3 applies, and in paragraph (k) where the term is unchanged. In paragraph (e), change "60 days" to "120 days", and in paragraph (f) change "6 months" to "12 months"	<u>52.246-3</u>	INSPECTION OF SUPPLIES – COST REIMBURSEMENT (Inspection des fournitures – Remboursement des coûts) S'applique aux Contrats de sous-traitance en régie et aux Ordres d'exécution.	MAI 2001	La Remarque 1 s'applique, sauf aux paragraphes (b) (c) et (d), où la Remarque 3 s'applique, et au paragraphe (k), où le terme reste inchangé. Au paragraphe (e), remplacer « 60 jours » par « 120 jours » et au paragraphe (f), remplacer « 6 mois » par « 12 mois ».
<u>52.246-4</u>	INSPECTION OF SERVICES – FIXED PRICE	AUG 1996	Applies to Fixed Priced Subcontracts of any value.	<u>52.246-4</u>	INSPECTION OF SERVICES – FIXED PRICE (Inspection des services – Prix fixe)	AOÛT 1996	S'applique aux Contrats de sous-traitance à prix fixe de toute valeur.
<u>52.246-5</u>	INSPECTION OF SERVICES—COST REIMBURSEMENT	APR 1984	Applies to Cost Reimbursement Subcontracts of any value. (Note 3 applies in paragraphs (b) and (c). Note 1 applies in paragraphs (d)	<u>52.246-5</u>	INSPECTION OF SERVICES—COST REIMBURSEMENT (Inspection des services— Remboursement des coûts)	AVR. 1984	S'applique aux Contrats de sous-traitance en régie de toute valeur. (La Remarque 3 s'applique aux paragraphes (b) et (c). La

			and (e).)
<u>52.246-6</u>	INSPECTION— TIME-AND- MATERIAL AND LABOR-HOUR	MAY 2001	Applies to T&M Subcontracts and Task Orders of any value. In paragraphs (b), (c), (d), Note 3 applies; in paragraphs (e), (f), (g), (h), Note 1 applies.)
<u>52.246-25</u>	LIMITATION OF LIABILITY - SERVICES	FEB 1997	Applies to Subcontracts at or below the simplified acquisition threshold or more.
<u>52.247-63</u>	PREFERENCE FOR U.S.-FLAG AIR CARRIERS	JUN 2003	Applies to all Subcontracts that include international air travel.
<u>52.247-64</u>	PREFERENCE FOR PRIVATELY OWNED U.S. FLAG COMMERCIAL VESSELS	NOV 2021	Applies for Subcontracts that include provision of freight services.
<u>52.247-67</u>	SUBMISSION OF TRANSPORTATION DOCUMENTS FOR AUDIT	FEB 2006	Applies to Subcontracts that include provision of freight services.
<u>52.249-1</u>	TERMINATION FOR CONVENIENCE OF THE GOVERNMENT (FIXED-PRICE) (SHORT FORM)	APR 1984	Applies to all Fixed Price Subcontracts.

			Remarque 1 s'applique aux paragraphes (d) et (e).)
<u>52.246-6</u>	INSPECTION— TIME-AND- MATERIAL AND LABOR-HOUR (Inspection—Temps et matériaux et horaires)	MAI 2001	S'applique aux Contrats de sous- traitance T&M et aux ordres d'exécution de toute valeur. Aux paragraphes (b), (c) et (d), la Remarque 3 s'applique ; aux paragraphes (e), (f), (g) et (h), la Remarque 1 s'applique.
<u>52.246-25</u>	LIMITATION OF LIABILITY - SERVICES (Limitation de responsabilité - services)	FÉV. 1997	S'applique aux Contrats de sous- traitance dont la valeur est égale ou inférieure au seuil d'acquisition simplifiée.
<u>52.247-63</u>	PREFERENCE FOR U.S.-FLAG AIR CARRIERS (Préférence donnée aux transporteurs aériens américains)	JUIN 2003	S'applique à tous les Contrats de sous-traitance impliquant de faire appel à des services de transport aérien international.
<u>52.247-64</u>	PREFERENCE FOR PRIVATELY OWNED U.S. FLAG COMMERCIAL VESSELS (Préférence donnée aux navires commerciaux privés battant pavillon américain)	NOV. 2021	S'applique aux Contrats de sous- traitance impliquant de faire appel à des services de fret.
<u>52.247-67</u>	SUBMISSION OF TRANSPORTATION DOCUMENTS FOR AUDIT (Soumission des documents de transport à des fins d'audit)	FÉV. 2006	S'applique aux Contrats de sous- traitance impliquant de faire appel à des services de fret.
<u>52.249-1</u>	TERMINATION FOR CONVENIENCE OF THE GOVERNMENT (FIXED-PRICE) (SHORT FORM) (Résiliation pour convenance du gouvernement) (prix fixe) (version abrégée)	AVR. 1984	S'applique à tous les Contrats de sous-traitance à prix fixe.

<u>52.249-6</u>	TERMINATION (COST-REIMBURSEMENT) Alternate IV (SEP 1996) applies if this is a time and materials Subcontract.)	MAY 2004	Notes 1 and 2 apply. Substitute "90 days" for "120 days" and "90-day" for "120-day" in paragraph (d). Substitute "180 days" for "1 year" in paragraph (f). In paragraph (j) "right of appeal", "timely appeal" and "on an appeal" shall mean the right to proceed under the "Disputes" clause of this Contract. Settlements and payments under this clause may be subject to the approval of the Contracting Officer.	<u>52.249-6</u>	TERMINATION (COST-REIMBURSEMENT) (Résiliation (Remboursement de coûts)) L'alternative IV (SEPT. 1996) s'applique s'il s'agit d'un Contrat de sous-traitance Temps et Matériels.	MAI 2004	Les Remarques 1 et 2 s'appliquent. Remplacer « 90 jours » par « 120 jours » au paragraphe (d). Remplacer « 180 jours » par « 1 an » au paragraphe (f). Au paragraphe (j), les expressions « right of appeal » (droit d'appel), « timely appeal » (appel en temps opportun) et « on an appeal » (en appel) feront référence au droit d'agir en vertu de la clause Disputes (Litiges) de ce Contrat. Les règlements et paiements effectués en vertu de cette clause pourront être soumis à l'approbation de l'Agent de négociation.
<u>52.249-8</u>	DEFAULT FIXED PRICE SUPPLY & SERVICE	APR 1984	Applies to all Fixed Price Subcontracts.	<u>52.249-8</u>	DEFAULT FIXED PRICE SUPPLY & SERVICE (Fourniture et service à prix fixe par défaut)	AVR. 1984	S'applique à tous les Contrats de sous-traitance à prix fixe.
<u>52.249-14</u>	EXCUSABLE DELAYS	APR 1984	(Note 2 applies; Note 1 applies to (c). In (a)(2) delete "or contractual".)	<u>52.249-14</u>	EXCUSABLE DELAYS (Retards justifiés)	AVR. 1984	(La Remarque 2 s'applique et la Remarque 1 s'applique au paragraphe (c). Au paragraphe (a)(2), supprimer « or contractual » (ou contractuel).)

The following Agency for International Development Acquisition Regulations (AIDAR) clauses apply to this Contract:

Clause Number	Title	Date*	Notes and Applicability
752.202-1	DEFINITIONS (ALT 70 AND ALT 72)	JAN 1990	Applies to all Subcontracts, regardless of value or type. “Contractor” and “Contractor Employee” refer to “Subcontractor” and “Subcontractor Employee”.
752.211-70	LANGUAGE AND MEASUREMENT	JUN 1992	Applies to all Subcontracts, regardless of type or value.
752.225-70	SOURCE AND NATIONALITY REQUIREMENTS	FEB 2012	Applies to all Subcontracts, regardless of type or value. (Notes 4, 5 and 7 apply)
752.227-14	RIGHTS IN DATA – GENERAL	OCT 2007	Applies to all Subcontracts regardless of type or value. This clause replaces paragraph (d) of FAR 52.227-14 Rights in Data—General.
752.228-3	WORKER’S COMPENSATION INSURANCE (DEFENSE BASE ACT)	DEC 1991	The supplemental coverage described in this clause is required in addition to the coverage specified in FAR 52.228-3.

Les clauses de la réglementation AIDAR (Agency For International Development Acquisition Regulations) s’appliquent au présent Contrat :

Numéro de la clause	Titre	Date*	Remarques et applicabilité
752.202-1	DEFINITIONS (Définitions) (ALT 70 ET ALT 72)	JANV. 1990	S’applique aux Contrats de sous-traitance de tout type et de toute valeur. « Contractant » et « Employé du contractant » font référence au « Sous-traitant » et à tout « Employé du Sous-traitant ».
752.211-70	LANGUAGE AND MEASUREMENT (Mentions et mesures)	JUIN 1992	S’applique aux Contrats de sous-traitance de tout type et de toute valeur.
752.225-70	SOURCE AND NATIONALITY REQUIREMENTS (Exigences relatives à la source et à la nationalité)	FÉV. 2012	S’applique aux Contrats de sous-traitance de tout type et de toute valeur. (Les Remarques 4, 5 et 7 s’appliquent.)
752.227-14	RIGHTS IN DATA – GENERAL (Droits en matière de données – Général)	OCT. 2007	S’applique aux Contrats de sous-traitance de tout type et de toute valeur. Cette clause remplace le paragraphe (d) de la clause FAR 52.227-14 Rights in Data – General (Droits en matière des données – Général).
752.228-3	WORKER'S COMPENSATION INSURANCE (DEFENSE BASE ACT) (Assurance d’indemnisation des employés (Defense Base Act))	DÉC. 1991	La couverture additionnelle décrite dans cette clause est requise en plus de la couverture précisée à la clause FAR 52.228-3.

752.228-7	INSURANCE – LIABILITY TO THIRD PERSONS	JULY 1997	The coverage described in this clause is added to the clause specified in FAR 52.228-7 as either paragraph (h) (if FAR 52.228-7 Alternate I is not used) or (i) (if FAR 52.228-7 Alternate I is used): (See FAR 52.228)
752.228-9	CARGO INSURANCE	DEC 1998	The following preface is to be used preceding the text of the clause at FAR 52.228-9: Preface: To the extent that marine insurance is necessary or appropriate under this contract, the Subcontractor shall ensure that U.S. marine insurance companies are offered a fair opportunity to bid for such insurance. This requirement shall be included in all lower-tier subcontracts.
752.228-70	MEDICAL EVACUATION (MEDEVAC) SERVICES	JUL 2007	Applies to all Subcontracts requiring performance outside the U.S.

752.228-7	INSURANCE – LIABILITY TO THIRD PERSONS (Assurance— responsabilité civile)	JUIL. 1997	La couverture décrite dans cette clause est ajoutée à la clause spécifiée dans FAR 52.228-7 comme paragraphe (h) (si l'Alternative I FAR 52.228-7 n'est pas utilisée) ou (i) (si l'Alternative I FAR 52.228-7 est utilisée) : (Voir clause FAR 52.228)
752.228-9	CARGO INSURANCE (Assurance des marchandises)	DÉC. 1998	La préface suivante doit être utilisée avant le texte de la clause FAR 52.228-9 : Préface : Dans la mesure où une assurance maritime est nécessaire ou pertinente en vertu du présent contrat, le Sous-traitant s'assurera que les sociétés d'assurance maritime américaines se verront offrir une opportunité juste de soumettre une proposition aux fins de la prestation d'une telle assurance. Cette exigence sera incluse dans tous les contrats de sous-traitance de niveau inférieur.
752.228-70	MEDICAL EVACUATION (MEDEVAC) SERVICES (Services d'évacuation sanitaire (MEDEVAC))	JUIL. 2007	S'applique à tous les Contrats de sous-traitance nécessitant d'être exécutés hors des États-Unis.

752.231-71	SALARY SUPPLEMENTS FOR HG EMPLOYEES (THE SUBCONTRACTOR SHALL FLOW DOWN THIS CLAUSE TO LOWER-TIER SUBCONTRACTS, IF LOWER-TIER SUBCONTRACTING IS AUTHORIZED.)	MAR 2015	Applies to all Subcontracts, regardless of value or type, with a possible need for services of a Host Government employee. (Note 5 applies)
752.245-71	TITLE TO AND CARE OF PROPERTY	APR 1984	Applies to Subcontracts where the Subcontractor is authorized by Chemonics to purchase property under the Subcontract for use outside the U.S. (Note 5 applies)
752.247-70	PREFERENCE FOR PRIVATELY OWNED U.S.-FLAG COMMERCIAL VESSELS	OCT 1996	(Note 5 applies)
752.7001	BIOGRAPHICAL DATA	JUL 1997	Applies to all Cost Reimbursement Subcontracts and Task Orders, and T&M Subcontracts and Task Orders utilizing a multiplier, regardless of value. (Note 3 applies)

752.231-71	SALARY SUPPLEMENTS FOR HG EMPLOYEES (Compléments de salaire pour les employés de HG (le Sous-traitant veillera à ce que cette clause s'applique aux Contrats de sous-traitance de niveau inférieur lorsque ceux-ci sont autorisés.)	MARS 2015	S'applique aux Contrats de sous-traitance de tout type et de toute valeur, avec possibilité de faire appel aux services d'un employé d'un gouvernement hôte. (La Remarque 5 s'applique.)
752.245-71	TITLE TO AND CARE OF PROPERTY (Titre de propriété et soins des biens)	AVR. 1984	S'applique aux Contrats de sous-traitance où Chemonics autorise le Sous-traitant à acheter des biens dans le cadre du Contrat de sous-traitance pour les utiliser en dehors des États-Unis. (La Remarque 5 s'applique.)
752.247-70	PREFERENCE FOR PRIVATELY OWNED U.S.-FLAG COMMERCIAL VESSELS (Préférence donnée aux navires commerciaux privés battant pavillon américain)	OCT. 1996	(La Remarque 5 s'applique.)
752.7001	BIOGRAPHICAL DATA (Données biographiques)	JUIL. 1997	S'applique à tous les Contrats de sous-traitance en régie et ordres d'exécution, ainsi qu'aux Contrats de sous-traitance T&M et aux Ordres d'exécution utilisant un multiplicateur, quelle qu'en soit la valeur. (La Remarque 3 s'applique.)

752.7002	TRAVEL AND TRANSPORTATIO N	JAN 1990	Applies to all Cost Reimbursement and T&M Subcontracts and Task Orders performed in whole or in part outside the U.S., regardless of value. (Note 5 applies)	752.7002	TRAVEL AND TRANSPORTATIO N (Déplacements et transport)	JANV. 1990	S'applique à tous les Contrats de sous-traitance en régie et T&M, ainsi qu'aux ordres d'exécution exécutés en intégralité ou en partie en dehors des États-Unis, quelle qu'en soit la valeur. (La Remarque 5 s'applique.)
752.7004	EMERGENCY LOCATOR INFORMATION	JUL 1997	Applies to all Subcontracts performed in whole or in part outside the U.S., regardless of value. (Note 5 applies)	752.7004	EMERGENCY LOCATOR INFORMATION (Informations de localisation d'urgence)	JUIL. 1997	S'applique à tous les Contrats de sous-traitance de toute valeur exécutés en intégralité ou en partie en dehors des États-Unis. (La Remarque 5 s'applique.)
752.7005	SUBMISSION REQUIREMENTS FOR DEVELOPMENT EXPERIENCE DOCUMENTS	SEP 2013	Applies to all Subcontracts. (Note 5 applies)	752.7005	SUBMISSION REQUIREMENTS FOR DEVELOPMENT EXPERIENCE DOCUMENTS (Exigences de présentation pour les documents d'expérience en matière de développement)	SEPT. 2013	S'applique à tous les Contrats de sous-traitance. (La Remarque 5 s'applique.)
752.7007	PERSONNEL COMPENSATION	JUL 2007	Applies to all Cost Reimbursement Subcontracts and Task Orders and T&M Subcontracts and Task Orders with a multiplier, regardless of value.	752.7007	PERSONNEL COMPENSATION (Rémunération du personnel)	JUIL. 2007	S'applique à tous les Contrats de sous-traitance en régie et ordres d'exécution, ainsi qu'aux Contrats de sous-traitance T&M et aux Ordres d'exécution utilisant un multiplicateur, quelle qu'en soit la valeur.
752.7008	USE OF GOVERNMENT FACILITIES OR PERSONNEL	APR 1984	Applies to all Subcontracts regardless of value or type. (Note 5 applies)	752.7008	USE OF GOVERNMENT FACILITIES OR PERSONNEL (Utilisation de locaux ou de personnel du Gouvernement)	AVR. 1984	S'applique aux Contrats de sous- traitance de tout type et de toute valeur. (La Remarque 5 s'applique.)

752.7009	MARKING	JAN 1993	Applies to all Subcontracts. (Note 5 applies)	752.7009	MARKING (Marquage)	JANV. 1993	S'applique à tous les Contrats de sous-traitance. (La Remarque 5 s'applique.)
752.7010	CONVERSION OF U.S. DOLLARS TO LOCAL CURRENCY	APR 1984	Applies to all Subcontracts, regardless of value or type, involving performance outside the U.S. (Note 5 applies)	752.7010	CONVERSION OF U.S. DOLLARS TO LOCAL CURRENCY (Conversion des dollars américains en devises locales)	AVR. 1984	S'applique aux Contrats de sous-traitance de tout type et de toute valeur dont une partie est exécutée en dehors des États-Unis. (La Remarque 5 s'applique.)
752.7011	ORIENTATION AND LANGUAGE TRAINING	APR 1984	Applies to Cost Reimbursement Subcontracts and Task Orders, regardless of value, involving performance outside the U.S. (Note 5 applies)	752.7011	ORIENTATION AND LANGUAGE TRAINING (Orientation et formation linguistique)	AVR. 1984	S'applique aux Contrats de sous-traitance en régie et aux Ordres d'exécution de toute valeur devant être exécutés en dehors des États-Unis. (La Remarque 5 s'applique.)
752.7012	PROTECTION OF THE INDIVIDUAL AS A RESEARCH SUBJECT	AUG 1995	Applies to any Subcontract, regardless of value or type, which involves research using human subjects. (Note 5 applies)	752.7012	PROTECTION OF THE INDIVIDUAL AS A RESEARCH SUBJECT (Protection d'un individu en tant que sujet de travaux de recherche)	AOÛT 1995	S'applique aux Contrats de sous-traitance de tout type et de toute valeur impliquant des travaux de recherche utilisant des cobayes humains. (La Remarque 5 s'applique.)
752.7013	CONTRACTOR-MISSION RELATIONSHIPS	OCT 1989 DEVIATION (JUN 2020)	Applies to all subcontracts, regardless of value or type. "Contractor" and "Contractor Employee" refer to "Subcontractor" and "Subcontractor Employee."	752.7013	CONTRACTOR-MISSION RELATIONSHIPS (relations contractant-mission)	OCT. 1989 ÉCART (JUN 2020)	S'applique aux Contrats de sous-traitance de tout type et de toute valeur. « Contractant » et « Employé du contractant » font référence au « Sous-traitant » et à tout « Employé du Sous-traitant ».
752.7014	NOTICE OF CHANGES IN TRAVEL REGULATIONS	JAN 1990	Applies to Cost Reimbursement and T&M Subcontracts of any value involving work outside the U.S. (Note 2 applies)	752.7014	NOTICE OF CHANGES IN TRAVEL REGULATIONS (Avis d'amendement des réglementations des déplacements)	JANV. 1990	S'applique aux Contrats de sous-traitance en régie et T&M de toute valeur devant être exécutés hors des États-Unis. (La Remarque 2 s'applique.)

752.7025	APPROVALS	APR 1984	Applies to all Subcontracts. (Note 5 applies)	752.7025	APPROVALS (Approbations)	AVR. 1984	S'applique à tous les Contrats de sous-traitance. (La Remarque 5 s'applique.)
752.7027	PERSONNEL	DEC 1990	Applies to all Cost Reimbursement and T&M Subcontracts of any value involving work performed in whole or in part overseas. Paragraphs (f) and (g) of this clause are for use only in cost reimbursement and T&M contracts. (Note 5 applies)	752.7027	PERSONNEL	DÉC. 1990	S'applique à tous les Contrats de sous-traitance en régie et T&M de toute valeur devant être exécutés en totalité ou en partie en dehors des États-Unis. Les paragraphes (f) et (g) de la présente clause ne s'appliquent qu'aux contrats en régie et T&M. (La Remarque 5 s'applique.)
752.7028	DIFFERENTIALS AND ALLOWANCES APPLIES TO ALL COST REIMBURSEMENT AND T&M SUBCONTRACTS OF ANY VALUE INVOLVING WORK PERFORMED IN WHOLE OR IN PART OVERSEAS.	JUL 1996	This clause does not apply to TCN and CCN employees. TCN and CCN employees are not eligible for differentials and allowances, unless specifically authorized by the cognizant Assistant Administrator or Mission Director. A copy of such authorization shall be retained and made available as part of the contractor's records which are required to be preserved and made available by the "Examination of Records by the Comptroller General" and "Audit" clauses of this contract.) (Note 5 applies)	752.7028	DIFFERENTIALS AND ALLOWANCES (Primes d'affectation et indemnités) S'applique à tous les Contrats de sous-traitance en régie et T&M de toute valeur devant être exécutés en totalité ou en partie en dehors des États-Unis.	JUIL. 1996	Cette clause ne concerne pas les employés originaires de pays tiers ou d'un pays coopérant. Les employés originaires de pays tiers ou d'un pays coopérant ne sont pas admissibles à recevoir une prime d'affectation ou une indemnité, sauf si l'Administrateur adjoint ou le Directeur de mission l'autorise. Une copie de cette autorisation devra être conservée et mise à disposition dans les dossiers du contractant, tel que requis en vertu des clauses « Examination of Records by the Controller General » (Examen des dossiers par le Contrôleur général) et « Audit » de ce contrat. (La

752.7029	POST PRIVILEGES	JUL 1993	For use in all non-commercial subcontracts involving performance overseas.
752.7031	LEAVE AND HOLIDAYS	OCT 1989	For use in all cost-reimbursement and T&M subcontracts for technical or professional services. (Note 5 applies)
752.7032	INTERNATIONAL TRAVEL APPROVAL AND NOTIFICATION REQUIREMENTS	APR 2014	Applies to all subcontracts requiring international travel. (Note 5 applies)
752.7033	PHYSICAL FITNESS (JULY 1997)	JUL 1997, PARTIALLY REVISED AUG 2014	Applies to all Subcontracts of any type or value involving performance outside the U.S. The requirements of this provision do not apply to employees hired in the Cooperating Country or to authorized dependents who were already in the Cooperating Country when their sponsoring employee was hired. (Note 5 applies)
752.7034	ACKNOWLEDGMENT AND DISCLAIMER	DEC 1991	Applies to Subcontracts of any type or value that include in the Scope of Work publications, videos, or other information/media products. (Note 5 applies)

			Remarque 5 s'applique.)
752.7029	POST PRIVILEGES (Avantages)	JUIL. 1993	Pour tous les contrats de sous-traitance non commerciaux impliquant d'être exécutés à l'étranger.
752.7031	LEAVE AND HOLIDAYS (Congés et jours fériés)	OCT. 1989	Pour tous les contrats de sous-traitance en régie et T&M pour des services techniques ou professionnels. (La Remarque 5 s'applique.)
752.7032	INTERNATIONAL TRAVEL APPROVAL AND NOTIFICATION REQUIREMENTS (Approbation de déplacements internationaux et exigences de notification)	AVR. 2014	S'applique à tous les Contrats de sous-traitance nécessitant des déplacements internationaux. (La Remarque 5 s'applique.)
752.7033	PHYSICAL FITNESS (JULY 1997) (Aptitude physique – Juillet 1997)	JUIL. 1997, partiellement révisé en AOÛT 2014	S'applique à tous les Contrats de sous-traitance de tout type ou valeur impliquant d'être exécutés hors des États-Unis. Les exigences de cette disposition ne concernent pas les employés embauchés dans le Pays coopérant ni les ayants droit qui se trouvaient déjà dans le pays coopérant au moment de l'embauche dudit employé. (La Remarque 5 s'applique.)

752.7101	VOLUNTARY POPULATION PLANNING ACTIVITIES	JUN 2008	If a subcontract with family planning activities is contemplated, add “Alternate 1 (6/2008)” to the clause name.
----------	--	----------	--

752.7034	ACKNOWLEDGMENT AND DISCLAIMER (Reconnaissance et déni de responsabilité)	DÉC. 1991	S’applique aux Contrats de sous-traitance de tout type ou de toute valeur qui figurent dans les publications, les vidéos ou d’autres supports d’information ou médiatiques relevant de l’Étendue des travaux. (La Remarque 5 s’applique.)
752.7101	VOLUNTARY POPULATION PLANNING ACTIVITIES (Activités volontaires de planification de la population)	JUIN 2008	Si un contrat de sous-traitance comportant des activités de planification familiale est envisagé, ajouter « Alternative 1 (6/2008) » au nom de la clause.

Z.6 Federal Funding Accountability and Transparency Act (FFATA) Subaward Reporting Questionnaire And Certification For Subcontracts And Sub-Task Orders Under Indefinite Delivery/Indefinite Quantity Subcontracts

Subcontractor Name:
Subcontract or Sub-Task Order Number:
Subcontract or Sub-Task Order Start Date:
Subcontract or Sub-Task Order Value:

The information in this section is required under FAR 52.204-10 “Reporting Executive Compensation and First-Tier Subcontract Awards” to be reported by prime contractors receiving federal contracts through the Federal Funding Accountability and Transparency Act (FFATA) Subaward Reporting System (FSRS). **As required by the referenced FAR, complete this questionnaire and certification as part of the Subcontract or Sub-Task Order with a value of \$30,000 or more, unless exempted from reporting by a positive response to Section A.**

Z.6 Questionnaire et certification de déclaration de sous-traitance en vertu de la Loi fédérale sur la transparence et la responsabilité en matière de financement (Federal Funding Accountability and Transparency Act ou (FFATA) pour les contrats de sous-traitance et les ordres de sous-tâche relevant de contrats de sous-traitance à livraison indéterminée/durée indéterminée

Nom du Sous-traitant :
N° du Contrat de sous-traitance ou de l’ordre de sous-tâche :
Date de début du Contrat de sous-traitance ou de l’ordre de sous-tâche :
Valeur du Contrat de sous-traitance ou de l’ordre de sous-tâche :

Les informations contenues dans cette section sont requises en vertu de la clause FAR 52.204-10 « Reporting Executive Compensation and First-Tier Subcontract Awards » (Déclaration de la rémunération des dirigeants et des attributions de Contrats de sous-traitance de premier niveau) et doivent être fournies par les Contractants principaux qui se sont vus attribuer des contrats fédéraux dans le cadre du système Subaward Reporting System (FSRS) de la loi Federal Funding Accountability and Transparency Act (FFATA). **Comme le requiert la clause FAR à laquelle il est fait référence, veuillez remplir ce questionnaire et cette certification dans le cadre du Contrat de sous-traitance ou de**

- l'Ordre de sous-tâche dont la valeur est égale ou supérieure à 30 000 \$, sauf si vous avez été dispensé de cette obligation de déclaration suite à une réponse positive à la Section A.**
- A. In the previous tax year, was your company's gross income from all sources under \$300,000?
 Yes No
- B. If **"No"**, please provide the below information and answer the remaining questions.
- (i) **Subcontractor UEI Number:**
- (ii) In your business or organization's preceding completed fiscal year, did your business or organization (the legal entity to which the UEI number belongs) receive (1) 80 percent or more of its annual gross revenues in U.S. federal contracts, subcontracts, loans, grants, subgrants, and/or cooperative agreements; and (2) \$25,000,000 or more in annual gross revenues from U.S. federal contracts, subcontracts, loans, grants, subgrants, and/or cooperative agreements?:
 Yes No
- (iii) Does the public have access to information about the compensation of the executives in your business or organization (the legal entity to which the UEI number it provided belongs) through periodic reports filed under section 13(a) or 15(d) of the Securities Exchange Act of 1934 (15 U.S.C. 78m(a), 78o(d)) or section 6104 of the Internal Revenue Code of 1986?:
 Yes No
- (iv) Does your business or organization maintain a record in the System for Award Management (www.SAM.gov)?
 Yes No
- (v) If you have indicated "Yes" for paragraph (ii) **and** "No" for paragraph (iii) and (iv) above,
- A. Au cours du dernier exercice fiscal, le revenu brut de votre entreprise était-il, toutes sources confondues, inférieur à 300 000 \$?
 Oui Non
- B. Si « **Non** », veuillez fournir les informations ci-après et répondre aux autres questions.
- (i) **Numéro UEI du sous-traitant :**
- (ii) Au cours du dernier exercice fiscal, votre entreprise ou organisation (l'entité juridique à laquelle le numéro UEI appartient) a-t-elle perçu (1) 80 % ou plus de son revenu brut annuel par l'intermédiaire de contrats, contrats de sous-traitance, prêts, subventions, sous-subventions et/ou accords de coopération attribués par le Gouvernement des États-Unis ; et (2) 25 000 000 \$ ou plus de son revenu brut annuel par l'intermédiaire de contrats, contrats de sous-traitance, prêts, subventions, sous-subventions et/ou accords de coopération attribués par le Gouvernement des États-Unis ?
 Oui Non
- (iii) Le public a-t-il accès à des informations concernant la rémunération des dirigeants de votre entreprise ou organisation (l'entité juridique à laquelle le numéro UEI appartient) par l'intermédiaire de rapports périodiques déposés en vertu de la section 13(a) ou 15(d) de la loi Securities Exchange Act de 1934 (15 U.S.C. 78m(a), 78o(d)) ou de la section 6104 de l'Internal Revenue Code de 1986 ?
 Oui Non
- (iv) Existe-t-il un dossier pour votre entreprise ou organisation dans le système de gestion des attributions (www.SAM.gov) ?
 Oui Non
- (v) Si vous avez choisi la réponse « Oui » au paragraphe (ii) **et** « Non » aux paragraphes

provide the names and total compensation* of your five most highly compensated executives** for the preceding completed fiscal year.

1. Name:

Amount: _____

2.

Name: _____

Amount: _____

3.

Name: _____

Amount: _____

4.

Name: _____

Amount: _____

5.

Name: _____

Amount: _____

The information provided above is true and accurate as of the date of execution of the referenced Subcontract or Sub-Task Order. Annual certification is required for information provided in paragraph v) above.

**“Total compensation” means the cash and noncash dollar value earned by the executive during the Subcontractor’s preceding fiscal year and includes the following (for more information see 17 CFR 229.402(c)(2)):

- (1) *Salary and bonus.*
- (2) *Awards of stock, stock options, and stock appreciation rights.* Use the dollar amount recognized for financial statement reporting purposes with respect to the fiscal year in accordance with the Financial Accounting Standards Board’s Accounting Standards

(iii) et (iv) ci-dessus, veuillez indiquer les noms et la rémunération totale* des cinq dirigeants les mieux rémunérés** au cours de l’année fiscale précédente.

1. Nom :

Rémunération : _____

2. Nom :

Rémunération : _____

3. Nom :

Rémunération : _____

4. Nom :

Rémunération : _____

5. Nom :

Rémunération : _____

Les renseignements fournis ci-dessus sont exacts et complets à la date d’exécution du Contrat de sous-traitance ou de l’ordre de sous-tâche indiqué. Un certificat annuel est requis pour les informations fournies au titre du paragraphe (v) ci-dessus.

*« Rémunération totale » signifie la valeur en espèces et en nature gagnée par le dirigeant au cours de la précédente année fiscale du Sous-traitant et comprend ce qui suit (pour de plus amples informations, veuillez vous référer à la clause 17 CFR 229.402(c)(2)) :

- (1) *Salaire et primes.*
- (2) *Attribution d’actions, d’options sur actions et de droits à la plus-value des actions.* Utiliser la somme en dollars américains officielle aux fins de déclarations des états financiers de l’année fiscale, conformément à la norme Accounting Standards Codification (FASB ASC) 718, Compensation-

Codification (FASB ASC) 718, Compensation-
Stock Compensation.

(3) *Earnings for services under non-equity incentive plans.* This does not include group life, health, hospitalization or medical reimbursement plans that do not discriminate in favor of executives, and are available generally to all salaried employees.

(4) *Change in pension value.* This is the change in present value of defined benefit and actuarial pension plans.

(5) *Above-market earnings on deferred compensation which is not tax-qualified.*

(6) Other compensation, if the aggregate value of all such other compensation (*e.g.*, severance, termination payments, value of life insurance paid on behalf of the employee, perquisites or property) for the executive exceeds \$10,000.

***"Executive" means officers, managing partners, or any other employees in management positions

Z.7. REPRESENTATIONS AND CERTIFICATIONS

Any representations and certifications submitted resulting in award of this Subcontract are hereby incorporated either in full text or by reference, and any updated representations and certifications submitted thereafter are incorporated by reference and made a part of this Subcontract with the same force and effect as if they were incorporated by full text. By signing this Subcontract, the Subcontractor hereby certifies that as of the time of award of this Subcontract: (1) the Subcontractor, or its principals, is not debarred, suspended or proposed for debarment or declared ineligible for award by any Federal agency; (2) no Federal appropriated funds have been paid or will be paid to any person for influencing or attempting to influence an officer or employee of any agency, a Member of Congress, an officer or employee of Congress, or an employee of a Member of Congress on its behalf in connection with awarding the contract or this Subcontract; and (3) no changes have occurred to any other representations and certifications made by the Subcontractor resulting in award of this subcontract. The Subcontractor agrees to promptly notify Chemonics in writing of any changes occurring at any time during

Stock Compensation du Comité des normes comptables et financières (FASB).

(3) *Revenus pour services en vertu de plans incitatifs autres qu'à base d'actions.* Ceci n'inclut pas les plans de remboursement des frais médicaux, de séjour en hôpital, de soins de santé et de contrats collectifs qui ne sont pas le seul apanage des dirigeants et dont bénéficient généralement tous les salariés d'une entreprise ou organisation.

(4) *Modification de la valeur de la pension.* Il s'agit d'un changement affectant la valeur actuelle de plans de prestations et de pensions actuarielles définis.

(5) *Gains au-dessus des prix du marché pour une rémunération différée non agréée du point de vue fiscal.*

(6) Autre source de rémunération, si la valeur agrégée de toutes les autres sources de rémunération (*p. ex.* indemnités, indemnités de fin de contrat, valeur de l'assurance-vie réglée au nom de l'employé, avantages indirects ou propriété) du dirigeant est supérieure à 10 000 \$.

**Le terme « dirigeant » fait référence aux agents, aux partenaires de gestion et à tout autre employé occupant un poste de dirigeant.

Z.7. ASSERTIONS ET CERTIFICATIONS

Les assertions et certifications soumises aboutissant à l'attribution de ce Contrat de sous-traitance sont incorporées par les présentes dans le texte intégral ou par référence, et les assertions et certifications mises à jour soumises par la suite seront incorporées par référence et feront partie intégrante du présent Contrat de sous-traitance, avec la même force et le même effet que si elles avaient été intégrées dans le texte intégral. En signant ce Contrat de sous-traitance, le Sous-traitant certifie qu'au moment de l'attribution de ce contrat de sous-traitance : (1) le Sous-traitant, ou ses principaux dirigeants, n'est pas radié, suspendu ou ne fait pas l'objet d'une demande de radiation ou déclaré non admissible à l'attribution d'un marché par un organisme fédéral américain ; (2) aucun financement fédéral n'a été octroyé ou ne sera octroyé à quiconque pour influencer ou tenter d'influencer un dirigeant ou un employé d'une agence gouvernementale, un membre du Congrès, un dirigeant ou un employé du Congrès, ou un employé d'un membre du Congrès en son nom pour l'attribution du contrat ou du présent Contrat de sous-traitance ; et (3) aucune modification n'a été apportée aux assertions ou certifications du Sous-traitant

performance of this Subcontract to any representations
and certifications submitted by the Subcontractor.

aboutissant à l’attribution de ce Contrat de sous-traitance.
Le Sous-traitant convient d’aviser rapidement Chemonics
par écrit de la modification de toute assertion ou
certification soumise par le Sous-traitant survenant à tout
moment au cours de l’exécution de ce Contrat de sous-
traitance.

Annex 1 Cover Letter

[Offeror: Insert date]

Adjowoa Kpogli
Office Manager
Global Health Supply Chain – Technical Assistance
(GHSC-TA) Francophone Task Order (TO)
Chemonics Togo

Reference: Request for Proposals [Insert RFP name
and number]

Subject: [Offeror: Insert name of your
organization]'s technical and cost
proposals

Dear Mr./Mrs. [Insert name of point of contact for RFP]:

[Offeror: Insert name of your organization] is pleased to
submit its proposal in regard to the above- referenced
request for proposals. For this purpose, we are pleased to
provide the information furnished below:

Name of Organization's Representative _____
Name of Offeror _____
Type of Organization _____
Taxpayer Identification Number _____
UEI Number _____
Address _____
Address _____
Telephone _____
Fax _____
E-mail _____

As required by section I, I.7, we confirm that our proposal,
including the cost proposal will remain valid for 60
calendar days after the proposal deadline.

We are further pleased to provide the following annexes
containing the information requested in the RFP.:

[Offerors: It is incumbent on each offeror to clearly review
the RFP and its requirements. It is each offeror's
responsibility to identify all required annexes and include
them]

Annexe 1 Lettre de présentation

[Soumissionnaire : insérez la date]

Adjowoa Kpogli
Office Manager
Global Health Supply Chain – Technical Assistance
(GHSC-TA) Francophone Task Order (TO)
Chemonics Togo

Référence : Appel à propositions [Insérer le nom
et le numéro du RFP]

Objet : [Soumissionnaire : insérez le nom de
votre organisation]

Madame, Monsieur [Insérer le nom du point de contact
pour la RFP],

[Soumissionnaire : Insérez le nom de votre organisation]
a le plaisir de vous adresser sa proposition concernant
l'invitation à soumissionner susmentionnée. À cette fin,
nous sommes heureux de vous communiquer les
informations ci-dessous :

Nom du représentant de l'organisation _____
Nom du soumissionnaire _____
Type d'organisation _____
Numéro d'identification fiscale _____
Numéro UEI _____
Adresse _____
Adresse _____
Téléphone _____
Fax _____
Adresse e-mail _____

Conformément aux dispositions de la Section I, I.7, nous
confirmons que notre proposition, y compris la proposition
de coût, restera valable pendant 60 jours calendaires après
l'échéance de la proposition.

Nous sommes également heureux de fournir les annexes
suivantes contenant les informations demandées dans la
RFP :

[Soumissionnaires : il va de la responsabilité de chaque
soumissionnaire d'étudier de façon attentive la RFP et ses
exigences. Il incombe à chaque soumissionnaire
d'identifier et d'inclure toutes les annexes requises.]

- I. Copy of registration or incorporation in the public registry, or equivalent document from the government office where the offeror is registered.
- II. Copy of company tax registration, or equivalent document.
- III. Copy of trade license, or equivalent document.
- IV. Evidence of Responsibility Statement.

Sincerely yours,

Signature

[Offeror: Insert name of your organization's representative]

[Offeror: Insert name of your organization]

- I. Copie de l'inscription ou de l'immatriculation au registre public/du commerce ou document équivalent du bureau du gouvernement où le soumissionnaire est inscrit.
- II. Copie de l'enregistrement fiscal de l'entreprise, ou document équivalent.
- III. Copie de la licence commerciale, ou document équivalent.
- IV. Déclaration de preuve de responsabilité.

Bien cordialement,

Signature

[Soumissionnaire : insérez le nom du représentant de votre organisation]

[Soumissionnaire : insérez le nom de votre organisation]

Annex 2 Guide to Creating a Financial Proposal for a Fixed Price Subcontract

The purpose of this annex is to guide offerors in creating a budget for their cost proposal. Because the subcontract will be funded under a United States government-funded project, it is important that all offerors' budgets conform to this standard format. It is thus strongly recommended that offerors follow the steps described below.

Under no circumstances may cost information be included in the technical proposal. No cost information or any prices, whether for deliverables or line items, may be included in the technical proposal. Cost information must only be shown in the cost proposal.

Step 1: Design the technical proposal. Offerors should examine the market for the proposed activity and realistically assess how they can meet the needs as described in this RFP, specifically in section II. Offerors should present and describe this assessment in their technical proposals.

Step 2: Determine the basic costs associated with each deliverable. Offerors should consider best estimate of the costs associated with each deliverable, which should include labor and all non-labor costs, e.g. other direct costs, such as fringe, allowances, travel and transport, etc.

Step 3: Create a budget for the cost proposal. Each offeror must create a budget using a spreadsheet program compatible with MS Excel. The budget period should follow the technical proposal period. A sample budget is shown on the following page. All items and services must be clearly labeled and include the total offered price. The detailed budget must show major line items, including, for example:

1. Salaries
2. Indirect costs
3. Any other costs applicable to the work
4. DBA – see clause I. 11

Annexe 2 Guide de création d'une proposition financière pour un contrat de sous-traitance à prix fixe

La présente annexe a pour but d'aider les soumissionnaires à établir un budget pour leur proposition de coût. Étant donné que le contrat de sous-traitance sera financé dans le cadre d'un projet subventionné par le gouvernement des États-Unis, il est important que tous les budgets des soumissionnaires respectent ce format standard. Nous conseillons donc vivement aux soumissionnaires de suivre les étapes décrites ci-dessous.

Les informations sur les coûts ne peuvent en aucun cas être incluses dans la proposition technique. Aucune information sur les coûts ni aucun tarif, que ce soit pour les éléments à livrer ou les postes de dépenses, ne peuvent être inclus dans la proposition technique. Les informations sur les coûts doivent uniquement figurer dans la proposition de coût.

Étape 1 : Concevoir la proposition technique. Les soumissionnaires doivent étudier le marché de l'activité proposée et évaluer de manière réaliste de quelle façon ils peuvent répondre aux besoins décrits dans la présente RFP, plus précisément à la Section II. Ils doivent présenter et décrire cette évaluation dans leur proposition technique.

Étape 2 : Déterminer les coûts de base associés à chaque élément à livrer. Les soumissionnaires doivent fonder leur proposition sur la meilleure estimation des coûts associés à chaque livrable. Cette proposition doit inclure les coûts de main-d'œuvre et tous les coûts autres que ceux de main-d'œuvre (par exemple, les autres coûts directs, tels que les avantages, les indemnités, les déplacements et le transport, etc.).

Étape 3 : Créer un budget pour la proposition de coût. Chaque soumissionnaire doit créer un budget dans un tableur compatible avec MS Excel. La période budgétaire doit s'aligner sur la période de la proposition technique. Un exemple de budget est présenté à la page suivante. Tous les éléments et services doivent être clairement identifiés et inclus dans le coût total. Le budget détaillé doit inclure les principaux postes de dépenses, y compris, par exemple :

1. Salaires
2. Coûts indirects
3. Tout autre coût applicable au travail
4. DBA – cf. clause I. 11

All cost information must be expressed in CFA.

Step 4: Write Budget Narrative. The spreadsheets shall be accompanied by written notes in MS Word that explain each cost line item and the assumption why a cost is being budgeted as well as how the amount is reasonable. Supporting information must be provided in sufficient detail to allow for a complete analysis of each cost element or line item. Chemonics reserves the right to request additional cost information if the evaluation committee has concerns of the reasonableness, realism, or completeness of an offeror's proposed cost.

If it is an offeror's regular practice to budget indirect rates, e.g. overhead, fringe, G&A, administrative, or other rate, Offerors must explain the rates and the rates' base of application in the budget narrative. Chemonics reserves the right to request additional information to substantiate an Offeror's indirect rates.

Toutes les informations relatives aux coûts doivent être exprimées en CFA.

Étape 4 : Fournir un budget détaillé. Les tableaux de coûts doivent être accompagnés d'un document MS Word détaillant chaque ligne de coût, les hypothèses d'après lesquelles un coût est budgété, et expliquant en quoi ce montant est raisonnable. Les renseignements complémentaires doivent être fournis de façon suffisamment détaillée pour permettre une analyse complète de chaque élément ou ligne de coût. Chemonics se réserve le droit de demander des informations supplémentaires sur les coûts si le comité d'évaluation a des doutes quant au caractère raisonnable, réaliste et sincère des coûts proposés par un soumissionnaire.

Si un soumissionnaire a pour habitude de budgétiser les taux indirects (p. ex., frais généraux, marginaux, administratifs ou autres), les soumissionnaires doivent expliquer les tarifs et la base d'application des tarifs dans le budget détaillé. Chemonics se réserve le droit de demander des informations supplémentaires afin de justifier les tarifs indirects d'un soumissionnaire.

Sample Budget

Offerors should revise the budget line items accordingly in response to the technical and cost requirements of this RFP.

Exemple de budget

Les soumissionnaires doivent réviser les postes budgétaires en fonction des exigences techniques et financières de cette RFP.

Design, Production, and Distribution of Communications Materials to District Courts

Deliverable	Base	Rate	Total
Deliverable No. 1: Draft Communication Materials			
Design Specialist (daily rate)	6	\$400	\$2,400
Operations Manager (daily rate)	3	\$500	\$1,500
Software Licence	1	\$1,500	\$1,500
Total, Deliverable 1			\$5,400
Deliverable No. 2: Printed Communication Materials			
Design Specialist (daily rate)	3	\$400	\$1,200
Operations Manager (daily rate)	2	\$500	\$1,000
Pamphlet Paper	500	\$2	\$1,000
Printing Ink	1	\$1,000	\$1,000
Total, Deliverable 2			\$4,200
Deliverable No. 3: Proof of Distribution of Materials to Districts 1-4			
Operations Manager (daily rate)	1	\$500	\$500
Logistics Manager (daily rate)	4	\$200	\$800
Truck Rental and Fuel	1	\$2,000	\$2,000
Per Diem for Logistics Manager	3	\$75	\$225
Total, Deliverable 3			\$3,525
Deliverable No. 4: Proof of Distribution of Materials to Districts 5-8			
Operations Manager (daily rate)	1	\$500	\$500
Logistics Manager (daily rate)	4	\$200	\$800
Truck Rental and Fuel	1	\$2,000	\$2,000
Per Diem for Logistics Manager	3	\$75	\$225
Total, Deliverable 4			\$3,525
Grand Total			\$16,650

Conception, production et distribution des supports de communication aux tribunaux de district

Livable	Base	Taux	Total
Livable n°1 : Ébauche de supports de communication			
Expert conception (tarif journalier)	6	400 \$	2 400 \$
Directeur des opérations (tarif journalier)	3	500 \$	1 500 \$
Licence logicielle	1	1 500 \$	1 500 \$
Total, Livable n°1			5 400 \$
Livable n°2 : Supports de communication imprimés			
Expert conception (tarif journalier)	3	400 \$	1 200 \$
Directeur des opérations (tarif journalier)	2	500 \$	1 000 \$
Brochure	500	2 \$	1 000 \$
Encre pour impression	1	1 000 \$	1 000 \$
Total, Livable n°2			4 200 \$
Livable n°3 : Bordereau de livraison des supports aux districts 1 à 4			
Directeur des opérations (tarif journalier)	1	500 \$	500 \$
Directeur de la logistique (tarif journalier)	4	200 \$	800 \$
Location de camion et essence	1	2 000 \$	2 000 \$
Indemnité journalière pour le responsable de la logistique	3	75 \$	225 \$
Total, Livable n°3			3 525 \$
Livable n°4 : Bordereau de livraison des supports aux districts 5 à 8			
Directeur des opérations (tarif journalier)	1	500 \$	500 \$
Directeur de la logistique (tarif journalier)	4	200 \$	800 \$
Location de camion et essence	1	2 000 \$	2 000 \$
Indemnité journalière pour le responsable de la logistique	3	75 \$	225 \$
Total, Livable n°4			3 525 \$
Total			16 650 \$

Annex 3

UEI and SAM Registration Guidance

What is an UEI Number?

The Unique Entity Identifier, or the UEI, is the official name of the “new, non-proprietary identifier” that will replace the DUNS number. The UEI will be requested in, and assigned by, the System for Award Management (SAM.gov). Businesses and organizations who receive funding from the US government will have to use a Unique Entity Identifier (UEI) created in SAM.gov. The UEI number helps the USG to identify companies.

Why am I being requested to obtain a UEI number?

U.S. law – in particular the Federal Funding Accountability and Transparency Act of 2006 (Pub.L. 109-282), as amended by section 6202 of the Government Funding Transparency Act of 2008 (Pub.L. 110-252) - make it a requirement for all entities doing business with the U.S. Government to be registered, currently through the System for Award Management, a single, free, publicly- searchable website that includes information on each federal award. As part of this reporting requirement, prime contractors such as Chemonics must report information on qualifying subawards as outlined in FAR 52.204-10 and 2CFR Part 170. Chemonics is required to report subcontracts with an award valued at greater than or equal to \$30,000 under a prime contract and subawards under prime grants or prime cooperative agreements obligating funds of \$25,000 or more, whether U.S. or locally based. Because the U.S. Government uses UEI numbers to uniquely identify businesses and organizations, Chemonics is required to enter subaward data with a corresponding UEI number.

Is there a charge for obtaining a UEI number?

No. Obtaining a UEI number is absolutely free for all entities doing business with the Federal government. This includes current and prospective contractors, grantees, and loan recipients.

Annexe 3

Guide d'enregistrement UEI et SAM

Qu'est-ce qu'un numéro UEI ?

L'identifiant d'entité unique (Unique Entity Identifier ou UEI), est le nom officiel du « nouvel identifiant non propriétaire » qui doit remplacer le numéro DUNS. L'UEI sera demandé et attribué par le système de gestion des attributions (SAM.gov). Les entreprises et les organisations qui reçoivent des fonds du gouvernement américain sont tenues d'utiliser un Identifiant d'Entité Unique (UEI) créé dans SAM.gov. Le numéro UEI permet à l'USG d'identifier les entreprises.

Pourquoi me demande-t-on de fournir un numéro UEI ?

Le droit américain, en particulier le Federal Funding Accountability and Transparency Act de 2006 (Pub.L. 109-282), tel que modifié par l'article 6202 du Government Funding Transparency Act de 2008 (Pub.L. 110-252), exige de toutes les entités faisant affaire avec le gouvernement des États-Unis qu'elles soient enregistrées. À l'heure actuelle, cet enregistrement se fait via le System for Award Management, un site web unique, gratuit et accessible au public qui comprend des informations sur chaque attribution de contrat fédéral. Dans le cadre de cette exigence de déclaration, les soumissionnaires principaux tels que Chemonics doivent déclarer les informations sur les sous-subsventions éligibles, comme indiqué dans la FAR 52.204-10 et 2CFR Part 170. Chemonics est tenu de déclarer les contrats de sous-traitance dont l'attribution est évaluée à 30 000 USD ou plus en vertu d'un contrat principal et les contrats de sous-traitance en vertu de subsventions principales ou d'accords de coopération principaux engageant des fonds de 25 000 USD ou plus, qu'ils soient basés aux États-Unis ou localement. Le gouvernement des États-Unis utilisant les numéros UEI pour identifier les entreprises et organisations, Chemonics est tenue de fournir le numéro UEI correspondant lorsqu'elle lui transmet les données sur les sous-subsventions.

L'obtention d'un numéro UEI est-elle payante ?

Non. L'obtention d'un numéro UEI est entièrement gratuite pour toutes les entités faisant affaire avec le gouvernement fédéral. Ceci inclut les soumissionnaires actuels et potentiels, les bénéficiaires et les destinataires d'une subvention.

How do I obtain a UEI number?

UEI numbers can be obtained online at SAM.gov.

What information will I need to obtain a UEI number?

To request a UEI number, you will need to provide the following information:

- Legal name and structure
- Tradestyle, Doing Business As (DBA), or other name by which your organization is commonly recognized
- Physical address, city, state and Zip Code
- Mailing address (if separate)
- Telephone number
- Contact name
- Number of employees at your location
- Description of operations and associated code (SIC code found at <https://www.osha.gov/pls/imis/sicsearch.html>)
- Annual sales and revenue information
- Headquarters name and address (if there is a reporting relationship to a parent corporate entity)

How long does it take to obtain a UEI number?

The UEI number is issued immediately upon completion of the request process.

Are there exemptions to the UEI number requirement?

There may be exemptions under specific prime contracts, based on an organization's previous fiscal year income when selected for a subcontract award, or Chemonics may agree that registration is impractical in certain situations. Organizations may discuss these options with the Chemonics representative.

What is CCR/SAM?

Central Contractor Registration (CCR)—which collected, validated, stored and disseminated data in support of agency acquisition and award missions—was consolidated with other federal systems into the System for Award Management (SAM). SAM is an official, free, U.S.

Comment obtenir un numéro UEI ?

Vous pouvez obtenir un numéro UEI en ligne sur SAM.gov.

Quelles informations sont nécessaires pour obtenir un numéro UEI ?

Pour obtenir un numéro UEI, vous devrez fournir les informations suivantes :

- Dénomination sociale et structure
- Nom commercial, c'est-à-dire le nom sous lequel votre entreprise exerce ses activités
- Adresse physique, code postal et ville
- Adresse de correspondance (si différente)
- Numéro de téléphone
- Nom d'un contact
- Nombre d'employés sur votre site
- Description des opérations et code associé (code SIC disponible sur <https://www.osha.gov/pls/imis/sicsearch.html> (en anglais))
- Chiffre d'affaires et revenus
- Nom et adresse du siège (en cas de lien hiérarchique avec une entreprise parent)

Quel est le délai moyen d'obtention d'un numéro UEI ?

Le numéro UEI est délivré immédiatement à la fin du processus de demande.

Existe-t-il des exemptions à l'obligation de fournir un numéro UEI ?

Il peut y avoir des exemptions dans le cadre de contrats principaux spécifiques, sur la base des revenus de l'exercice fiscal précédent d'une organisation lorsque celle-ci est sélectionnée pour un contrat de sous-traitance, ou Chemonics peut convenir que l'enregistrement est peu pratique dans certains cas. Les organisations peuvent évoquer ces options avec leur représentant Chemonics.

Qu'est-ce que le CCR/SAM ?

Le Central Contractor Registration (CCR), qui collectait, validait, stockait et diffusait les données en appui aux missions d'acquisition d'agences et d'attribution de contrats, a été consolidé avec d'autres systèmes fédéraux dans le Système de gestion des attributions (SAM). SAM

government-operated website. There is NO charge to register or maintain your entity registration record in SAM.

When should I register in SAM?

While registration in SAM is not required for organizations receiving a grant under contract, subcontract or cooperative agreement from Chemonics, Chemonics requests that partners register in SAM if the organization meets the following criteria requiring executive compensation reporting in accordance with the FFATA regulations referenced above. SAM.gov registration allows an organization to directly report information and manage their organizational data instead of providing it to Chemonics. Reporting on executive compensation for the five highest paid executives is required for a qualifying subaward if in your business or organization's preceding completed fiscal year, your business or organization (the legal entity to which the UEI number belongs):

(1) received 80 percent or more of its annual gross revenues in U.S. federal contracts, subcontracts, loans, grants, subgrants, and/or cooperative agreements; **and**

(2) \$25,000,000 or more in annual gross revenues from U.S. federal contracts, subcontracts, loans, grants, subgrants, and/or cooperative agreements; **and**,

(3) The public **does not** have access to information about the compensation of the executives in your business or organization (the legal entity to which the UEI number it provided belongs) through periodic reports filed under section 13(a) or 15(d) of the Securities Exchange Act of 1934 (15 U.S.C. 78m(a), 78o(d)) or section 6104 of the US Internal Revenue Code of 1986.

If your organization meets the criteria to report executive compensation, the following sections of this document outline the benefits of and process for registration in SAM.gov. Registration may be initiated at

est un site web officiel et gratuit, géré par le gouvernement américain. L'enregistrement et la mise à jour de votre dossier d'enregistrement d'entité dans le SAM sont entièrement gratuits.

Quand dois-je m'enregistrer dans le système SAM ?

Même si rien ne contraint les organisations recevant une subvention en vertu d'un contrat, d'un contrat de sous-traitance ou d'un accord de coopération à s'enregistrer dans la SAM, Chemonics demande à ses partenaires de s'enregistrer dans le SAM si l'organisation répond aux critères suivants nécessitant d'indiquer la rémunération des dirigeants conformément aux réglementations du Federal Funding Accountability and Transparency Act (FFATA, loi fédérale sur la transparence et la responsabilité en matière de financement). L'enregistrement sur SAM.gov permet à une organisation de déclarer ses informations et de gérer ses données directement au lieu de les fournir à Chemonics. Pour un contrat de sous-traitance recevable, il est nécessaire de déclarer la rémunération des dirigeants pour les cinq cadres les mieux payés si, au cours du précédent exercice terminé de l'entreprise ou organisation, celle-ci (l'entité juridique à laquelle appartient le numéro UEI) :

(1) a reçu au moins 80 % de ses recettes brutes annuelles par l'intermédiaire de contrats, contrats de sous-traitance, prêts, subventions, sous-subventions et/ou d'accords de coopération attribués par le gouvernement des États-Unis ; **et**

(2) au moins 25 000 000 \$ de recettes brutes annuelles par l'intermédiaire de contrats, contrats de sous-traitance, prêts, subventions, sous-subventions et/ou d'accords de coopération attribués par le gouvernement des États-Unis ; **et si**

(3) le public **n'a pas** accès à des informations concernant la rémunération des dirigeants de votre entreprise ou organisation (l'entité juridique à laquelle le numéro UEI appartient) par l'intermédiaire de rapports périodiques déposés en vertu de la section 13(a) ou 15(d) de la loi Securities Exchange Act de 1934 (15 U.S.C. 78m(a), 78o(d)) ou de la section 6104 de l'Internal Revenue Code de 1986.

Si votre organisation répond aux critères de déclaration de la rémunération des dirigeants, les sections suivantes de ce document exposent les avantages et la procédure de l'enregistrement sur SAM.gov. L'enregistrement peut être

<https://www.sam.gov>. There is NO fee to register for this site.

Why should I register in SAM?

Chemonics recommends that partners register in SAM to facilitate their management of organizational data and certifications related to any U.S. federal funding, including required executive compensation reporting. Executive compensation reporting for the five highest paid executives is required in connection with the reporting of a qualifying subaward if:

- a. In your business or organization's preceding completed fiscal year, your business or organization (the legal entity to which the UEI number belongs) received (1) 80 percent or more of its annual gross revenues in U.S. federal contracts, subcontracts, loans, grants, subgrants, and/or cooperative agreements; and (2) \$25,000,000 or more in annual gross revenues from U.S. federal contracts, subcontracts, loans, grants, subgrants, and/or cooperative agreements; and,
- b. The public have does not have access to information about the compensation of the executives in your business or organization (the legal entity to which the UEI number it provided belongs) through periodic reports filed under section 13(a) or 15(d) of the Securities Exchange Act of 1934 (15 U.S.C. 78m(a), 78o(d)) or section 6104 of the Internal Revenue Code of 1986.

What benefits do I receive from registering in SAM?

By registering in SAM, you gain the ability to bid on federal government contracts. Your registration does not guarantee your winning a government contract or increasing your level of business. Registration is simply a prerequisite before bidding on a contract. SAM also provides a central storage location for the registrant to supply its information, rather than with each federal agency or prime contractor separately. When information about your business changes, you only need to document the

entrepris sur <https://www.sam.gov> (en anglais).

L'enregistrement sur ce site n'engendre AUCUNS FRAIS.

Pourquoi dois-je m'enregistrer sur le site du SAM ?

Chemonics recommande à ses partenaires de s'inscrire dans le SAM pour faciliter leur gestion des données organisationnelles et des certifications liées à tout financement fédéral américain, y compris les rapports requis sur la rémunération des dirigeants. Une déclaration sur la rémunération des dirigeants pour les cinq dirigeants les mieux rémunérés est requise dans le cadre de la déclaration d'un contrat de sous-traitance admissible si :

- a. Au cours du dernier exercice fiscal, votre entreprise ou organisation (l'entité juridique à laquelle le numéro UEI appartient) a perçu (1) 80 % ou plus de son chiffre d'affaires annuel par l'intermédiaire de contrats, contrats de sous-traitance, prêts, subventions, sous-subventions et/ou accords de coopération attribués par le Gouvernement des États-Unis ; et (2) 25 000 000 \$ ou plus de son chiffre d'affaires annuel par l'intermédiaire de contrats, contrats de sous-traitance, prêts, subventions, sous-subventions et/ou accords de coopération attribués par le Gouvernement des États-Unis ; et
- b. Le public n'a pas accès à des informations concernant la rémunération des dirigeants de votre entreprise ou organisation (l'entité juridique à laquelle le numéro UEI appartient) par l'intermédiaire de rapports périodiques déposés en vertu de la section 13(a) ou 15(d) de la loi Securities Exchange Act de 1934 (15 U.S.C. 78m(a), 78o(d)) ou de la section 6104 de l'Internal Revenue Code de 1986.

Quels avantages y-a-t-il à s'enregistrer dans le SAM ?

En vous enregistrant dans le SAM, vous pouvez soumissionner en vue d'obtenir des contrats du gouvernement fédéral. Votre enregistrement ne garantit aucunement l'obtention d'un contrat gouvernemental ou l'augmentation de votre niveau d'activité. L'inscription est simplement une condition préalable avant de soumissionner. Le SAM permet également au déclarant d'accéder à un emplacement de stockage central afin d'y enregistrer ses informations, lui évitant de les reprendre auprès de chaque agence fédérale ou contractant principal. Lorsque les informations sur votre entreprise changent, il

change in one place for every federal government agency to have the most up-to-date information.

How do I register in SAM?

Follow the step-by-step guidance for registering in SAM for assistance awards (under grants/cooperative agreements) at:

https://www.fsd.gov/sys_attachment.do?sys_id=d4d157741ba3c5103565ed3ce54bcba0

Follow the step-by-step guidance for contracts registrations at:

https://www.fsd.gov/sys_attachment.do?sys_id=b4c153341ba3c5103565ed3ce54bcbb8

You must have a UEI number in order to begin either registration process.

If you already have the necessary information on hand (see below), the online registration takes approximately one hour to complete, depending upon the size and complexity of your business or organization.

What data is needed to register in SAM?

SAM registrants are required to submit detailed information on their company in various categories. Additional, non-mandatory information is also requested. Categories of required and requested information include:

* General Information - Includes, but is not limited to, UEI number, CAGE Code, company name, Federal Tax Identification Number (TIN), location, receipts, employee numbers, and web site address.

* Corporate Information - Includes, but is not limited to, organization or business type and SBA-defined socioeconomic characteristics.

* Goods and Services Information - Includes, but is not limited to, NAICS code, SIC code, Product Service (PSC) code, and Federal Supply Classification (FSC) code.

* Financial Information - Includes, but is not limited to, financial institution, American Banking Association (ABA)

vous suffit de documenter le changement à un seul endroit pour que chaque agence du gouvernement fédéral ait accès aux informations correctes.

Comment m'enregistrer sur le site du SAM ?

Suivez les instructions détaillées d'enregistrement dans le SAM pour les attributions d'assistance (sous subventions/accords de coopération) disponibles à l'adresse :

https://www.fsd.gov/sys_attachment.do?sys_id=d4d157741ba3c5103565ed3ce54bcba0 (en anglais)

Suivez les instructions détaillées sur les enregistrements de contrats disponibles sur :

https://www.fsd.gov/sys_attachment.do?sys_id=b4c153341ba3c5103565ed3ce54bcbb8

Vous devez renseigner un numéro UEI pour commencer le processus d'enregistrement.

Si vous disposez déjà des informations nécessaires (voir ci-dessous), l'inscription en ligne prend environ une heure, selon la taille et la complexité de votre entreprise ou organisation.

Quelles informations sont nécessaires pour s'enregistrer dans le SAM ?

Les entités s'enregistrant dans le SAM sont tenues de soumettre des informations détaillées sur leur entreprise dans diverses catégories. Des informations supplémentaires mais non obligatoires sont également demandées. Les catégories d'informations requises et facultatives comprennent :

* Informations générales, comprenant sans toutefois s'y limiter, le numéro UEI, le code CAGE, le nom de l'entreprise, le numéro d'identification fiscale fédéral (TIN), l'adresse, les reçus, les numéros d'employé et l'adresse du site web.

* Informations sur l'entreprise, comprenant sans toutefois s'y limiter, le type d'organisation ou d'entreprise et les caractéristiques socioéconomiques définies par le formulaire SBA (Small Business Administration).

* Informations sur les biens et services, comprenant sans toutefois s'y limiter, le code NAICS, le code SIC, le code Product Service (PSC) et le code Federal Supply Classification (FSC).

* Informations financières, comprenant sans toutefois s'y limiter, l'institution financière, le code d'acheminement de

routing number, account number, remittance address, lock box number, automated clearing house (ACH) information, and credit card information.

* Point of Contact (POC) Information - Includes, but is not limited to, the primary and alternate points of contact and the electronic business, past performance, and government points of contact. * Electronic Data Interchange (EDI) Information* - Includes, but is not limited to, the EDI point of contact and his or her telephone, e-mail, and physical address. (*Note: EDI Information is optional and may be provided only for businesses interested in conducting transactions through EDI.)

l’American Banking Association (ABA), le numéro de compte, l’adresse de paiement, le numéro de boîte postale, les informations ACH (Automated Clearing House) et les coordonnées de la carte de crédit.

* Informations sur le contact, comprenant sans toutefois s’y limiter, les contacts principaux et alternatifs et les contacts pour le commerce électronique, les performances passées et les contacts gouvernementaux. * Informations sur l’échange de données informatisé (EDI)*, comprenant sans toutefois s’y limiter, le contact EDI et son numéro de téléphone, son adresse e-mail et son adresse postale. (*Remarque : les informations EDI sont facultatives et ne sont demandées qu’aux entreprises qui souhaitent réaliser des transactions via EDI.)